

Suite à l'effondrement d'un immeuble à Alexandrie

Message de condoléances et de compassion de Sa Majesté le Roi au Président égyptien

Lire en page 2

LE MATIN

LE MATIN DU SAHARA ET DU MAGHREB

LE MATIN • SAMEDI-DIMANCHE 19-20 JANVIER 2013 • 7-8 RABII I 1434 • 15-16 É 11 • 2963 • 6-7 SHABAT 5775

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : MOHAMED JOUAHRI

N° 14 937 • PRIX : 4,00 DH - 1,00 EURO

L'ex-ambassadeur du Pérou au Maroc décoré du Grand Cordon du Ouissam Alaouite

Lire en page 2

Coopération Maroc-Union européenne

Réussite dans les secteurs de la santé et l'éducation



Le Maroc reste toujours le premier bénéficiaire de l'aide européenne dispensée dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage. Entre 2007 et 2013, cet appui a totalisé 1,2 milliard d'euros, auxquels s'ajoutent 580 millions d'euros octroyés

dans le cadre du fonds SPRING et qui sont destinés à cinq secteurs prioritaires : développement des politiques sociales, gouvernance, modernisation économique, appui institutionnel et protection de l'environnement. **P. 2**



● 93 millions d'euros ont été injectés pour améliorer le taux de scolarisation de l'enseignement primaire et le renforcement de la scolarisation des filles en milieu rural.



● 86 millions d'euros ont été consacrés à l'amélioration des services de santé en milieu rural et surtout au profit des régions les plus pauvres.

Cohésion gouvernementale

Les scénarios au cas où l'Istiqlal basculerait dans l'opposition



Hamid Chabat et Abdelilab Benkirane, fini le temps des sourires.

Ph. Kartouch

L'Istiqlal accorde à Benkirane un délai de 3 mois pour répondre à son mémorandum qui insiste sur la nécessité de réécrire la charte de la majorité et de procéder à un remaniement ministériel. Mais le PJD reste serein. Du moins en apparence. Il dément pour le moment tout rapprochement avec les partis de l'opposition. Le communiqué de Abdallah Baha, éminence grise de Benkirane, est on ne peut plus clair. Et si l'Istiqlal se retirait réellement du gouvernement ? Trois scénarios sont envisageables. **P. 3**

PROVINCES DU SUD

Le CESE se concerte avec les élus et les acteurs associatifs de Tata

P. 2



MAROC - GRANDE-BRETAGNE

Le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI salué au Parlement de Westminster

P. 2



CONSEIL DU GOUVERNEMENT

Adoption de plusieurs propositions de nomination aux hautes fonctions

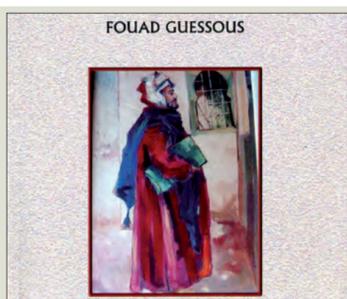
P. 3

Débat

Comment sauvegarder la mémoire et le patrimoine de Casablanca



Casablanca possède un patrimoine très ancien contrairement aux idées reçues. De nombreux sites archéologiques tels que Sidi Abderrahmane, et Carrières Thomas montrent que des êtres humains vivaient à Casablanca il y a environ 500 000 ans et plus. La préservation de ce patrimoine était au centre du débat ouvert récemment lors d'une rencontre organisée par le réseau d'associations «Casa Environnement» sur le thème «Le patrimoine de Casablanca». **P. 13**



Livre «Le Cerbere-Harraz, dans l'imaginaire marocain»

Le «Harraz», un thème commun à la littérature et au melhoun, présente des particularités propres au patrimoine populaire marocain. En plus de son originalité au niveau de la forme, le «Harraz» marque, au niveau du fond, une rupture avec la tradition littéraire orientale. **P. 8**

Réconciliation palestinienne

Dialogue entre le Fatah et le Hamas

Les deux mouvements palestiniens rivaux Fatah et Hamas se sont entendus jeudi au Caire pour reprendre l'application de leur accord de réconciliation d'ici à la fin du mois, a déclaré le chef de la délégation du Fatah, Azzam al-Ahmad. **P. 6**

Intervention de l'armée pour libérer les otages

Le Japon convoque l'ambassadeur algérien

Tokyo restait sans nouvelles vendredi soir (heure de Tokyo) de 10 de ses ressortissants qui figureraient parmi les centaines de travailleurs retenus par des islamistes sur un site gazier du sud-est algérien. **P. 6**



Tourisme

La côte méditerranéenne poursuit son développement



Un magnifique domaine maritime s'étendant sur un arc côtier de 25 km.

Confiance dans le tourisme national, confiance dans les groupes nationaux pour développer et repositionner des destinations comme celle d'Al-Hoceima qui a un énorme potentiel touristique, à l'instar de toute la côte méditerranéenne. Anass Alami, DG de la CDG souligne les grands projets de la région, la station Saïdia, le projet d'aménagement de Marchica autour de 7 cités et un magnifique domaine maritime s'étendant sur un arc côtier de 25 km. **P. 4**

Relations sociales

Pourquoi les bons voisins disparaissent



Nous sommes nombreux à constater que les voisins d'aujourd'hui ne se disent presque plus bonjour, ne se connaissent pas... Nous nous éloignons de plus en plus de ce principe de solidarité entre voisins qui caractérisait, jadis, leurs rapports quotidiens. **P. 7**

Et aussi

NATION	2 & 3	CASABLANCA	13
ÉCONOMIE	4	SERVICES	14 & 15
BOURSE	5	TÉLÉVISION	16
SOCIÉTÉ	7	SPORTS	17 & 18

SPORTS



Karim Al Abmadi aux prises avec un joueur congolais lors de la dernière confrontation amicale entre les deux équipes.

Lions de l'Atlas Batre l'Angola pour mieux entamer la CAN

Rachid Taoussi, sélectionneur des Lions de l'Atlas «Nous sommes prêts à 100%»

IR Tanger, conférence de presse Abdelhamid Aberchan : «Nous voulons assurer le maintien»

Course sur route à Assa Les meilleurs athlètes au rendez-vous

P. 17 & 18



À la suite de l'effondrement d'un immeuble à Alexandrie

Message de condoléances et de compassion de S.M. le Roi au Président égyptien

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a adressé un message de condoléances et de compassion au Président de la République arabe d'Égypte, M. Mohamed Morsi, suite à l'effondrement d'un immeuble à Alexandrie faisant plusieurs victimes. Dans ce message, le Souverain exprime sa profonde affliction suite à cet accident tragique, exprimant au Président Morsi et à travers lui aux familles des

victimes et au peuple égyptien frère, ses sincères condoléances et ses sentiments de compassion.

S.M. le Roi implore Le Tout-Puissant d'entourer les victimes de Sa sainte miséricorde et de les accueillir en Son vaste paradis, souhaitant prompt rétablissement aux blessés. Le Souverain prie également Dieu d'accorder au président et au peuple égyptiens patience et réconfort et de les épargner de tout malheur. ■ MAP

Distinction

L'ex-ambassadeur du Pérou au Maroc décoré du Grand Cordon du Ouissam Alaouite

L'ambassadeur du Maroc au Pérou, Mme Oumama Auouad Lahrech, a remis jeudi à Lima, à l'ancien ambassadeur du Pérou à Rabat, Santiago Marcovich, le Grand Cordon du Ouissam Alaouite, qui lui a été décerné par S.M. le Roi Mohammed VI à la fin de sa mission au Royaume. Cette décoration a été remise au diplomate péruvien lors d'une réception organisée à la résidence de l'ambassadeur du Maroc en présence de plusieurs personnalités et parlementaires péruviens, dont l'ancien vice-ministre des Affaires étrangères, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, ainsi que l'ancien ministre des Affaires étrangères et des membres du corps diplomatique. Dans une allocution, Mme Auouad a félicité le diplomate de cette distinction, estimant que cette décoration témoigne d'une reconnaissance de l'excellent travail effectué au Maroc durant sa mission diplomatique qui a duré 5 ans. Elle a relevé que durant son séjour au Maroc, M. Marcovich a œuvré à promouvoir les relations bilatérales et à renforcer les liens d'amitié existant depuis 50 ans entre les deux pays, soulignant que le diplomate péruvien a pu réussir dans sa mission au Maroc grâce à son parcours professionnel exceptionnel en organisant notamment plusieurs activités à caractère politique, économique et culturel permettant

ainsi de renforcer les relations entre le Maroc et le Pérou. Pour sa part, le diplomate péruvien a exprimé sa joie pour cette décoration royale qui a une grande portée pour lui et qui reflète l'excellence des relations entre le Royaume et le Pérou.

À cette occasion, M. Marcovich s'est également attardé sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles entreprises à l'initiative de S.M. le Roi Mohammed VI. Ces réformes, a-t-il ajouté, ont permis au gouvernement marocain d'être à l'avant-garde des événements enclenchés dans d'autres pays dans le cadre du Printemps arabe. Concernant les relations bilatérales, le diplomate péruvien a précisé que le Maroc est l'un des premiers

La position géographique du Maroc fait du Royaume le pays arabe le plus proche de la région de l'Amérique latine.

pays avec lesquels le Pérou a entretenu des relations diplomatiques, et ce dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud. La position géographique du Maroc fait du Royaume le pays arabe le plus proche de la région de l'Amérique latine, a-t-il dit, relevant qu'avec des ouvertures maritimes sur l'océan Atlantique et la mer Méditerranée, le Maroc se positionne en tant que porte vers les pays de l'Afrique subsaharienne, les pays du Maghreb arabes et les autres pays arabes. Le Maroc et le Pérou ont tissé des liens ancestraux qui puisent leurs racines dans l'héritage espagnol marqué par la diversité et la richesse de la culture arabe. ■ MAP

Coopération

Le président de la communauté autonome des Baléares en visite officielle au Maroc la semaine prochaine

Le président du gouvernement de la Communauté autonome des îles Baléares, José Ramon Bauza, entamera lundi prochain une visite officielle de deux jours au Maroc destinée à promouvoir la coopération économique et commerciale bilatérale, apprend-on vendredi de source officielle baléare. M. Bauza sera accompagné, lors de cette visite, la première dans un pays extra-communautaire depuis son élection à la tête des Baléares en juin 2011, par plusieurs membres de son gouvernement, notamment Antonio Gomez, conseiller de la présidence et Mme Lourdes Cardona, secrétaire à la Promotion des entreprises et à l'emploi, a déclaré à la MAP une responsable du département de la présidence. Le président des Baléares sera également accompagné d'une importante délégation d'entrepreneurs représentant une vingtaine des plus grandes firmes de l'archipel espagnol opérant, entre autres, dans les secteurs du tourisme, de la construction, de

l'énergie et des transports.

Au cours de son séjour dans le Royaume, M. Bauza, issu du Parti populaire des Baléares, aura des entretiens avec plusieurs membres du gouvernement marocain axés sur les moyens de promouvoir les liens d'amitié et de coopération dans les domaines économique et commercial entre cette communauté autonome et le Maroc. Mardi, la délégation baléare se rendra à Casablanca pour une rencontre avec les responsables de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), selon la même source.

D'après des chiffres de la Chambre de commerce de Majorque, les échanges commerciaux entre la communauté autonome des îles Baléares et le Maroc se sont chiffrés à plus de 5,8 millions d'euros en 2012, en baisse par rapport à 2011. Le groupe Barcelo, opérant dans le secteur touristique, est le plus important investisseur baléare au Maroc où il dispose de plusieurs unités hôtelières. ■ MAP

Des parlementaires britanniques rendent hommage à S.M. le Roi Mohammed VI

«Le Souverain a répondu avec sagesse et clairvoyance aux attentes de son peuple»

Plusieurs parlementaires des deux chambres de l'institution législative britannique ont rendu, jeudi, un hommage appuyé à S.M. le Roi Mohammed VI pour son leadership et sa clairvoyance dans la conduite du processus réussi de réformes dans le Royaume. Ces membres de la chambre des Lords et de la chambre des Communes, qui s'exprimaient dans des déclarations à la MAP à l'issue d'une rencontre avec le ministre du Tourisme, Lahcen Haddad, en présence de l'ambassadeur du Maroc en Grande-Bretagne, Chrifa Lalla Joumala, ont souligné que le Maroc s'est imposé, comme il l'a toujours fait, en tant qu'exception dans une région en proie à l'instabilité. «L'instabilité qui s'est emparée de certains pays voisins dans le sillage du printemps arabe et les événements qui se déroulent actuellement dans la région du Sahel et en Algérie, témoignent de cette spécificité du Maroc comme havre de paix et de stabilité», a

dit Mme Meg Munn, députée du Parti travailliste (opposition). Elle a rappelé que «S.M. le Roi Mohammed VI a répondu avec sagesse et clairvoyance aux attentes de son peuple, ouvrant la voie au renforcement du processus démocratique dans le Royaume dans un cadre de paix et de stabilité». Pour elle, «le Royaume-Uni et le Royaume du Maroc ont plusieurs points communs, en particulier un système monarchique qui représente un bouclier de stabilité, renforcé par le soutien populaire». «La légitimité dont jouit la Monarchie au Maroc lui permet de conduire le pays vers davantage de progrès dans un cadre empreint d'une sérénité et d'une stabilité qui fait défaut dans d'autres pays dans la région», a encore dit la députée. Même son de cloche chez Lord Harrison of Chester, qui a fait savoir que l'expérience démocratique marocaine fera prochainement l'objet d'un débat au Parlement de Westminster. «Cette expérience unique dans la

région mérite d'être mise en valeur eu égard à sa portée stratégique», a dit Lord Harrison, ajoutant que le Maroc reste un pays avec lequel le Royaume-Uni se doit de renforcer les relations de coopération dans tous les domaines. Pour sa part, Ian Liddell-Grainger, député du parti conservateur qui conduit le gouvernement de coalition britannique, a indiqué que le Royaume-Uni ne ménagera aucun effort pour soutenir la marche démocratique du Maroc sous la conduite de S.M. le Roi Mohammed VI. Les deux pays entretiennent des relations politiques très fortes, nourries par des contacts permanents entre Londres et Rabat, a-t-il dit, ajoutant que le Maroc «doit être félicité pour son expérience démocratique réussie». Le Royaume se présente comme «une grande success story» dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, a noté M. Liddell-Grainger, arguant que le peuple marocain «a fait preuve d'une grande

maturité, fruit d'une longue et riche histoire, qui lui permet d'envisager avec confiance son avenir». De son côté, la Baronne Andrews a souligné que le Maroc peut se prévaloir d'une vision claire de la manière dont il veut concrétiser ses ambitions de développement dans tous les domaines. Le pays offre «un modèle extraordinaire de paix et de stabilité dans un environnement régional en proie au chaos», a souligné la Baronne Andrews, également présidente du English Heritage. Elle s'est dite impressionnée par la façon dont le Royaume gère son processus de changement sous le leadership sage de S.M. le Roi Mohammed VI. «La sagesse du Souverain, qui a permis à son peuple de réussir le processus de réformes, mérite d'être saluée», a-t-elle dit, notant que les touristes britanniques sont encouragés à visiter le Maroc, «un pays pacifique, stable et moderne, situé à moins de trois heures de vol du Royaume-Uni». ■ MAP

Coopération Maroc-Union européenne

Des avancées significatives dans les secteurs de la santé et de l'éducation

Le Maroc reste toujours le premier bénéficiaire de l'aide européenne dispensée dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage. Entre 2007 et 2013, cet appui a totalisé 1,2 milliard d'euros, auxquels s'ajoutent 580 millions d'euros octroyés dans le cadre du fonds SPRING et qui sont destinés à cinq secteurs prioritaires : développement des politiques sociales, gouvernance, modernisation économique, appui institutionnel et protection de l'environnement. Ce constat, qui traduit l'importance et la portée stratégique des relations entre le Royaume et l'UE, a été rappelé de prime abord par le responsable de coopération à la Direction générale développement et coopération (DEVCO)/EuropeAid, relevant de la Commission européenne, Thomas Feige.

M. Feige, qui s'exprimait devant des journalistes marocains à Bruxelles, a précisé que le soutien de l'Union visait prioritairement trois secteurs sociaux, à savoir l'éducation, la lutte contre l'analphabétisme et la santé. En effet, l'UE a apporté son appui financier à la mise en œuvre de la stratégie éducative. À ce niveau, la Devco parle de quelque chose comme 93 millions d'euros qui ont été accordés au Maroc entre 2009 et 2012. Pour Thomas Feige, plusieurs indicateurs attestent de la réussite de ce partenariat. Il a cité notamment quelques réalisations au cours des trois



Le Maroc et l'UE entretiennent des relations privilégiées de partenariat.

dernières années. C'est le cas de l'augmentation de 50% des allocations de ressources budgétaires nationales destinées à l'éducation non-formelle qui ont augmenté de 50% entre 2009 et 2012. C'est le cas également de la nette amélioration du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et dans une moindre mesure dans l'enseignement collégial et qualifiant. C'est le cas aussi du renforcement de la scolarisation des filles et de la scolarisation en milieu rural qui passent de 84,7% en 2008 à 94,4% en 2011. Les indices sont rassurants également s'agissant du taux d'abandon scolaire au collège qui est passé de 13,4% (2007-2008) à 10,3% (2011-2012)... Concernant le programme d'appui à la réforme du

système de santé, les indicateurs sont également rassurants. Ce programme qui a bénéficié d'un soutien de 86 millions d'euros entre 2009 et 2012 a permis une amélioration significative des services de santé en milieu rural, en matière d'obstétrique, de prise en charge des maladies chroniques, de réduction des disparités en termes d'allocations budgétaires entre les six régions les plus pauvres et la moyenne nationale. Les chiffres sont éloquentes à cet égard : à titre d'exemple, le nombre de patients diabétiques pris en charge est passé de 283 440 en 2007 à 419 351 en 2010 par les structures publiques de santé. De même, le nombre de complications obstétricales prises en charge est passé de 76 230 en 2007 à 104 890 en

2010. Ce qui a permis d'augmenter le nombre d'accouchements assistés par un personnel médical qualifié. Le ratio est passé de 58,1% en 2007 à 73,4% en 2010. Intervenant à cette occasion, Rafaella Iodice, chef d'unité DEVCO chargée des programmes régionaux pour le voisinage sud, a affirmé que le partenariat avec le Maroc revêt, au-delà de l'aspect financier, une dimension politique et stratégique, formant le vœu que la coopération maghrébine se développe davantage pour permettre, notamment, le rapprochement entre les hommes d'affaires des pays de la région qui devrait avoir des retombées des plus positives sur les plans économique et politique.

En tout état de cause, les responsables de la Devco ont été unanimes à souligner que la coopération entre le Maroc et l'UE était sur la bonne voie, d'autant que l'aide de l'UE reste tributaire de certaines conditions (voir repères) que le Royaume remplit compte tenu des réformes structurelles engagées ces dernières années sur les plans politique et économique. Les deux partenaires veulent donc franchir un nouveau palier dans le cadre de leur partenariat. En plus du soutien financier, l'accent sera désormais mis sur le transfert des compétences à travers les programmes de formation et de jumelage institutionnel. ■

Brahim Mokhliss - Bruxelles

Nouveau modèle de développement économique et social des provinces du Sud

Le CESE se concerta avec les élus et les acteurs associatifs de Tata

Une commission issue du Conseil économique, social et environnemental a tenu, jeudi à Tata, une réunion de concertation avec les élus et les acteurs de la société civile, consacrée à l'écoute de leurs suggestions et attentes, dans le but de contribuer à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement économique et social des provinces du Sud. Cette réunion se tient conformément aux Hautes instructions de S.M. le Roi Mohammed VI au Conseil économique, social et environnemental d'élaborer un modèle de développement économique, social et culturel des provinces du Sud, ont indiqué les membres de la commission.

Cette rencontre consultative sera l'occasion d'écouter attentivement les acteurs de la société civile actifs dans les domaines économique, social et culturel, et de prendre acte de tous les problèmes et les obstacles qui entravent le développement de la région, afin de trouver les solutions adéquates qui auront un impact positif sur l'ensemble

de la région, ont-ils ajouté. De leur côté, les membres des associations ont présenté les problèmes que connaît la région, notamment au niveau des infrastructures et le déficit alarmant enregistré au niveau des cadres, des centres médicaux et des établissements scolaires, déplorant un manque de projets de logement et l'éloignement des institutions administratives de la population rurale.

Ils ont, par la même occasion, appelé au soutien des associations et des coopératives actives dans la région pour leur permettre de promouvoir leurs projets de développement, rappelant que la région regorge des potentialités naturelles qui peuvent jouer un rôle important dans la promotion du tourisme et la création de nouveaux emplois sans négliger le secteur agricole qui emploie la majorité de la population locale.

Intervenant à cette occasion, le député Hassan Tabi s'est félicité de la tenue de cette réunion dans la province de Tata qui constitue une véritable

incarnation de l'esprit des Directives Royales, à travers l'implication des représentants de la province dans la discussion de ce modèle de développement des provinces du Sud, et l'élaboration d'une note de cadrage intégrée selon une approche participative qui contribuerait à une dynamisation optimale de la régionalisation avancée.

Il a, de même, regretté la fragilité de l'infrastructure, qui ne répond pas aux aspirations du développement de la région, citant notamment un manque du réseau routier qui ne permet pas le désenclavement de la population et des unités hôtelières et la non-exploitation des potentialités naturelles. M. Tabi a également souligné la nécessité de soutenir le secteur agricole, exploiter les richesses minières qui abondent dans la région, créer des zones industrielles pour stimuler les capitaux, et d'encourager l'artisanat et les artisans.

Pour sa part, le président du Conseil provincial, Mustapha Tadmane a salué cette Initiative Royale et les efforts consentis par le conseil éco-

nomique, social et environnemental pour élaborer cette note de cadrage à même de permettre de diagnostiquer la situation dans les provinces du Sud.

Cette réunion s'est déroulée en présence notamment du gouverneur de la province, Abdelkebir Tahoune, des présidents des communes urbaines et rurales, des chefs de services extérieurs et des représentants du tissu associatif et des organisations professionnelles. ■ MAP

FONDATEUR : Moulay Ahmed ALAOUI
DIRECTION
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA PUBLICATION : Mohamed JUAHRI
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ : Kamal EL ALAMI
TEL : 05 22 48 91 00 (L.G.)
IMPRESSION : MAROC SOIR S.A.
LE MATIN
DISTRIBUTION : SAPRESS
RC 31427 - Patente 33103870 - IF 01030384 - CNSS 1492264
Commission Paritaire de la Presse écrite 06/10-05
Dossier Presse Aut. n° 309 ISSN 1114-9205
Dépôt Légal 1971/0015

Cobésion gouvernementale

Les scénarios possibles au cas où l'Istiqlal basculerait dans l'opposition

L'Istiqlal accorde à Benkirane un délai de 3 mois pour examiner et répondre à son mémorandum. Mais le PJD reste serein. Du moins en apparence. Il dément pour le moment tout rapprochement avec les partis de l'opposition. Et si l'Istiqlal se retirait réellement du gouvernement ? Trois scénarios sont envisageables. Pas de rapprochement entre le Parti de la justice et du développement (PJD) et deux des partis de l'opposition, à savoir le Rassemblement national des indépendants (RNI) et l'Union constitutionnelle (UC), et c'est Abdallah Baha, ministre d'État et membre du bureau politique du PJD, qui le dit dans un communiqué officiel. Baha, connu pour être l'éminence grise du chef du gouvernement Abdelilah Benkirane, a démenti toute tentative de la part du PJD pour chercher des remplaçants aux ministres istiqalians au sein de la majorité gouvernementale au cas où le parti de la Balance déciderait de basculer dans l'opposition.



Fini le temps où Chabat et Benkirane échangeaient les amabilités.

Ph Kartouch

SI L'ISTIQLAL SE RETIRE RÉELLEMENT DU GOUVERNEMENT, TROIS SCÉNARIOS SONT ENVISAGEABLES SELON LE POLITOLOGUE MOHAMED DARIF

La recherche de nouveaux alliés

Le retrait de l'Istiqlal avec ses 60 sièges au sein de la Première chambre pousserait le PJD à s'allier à de nouveaux partis, si on exclut le Parti authenticité et modernité (PAM) et l'Union socialiste des Forces populaires (USFP), vue les grandes divergences entre ces partis et le PJD. Restent le RNI et l'UC.

C'est le schéma le plus probable pour renforcer les rangs de la majorité. Avec leurs 75 sièges, ils sont

capables d'assurer à nouveau la majorité à Benkirane.

La dissolution du Parlement

Cela entraînera des élections anticipées, ce scénario coûtera cher au pays dans les circonstances actuelles, vu qu'on n'a pas encore entamé les élections communales dans le cadre de la nouvelle Constitution et que la chambre des conseillers continue à travailler dans le cadre de la Constitution de 1996. Cette option sera mal vue de la part de l'opinion publique.

Un gouvernement de minorité

Le gouvernement pourra continuer son mandat sans l'Istiqlal et sans faire appel au soutien des autres partis. Un scénario, les médias en parlent peu certes, mais qui reste possible vu la nature du Parlement marocain.

Des accords pourront être donc passés dans ce sens entre la majorité et certains parlementaires de l'opposition afin de garantir la continuité du gouvernement en place.

Relayée dans la presse nationale depuis quelques jours, la rumeur s'est amplifiée après la rencontre entre Abdallah Baha et quelques membres de l'opposition en marge de la réunion des factions palestiniennes au Maroc, tenue à Skhirat en début de semaine.

Cependant, le risque d'un passage de l'Istiqlal de la majorité à l'opposition plane toujours sur le gouvernement dans la mesure où le secrétaire général de l'Isti-

qlal, Hamid Chabat, a annoncé que le «parlement de son parti», seule instance habilitée à prendre ce genre de décision, allait se réunir dans les prochains jours afin de trancher sur la posture à adopter. Selon le politologue Mohamed Darif, l'attitude de l'Istiqlal pourrait être interprétée comme un moyen de pression sur le chef du gouvernement afin de le pousser à prendre plus au sérieux le contenu du mémorandum en question. Elle permettrait aussi, selon la même source, à Chabat d'avoir une plus large marge de manœuvre en fonction des événements à venir.

La divergence entre Chabat et le PJD sont beaucoup plus «profonds» qu'une simple question de remaniement ministériel, ajoute M. Darif, sachant que le remaniement est considéré souvent comme étant une «procédure habituelle à laquelle on a recours après un an ou deux du mandat d'un gouvernement pour relancer son travail». D'autres différends rendent difficiles les relations entre les deux formations politiques comme la représentativité féminine et la réforme de la Caisse de compensation, qui font aussi partie du désaccord.

Le remaniement est considéré souvent comme une «procédure habituelle à laquelle on a recours après un an ou deux du mandat.»

Rappelons que les relations entre le PJD et son allié au gouvernement le Parti de l'Istiqlal sont particulièrement tendues depuis l'arrivée de Hamid Chabat en tête du parti fondé par Allal El Fassi et sa présen-

tation du mémorandum exigeant un remaniement ministériel de toute urgence. ■ A.L.

EXPRESS

Opérations de change
La dotation touristique désormais utilisable en un seul voyage



L'Office des changes annonce qu'il vient de procéder à la mise à jour de l'instruction générale des opérations de change. Parmi les principaux changements, la dotation touristique, maintenue à hauteur de 40 000 DH par an, peut désormais être utilisée en un seul voyage au lieu de la limite de 20 000 DH par voyage prévue par la précédente instruction.

Éducation nationale

Le ministère rencontre la Fédération nationale de l'enseignement

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed El Ouafa, a tenu, jeudi soir, une réunion avec la Fédération nationale de l'enseignement (FNE), dans le cadre d'une série de rencontres entre le ministère et les Syndicats de l'enseignement, lancées mercredi. Lors de cette entrevue, les deux parties ont examiné le bilan de la gestion des ressources humaines au titre de l'année scolaire 2011-2012 et le bilan de l'action des comités thématiques ainsi que le projet du mouvement de mutation au titre de l'année scolaire 2012-2013, indique un communiqué du ministère.

Sécurité

Les ministres maghrébins de l'Intérieur se réuniront à Rabat

Les ministres maghrébins de l'Intérieur se réuniront début février à Rabat pour poursuivre la réflexion sur la mise en place d'une plateforme commune sur le plan sécuritaire, a affirmé, vendredi à Bruxelles, le secrétaire général de l'UMA, Habib Ben Yahya.

«Le Maghreb prend avec beaucoup de sérieux les nouveaux défis auxquels il fait face, notamment les menaces transfrontalières qui se posent, et ce, pour éviter que notre espace ne devienne un nouvel Afghanistan», a indiqué M. Ben Yahya lors d'une conférence de presse conjointe avec le commissaire européen en charge de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage, Stefan Fule.

Recrutement

Le démenti du ministère de la Communication

Le ministère de la Communication a démenti, vendredi, les déclarations d'un candidat au concours de recrutement des administrateurs (2e catégorie), organisé par le ministère, les qualifiant de «détenues de tout fondement».

«Les déclarations d'un candidat au dit concours (spécialité contrats programmes), rapportées vendredi par le quotidien Al-Itihad Al-Ichtraki et selon lesquelles le nom d'une candidate qui ne figurait pas sur la liste des candidats aurait été ajouté au crayon le jour de l'examen sous le N° 109 bis, comportent des accusations totalement erronées», indique le ministère dans un communiqué.

La même source précise que la liste des candidatures publiée sur le site des recrutements de la fonction publique avant la date du concours, et qui est toujours visible sur le même site, révèle qu'aucun nom n'a été ajouté et que le dernier candidat dans cette liste porte le N.108.

Yousra Amrani

Conseil du gouvernement

Adoption de plusieurs propositions de nomination aux hautes fonctions

Les hautes fonctions concernent le département de la Pêche maritime, le ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des Affaires générales et de la gouvernance, ainsi que l'INSEA et le CNRST.

Le Conseil du gouvernement a adopté lors de sa réunion hebdomadaire tenue jeudi dernier à Rabat plusieurs propositions de nomination aux hautes fonctions conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution. Mustapha El Khalfi, ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, a indiqué lors d'un point de presse organisé à l'issue de cette réunion que les nominations concernaient le poste de secrétaire général du secteur de la pêche maritime, le poste de secrétaire général du ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des Affaires générales et de la gouvernance, et les postes de directeurs de l'Institut national de statistique et d'économie appliquée (INSEA) et du Centre national de la recherche scientifique et



Réunion hebdomadaire tenue jeudi dernier à Rabat.

Ph MAP

technique (CNRST). Lors de cette réunion, les ministres ont procédé également à l'examen et l'adoption du projet de loi N 68-12 modifiant et complétant la loi N 44-10 relative au pôle financier de Casa-

blanca. Le nouveau texte de loi vise à changer la raison sociale «Instance financière marocaine (IFM)» qui deviendra «l'Instance du pôle financier de Casablanca». Un changement dont le but est l'adoption d'une dénomination en relation avec le domaine d'activité de cette structure. Le texte de loi, présenté par le ministre de l'Économie et des finances, Nizar Baraka, tend aussi à élargir le champ d'activité ayant trait à la nouvelle nomination et contraindre les

entreprises voulant décrocher le titre de «Pôle financier de Casablanca» à verser une commission au profit de l'instance financière marocaine lors du dépôt de leurs demandes.

D'après le ministre de la Communication, ces nouvelles mesures ont pour but de permettre au pôle financier de Casablanca de bénéficier d'une meilleure attractivité vis-à-vis des investisseurs locaux et étrangers à travers la mise en place de mécanismes organisationnels et

Le gouvernement se penche sur l'élaboration d'une vision unifiée qui permettrait d'aboutir à une certaine cohérence dans les actions de tous les intervenants et les programmes sectoriels.

REPÈRES

■ Le conseil du gouvernement a adopté un projet de décret relatif à la création de la Commission ministérielle permanente du développement de l'espace rural et des zones montagneuses.

■ Il a examiné et adopté le projet de loi relatif au pôle financier de Casablanca.

incitatifs de nature à renforcer la compétitivité de la métropole au niveau national et international.

Par ailleurs, le conseil du gouvernement a adopté un projet de décret relatif à la création de la Commission ministérielle permanente du développement de l'espace rural et des zones montagneuses. Le texte de loi présenté par le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration, au nom du ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime, traduit l'importance qu'accorde le gouvernement au développement rural durable en tant que levier du développement global du Royaume.

«Le gouvernement se penche sur l'élaboration d'une vision et d'une méthodologie unifiée et intégrée qui permettrait d'aboutir à une certaine cohérence dans les actions de tous les intervenants et les programmes sectoriels dans le domaine du développement de l'espace rural et des zones montagneuses. Il convient de signaler que le programme gouvernemental a souligné la nécessité de procéder à une révision totale de l'approche de développement de l'espace rural et des zones montagneuses», indique M. El Khalfi. ■

CGI et Kenzi Hôtels signent un accord de partenariat

La côte méditerranéenne poursuit son développement

La province d'Al-Hoceima a une superficie de 3 550 km² et bénéficie au nord de 120 km de côtes méditerranéennes.

Confiance. C'est le mot qu'il faudra retenir de l'intervention du directeur général de la CDG et président du conseil d'administration de la CGI, lors de la cérémonie de signature du contrat de gestion par Kenzi Hôtels des composantes hôtelières et touristiques du Resort Souani Méditerranée, réalisé par la CGI à Al-Hoceima dans le cadre d'une convention d'investissement avec l'État.

Confiance dans le tourisme national, confiance dans les groupes nationaux pour développer et repositionner des destinations comme celle d'Al-Hoceima qui, a souligné Anass Alami, directeur général de la CDG, a un énorme potentiel touristique, à l'instar de toute la cote méditerranéenne. M. Alami a rappelé les grands projets de la région, la station Saïdia, le projet d'aménagement de Marchica autour de 7 cités et un magnifique domaine maritime s'étendant sur un arc côtier de 25 km. Il a aussi rappelé les nouveaux leviers de développement territorial de la région qui ont permis un rééquilibrage de cette zone : autoroute Casablanca-Oujda, voie rapide Oujda-Nador, rocade méditerranéenne Saïdia-Nador-Tanger, port international de Nador, liaison Taourirt-Nador, aéroports internationaux Oujda-Angad et Nador-El Aroui, aéroport Cherif Al Idrissi d'Al-Hoceima... Des réalisations d'infrastructures majeures qui ont permis de mieux intégrer cette région et de la rendre plus compétitive.

En vertu de l'accord précité, la CGI a confié au groupe marocain Kenzi Hôtels la gestion et l'administration ainsi que l'assistance technique dans la conception et l'exécution du VVT (village de vacances touristique), de la RIPT (résidence immobilière de

promotion touristique) ainsi que les restaurants de la zone d'animation collective. La capacité de lits prévue s'élève à plus de 1 400 lits sur environ 60 000 m² en surface hors œuvre nette, décomposée en un village de vacances et des résidences immobilières de promotion touristique.

Souani Resort compte une zone résidentielle et un hôtel 4 étoiles qui sera mis en exploitation au courant de l'année, des zones d'animation et d'attraction culturelle. Il faut rappeler la présence du site archéologique Al Mazamma qui s'étend sur 9 hectares, des vestiges datant du 16^e siècle et un atout de taille qui pourrait aider à la promotion d'un tourisme éthique, respectueux de l'environnement naturel et culturel», souligne Abdellatif Kabbaj, président-directeur général du groupe Kenzi Hôtels.

La richesse du patrimoine culturel de la région ouvre également des perspectives de développement. Une tendance prônée par l'UNESCO qui rappelle que «la préservation du patrimoine culturel immatériel est un des objectifs de ce tourisme éthique qui permet de préserver les sites et monuments de pierre, mais aussi les langues, coutumes, danses et mythes d'une communauté riche de son histoire». Le groupe Kenzi Hôtels se lance un défi, souligne M. Kabbaj, celui d'améliorer la saisonnalité pour la porter à 7 mois au lieu des 3 actuels, «en réalisant des unités écologiques qui tiennent compte du développement durable». Le groupe Kenzi Hôtels, riche d'une expérience de près de deux décennies de gestion hôtelière, gère déjà 9 hôtels. Il s'appuie d'autre part sur un réseau de partenaires mondiaux comme TUI International (Allemagne), Thomas Cook Jet Tour (France), Franco Rosso (Italie), sans parler des opérateurs Expedia et Booking... Il compte parmi ses investisseurs la société libyenne d'investissements Lafico ainsi que la société saoudienne Hamad Salah Al Soghhyer pour l'investissement. Selon Mohamed Ali Ghannam, directeur général de la CGI, pour développer cette destination prometteuse, il fal-

lait aboutir à un partenariat équilibré entre propriétaire et gestionnaire. Un partenariat qui permet de consolider l'axe touristique et de développer les capacités d'accueil du Maroc méditerranéen tout en permettant, comme l'écrit un confrère espagnol, de «comparer cette région à celle des principales enclaves touristiques de la rive euro-méditerranéenne». Actuellement, sont à l'étude de nombreux projets de développement du tourisme, centrés d'une part sur les provinces de Nador et Al-Hoceima, et d'autre part sur le littoral proche de la localité de Oued Laou, en plein Rif, et qui, s'ils sont réalisés, donneront au Maroc la prééminence dans le tourisme méditerranéen pour sa capacité d'accueil.

De ces axes touristiques émergents, se détache la ville de Nador : près de la lagune de Marchica, aux pieds de la ville, il est prévu la création de sept grands complexes touristiques d'une capacité supérieure à 100 000 lits. La ville voisine d'Al-Hoceima n'est pas en reste : on y étudie un plan pour la création de deux complexes sur deux parcelles, respectivement de 8 et 85 hectares, sans oublier le complexe de Cala Iris, d'une superficie de 339 hectares et d'une capacité d'accueil de 4 000 lits.

Booster le tourisme national

Un des caps fixés par la politique actuelle du ministre de tutelle, Lahcen Haddad, c'est de booster le tourisme national. Un tourisme qui, depuis l'indépendance, a été considéré au Maroc comme une importante industrie, non seulement pour son impact économique en tant que pourvoyeur de devises, mais aussi parce qu'il participe à l'équilibre de la balance des paiements, crée des emplois et génère des effets multiplicateurs sur le reste des secteurs de l'économie. C'est aussi, comme le soulignera en aparté Anass Alami, un facteur de rapprochement des peuples, un facteur de modernité et un vecteur de changement qui permet la promotion de l'esprit

La CDG et les métiers du tourisme

Aujourd'hui, grâce aux plans successifs «Vision 2010» et «Vision 2020», la volonté de faire du tourisme un levier de développement est encore plus précise, se traduisant par des politiques actives d'incitation à l'investissement dans le secteur. Le Maroc ambitionne ainsi de faire valoir ses potentialités et son patrimoine touristique en vue d'atteindre les objectifs qu'il s'est assignés à l'horizon 2020. L'objectif étant d'augmenter les capacités d'accueil et de diffuser l'offre touristique sur l'ensemble du territoire. Dans cette perspective et celle du développement régional, la CDG continuera, comme elle l'a fait depuis sa création, d'alimenter la croissance des capacités d'accueil du pays par une augmentation importante de ses investissements dans le secteur qui se traduira par une capacité littore supplémentaire de plus de 5 000 unités, et le développement de nouvelles destinations émergentes aussi bien sur la côte méditerranéenne que dans le Sud. Les interventions du groupe revêtent plusieurs formes et couvrent toute la chaîne de valeur du secteur : développement d'actifs hôteliers et attraction de gestionnaires de qualité (par exemple partenariat historique avec Club Med). Il est important de rappeler que le groupe fait appel à des gestionnaires internationaux de renom permettant la maximisation de

l'attraction des touristes internationaux et une validation des choix par des acteurs externes. À citer aussi le partenariat avec des gestionnaires nationaux (Atlas Hospitality et Kenzi Hôtels) pour les accompagner dans leurs programmes de développement.

Le développement de stations touristiques est également fort avec une approche intégrée en construisant sur les différentes compétences du groupe CDG (structuration financière, ingénierie, capacité de conception et de gestion de projets à intervenants multiples). À noter que l'investissement de la CDG dans les stations balnéaires s'accompagne systématiquement d'un re-engineering des projets en question permettant un investissement «discipliné» et optimisé. Il y a aussi les métiers de gestion d'actifs hôteliers sous marque propre et une présence régionale forte sur l'ensemble du territoire, y compris en zones émergentes : Tétouan, Béni Mellal, Zagora, Erfoud, Nador, Al-Hoceima... À citer aussi la participation au Plan Biladi à travers, par exemple, le projet Imioudan, développé par la CGI dans la région d'Agadir. En termes de chiffres, le groupe dispose aujourd'hui de 22 hôtels en exploitation pour une capacité littore de 8 190 lits en activité, tandis que 10 autres hôtels sont en phase de développement pour une capacité supplémentaire de 5 377 lits.

d'entreprises dans des secteurs aussi variés que la restauration, les loisirs, le sport. Facteur aussi de réduction de la pauvreté. On sait, comme l'indique l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), qu'en matière de lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire de capacité à générer des revenus profitant directement aux populations locales, le tourisme reste une industrie bien plus performante que de nombreuses autres activités économiques, dans la mesure où la plupart de ses produits sont consommés sur le lieu même de leur production et sont directement liés aux besoins des populations locales, y compris les plus pauvres. Il s'agit d'une industrie diversifiée, à forte intensité de travail, offrant un large éventail de possibilités d'emplois.

Le tourisme emploie proportionnellement davantage de femmes et de jeunes que toute autre activité

économique et concourt fortement à l'insertion des populations les plus défavorisées. Il crée de surcroît des débouchés pour de nombreux petits entrepreneurs. C'est aussi le constat qui a été fait récemment lors du Forum international du tourisme solidaire, qui a eu lieu à Tiznit en octobre 2012, suivi d'une conférence sur «l'économie sociale et tourisme solidaire», organisée par le Réseau marocain de l'économie sociale et solidaire et soutenue par le Comité international FITS et le Comité national d'organisation, qui a eu lieu au siège de la CDG. La Conférence nationale avait traité, rappelons-le, de la question suivante : de quelle manière l'économie sociale peut-elle appuyer le développement d'un tourisme plus responsable et solidaire, en particulier pour les zones fragiles du Maroc et de la Méditerranée ? ■

Farida Moha

LE TOURISME, UN MOTEUR ESSENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DANS LE MONDE

Au fil des décennies, le tourisme a connu un essor continu et s'est diversifié de plus en plus, au point de devenir un des secteurs économiques à la croissance la plus rapide du monde. Le tourisme moderne est étroitement lié au développement et il englobe un nombre grandissant de nouvelles destinations. Cette dynamique en fait un moteur essentiel du progrès socioéconomique. Aujourd'hui, le volume d'affaires du secteur touristique égale, voire dépasse celui des industries pétrolière, agroalimentaire ou automobile. Le tourisme est désormais un des grands acteurs du commerce international et, en même temps, il constitue une des principales sources de revenus de beaucoup de pays en développement. Cette croissance va de pair avec l'accroissement de la diversification et de la concurrence entre les destinations.

L'expansion générale du tourisme dans les pays industrialisés et développés présente des avantages économiques et crée des emplois dans de nombreux secteurs qui y sont liés, de l'agriculture aux télécommunications en passant par le bâtiment.

La contribution du tourisme au bien-être économique dépend de la qualité et des recettes de l'offre touristique. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) offre son assistance aux destinations pour qu'elles se positionnent de façon durable sur les marchés national et international qui ne cessent de se complexifier. En sa qualité d'institution des Nations unies se consacrant au tourisme, elle souligne que ce sont surtout les pays en développement qui devraient bénéficier du tourisme durable et elle intervient pour les aider à traduire cette possibilité dans la réalité.

EXPRESS

Convention-cadre Valorisation de la recherche et promotion de l'innovation au Maroc

Une convention-cadre visant la valorisation de la recherche et la promotion de l'innovation au Maroc a été signée, jeudi dernier à Casablanca, entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres et la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM). Paraphée à l'issue d'une rencontre placée sous le thème de la «Recherche et développement, levier de la compétitivité», par le ministre de l'Enseignement supérieur, Lahcen Daoudi, et la présidente de la CGEM, Miriem Bensalah Chaqroun, cette convention porte sur le renforcement de la recherche scientifique et la compétitivité des entreprises, à travers l'exploitation des capacités de recherche des universités marocaines, de l'innovation et des projets. La cérémonie s'est déroulée en présence de l'ambassadeur de l'Union européenne, Eneko Landaburu.

Réglementation Publication de l'Instruction générale des opérations de change

L'Office des changes vient de publier une nouvelle version de l'Instruction générale des opérations de change, dont la première mouture avait été diffusée le 16 novembre 2011. Cette nouvelle version introduit davantage de facilitations et de simplifications dans les dispositions de la réglementation des changes. Elle regroupe l'ensemble des dispositions relatives aux changes et apporte d'importantes améliorations, tant sur le fond que sur la forme. Par ailleurs, cette version 2013 intègre l'ensemble des mesures prises au cours de l'année 2012 et annonce les nouvelles dispositions applicables à partir de cette année.

Agriculture Le Maroc à la Semaine Verte de Berlin

Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime, prend part à la tête d'une importante délégation de hauts responsables et de professionnels, à la 78^e édition de la Semaine Verte internationale de Berlin, qui se tient du 18 au 27 janvier 2013 dans la métropole allemande.

Il s'agit de l'une des plus importantes foires internationales, orientée vers le consommateur et consacrée aux denrées alimentaires sur le marché européen. La participation du Maroc à cette édition a lieu autour du thème «Le Maroc visite l'Europe» et est marquée par l'exposition d'une multitude de produits représentant aussi bien les terroirs marocains que l'industrie agroalimentaire et les fruits et légumes dans le Royaume.

Précisons que le Maroc occupe un pavillon de plus 500 m² qui abrite 17 coopératives agricoles spécialisées dans les produits du terroir ainsi que 11 exposants du secteur des fruits et légumes.

Édition

Un ouvrage collectif sur les questions d'économie marocaine en 2012

Un ouvrage collectif sur les questions d'économie marocaine en 2012, publié par l'Association marocaine de sciences économiques (AMSE), a été présenté jeudi dernier à Rabat. L'ouvrage entend «informer le public marocain des grandes tendances de l'économie nationale qui a été sévèrement touchée par la morosité de la conjoncture économique et financière internationale marquée par la crise», a expliqué à la MAP le vice-président de l'AMSE, Mohamed Bouslikhane. Cette publication vise aussi à encourager les jeunes chercheurs à faire éditer leurs articles et travaux, tout en leur laissant une «grande marge de liberté de jugement et de choix», brisant, ainsi la règle classique qui laisse le privilège de publication aux «chercheurs seniors», selon M. Bouslikhane, qui est également directeur de la maison d'édition Presses universitaires du Maroc (PUM).

AL-HOCEIMA : UNE FAUNE ET UNE FLORE TRÈS RICHES

Appelée autrefois Taghzout, puis Tijdit et ensuite Villa San Jurjo et Villa Alhucemas, la ville d'Al-Hoceima n'est pas loin du site archéologique de la ville médiévale d'Almazamma (2 à 3 km à vol d'oiseau). Elle porte son nom actuel (Al-Hoceima) depuis l'indépendance du Maroc. Un nom qui viendrait de «Al-Khozama» (lavande), une plante très répandue dans le Rif central. La province d'Al-Hoceima est géographiquement située au centre nord du Maroc sur le littoral méditerranéen, avec une superficie de 3 550 km². Elle est caractérisée en majorité par une pente allant de 10% à 40% et 12 000 hectares de plaines. Elle est limitée à l'ouest par Chefchaouen et Taouate, à l'est par Nador, au sud par Taza et au nord

par 120 km de côtes méditerranéennes. Al-Hoceima est située dans le Rif, chaîne montagneuse du Maroc méditerranéen. Le parc national d'Al-Hoceima, d'une superficie de 47 000 hectares, englobe une partie terrestre, le massif des Bokkoyas, et une partie située en mer, la baie d'Alhucemas (ou baie d'Al-Hoceima). Il englobe les sites côtiers les mieux préservés de la Côte-Nord marocaine, de hautes falaises et l'arrière-pays montagneux du Rif. L'eau de la baie d'Al-Hoceima se distingue par une limpidité favorisant une richesse marine de biodiversité. On y trouve de nombreux groupes marins tels les cnidaires, les annélides, les mollusques, les crustacés, les échinodermes, les poissons, les reptiles, les oiseaux et les

mammifères marins. La présence simultanée dans le parc de trois espèces de dauphins (dauphin commun, dauphin bleu et blanc et grand dauphin) constitue un fait remarquable en Méditerranée. Le parc offre également abri à des espèces très rares telles que le goéland d'Audouin et le phoque moine, espèces en voie de quasi-extinction en mer Méditerranée. Le parc présente un intérêt ornithologique particulier : soixante-neuf espèces d'oiseaux y sont dénombrées, dont spécifiquement une des plus grandes concentrations mondiales de balbuzards pêcheurs. La baie d'Al-Hoceima compte également de nombreuses îles, comme les minuscules îles de Sabaadiya, et surtout de très nombreux petits îlots rocheux.

Bourse de Casablanca (Vendredi 18 janvier)

Valeur	Précédent	Actuel	Var	Volume	Qté
AFRIC INDUSTRIES SA	274,00	274,00	0,00 %	548,00	2
AFRIQUIA GAZ	1 556,00	1 585,00	1,86 %	887 745,00	559
ALLIANCES	536,00	534,00	-0,37 %	838 380,00	1 570
ALUMINIUM DU MAROC	1 078,00	1 140,00	5,75 %	3 420,00	3
ATLANTA	60,00	57,54	-4,10 %	29 348,84	510
ATTIJARIWABA BANK	301,00	304,50	1,16 %	17 066 990,65	56 672
AUTO HALL	58,50	58,40	-0,17 %	7 008,00	120
BCP	182,00	185,50	1,92 %	5 704 291,60	31 196
BMCE BANK	150,50	152,00	1,00 %	4 768 640,60	31 342
BMCI	820,00	800,00	-2,44 %	4 111 500,00	5 015
BRASSERIES DU MAROC	2 200,00	2 199,00	-0,05 %	1 433 748,00	652
CARTIER SAADA	17,48	17,48	0,00 %	906,88	52
CDM	551,00	518,00	-5,99 %	339 062,00	649
CENTRALE LAITIERE	1 419,00	1 473,00	3,81 %	4 006 787,00	2 717
CGI	712,00	723,00	1,54 %	898 778,00	1 296
CIH	197,00	195,00	-1,02 %	269 550,00	1 400
CIMENTS DU MAROC	670,00	670,00	0,00 %	3 246 649,00	4 843
CNIA SAADA	1 129,00	1 128,00	-0,09 %	270 241,00	244
COLORADO	44,80	44,80	0,00 %	1 209,60	27
COSUMAR	1 560,00	1 530,00	-1,92 %	650 138,00	422
CTM	178,00	175,00	-1,69 %	5 639,00	32
DARI COUSPATE	493,00	463,45	-5,99 %	29 913,50	62
DELTA HOLDING S.A	32,00	30,30	-5,31 %	1 377 518,70	43 419
DISWAY	159,00	155,00	-2,52 %	93 530,30	601
DOUJA PROM ADDOHA	59,22	60,00	1,32 %	9 172 809,18	154 184
ENNAKL	39,50	37,14	-5,97 %	367 383,24	9 797
EQDOM	1 875,00	1 984,00	5,81 %	1 009 840,00	538
FERTIMA	182,95	177,00	-3,25 %	3 009,00	17
HOLCIM (Maroc)	1 580,00	1 571,00	-0,57 %	3 169 737,00	2 023
HPS	260,00	259,00	-0,38 %	102 670,00	396
IB MAROC.COM	151,10	143,25	-5,20 %	4 978,35	33
INVOLYS	137,95	140,95	2,17 %	11 711,95	88
ITISSALAT AL-MAGHRIB	107,50	106,90	-0,56 %	19 048 106,50	180 398
JET ALU MAROC SA	183,00	176,50	-3,55 %	350 129,95	1 989
LABEL VIE	1 210,00	1 210,00	0,00 %	1 192 104,00	986
LAFARGE CIMENTS	1 200,00	1 160,00	-3,33 %	1 627 571,00	1 357
LYDEC	260,00	263,00	1,15 %	18 380,00	70
M2M Group	211,00	211,60	0,28 %	10 580,00	50
MANAGEM	1 420,00	1 405,00	-1,06 %	2 895 384,00	2 002
MINIERE TOUISSIT	1 320,00	1 349,00	2,20 %	1 126 041,00	853
REALIS. MECANIQUE	295,00	295,00	0,00 %	590,00	2
RISMA	115,00	113,00	-1,74 %	378 813,00	3 351
SAMIR	292,00	285,00	-2,40 %	676 865,35	2 375
SMI	3 580,00	3 420,00	-4,47 %	2 266 440,00	643
S.M MONETIQUE	165,05	165,05	0,00 %	825,25	5
SNEP	190,00	197,00	3,68 %	69 996,00	365
SONASID	809,00	780,00	-3,58 %	27 080,00	35
STOKVIS NORD AFRIQUE	28,80	28,98	0,63 %	562 222,20	19 617
STROC INDUSTRIE	102,40	97,00	-5,27 %	227 124,20	2 339
Wafa Assurance	3 180,00	3 160,00	-0,63 %	2 215 160,00	701

Résumé de la séance

Capitalisation MAD	427 114 888 679,49
Volume global MAD	92 577 094,84
Quantité titre global	567 619
Nbre de contrat global	643

Les 10 valeurs les plus actives

VALEURS	VOLUME (MAD)
ITISSALAT AL-MAGHRIB	19 048 106,50
ATTIJARIWABA BANK	17 066 990,65
DOUJA PROM ADDOHA	9 172 809,18
BCP	5 704 291,60
BMCE BANK	4 768 640,60
BMCI	4 111 500,00
CENTRALE LAITIERE	4 006 787,00
CIMENTS DU MAROC	3 246 649,00
HOLCIM (Maroc)	3 169 737,00
MANAGEM	2 895 384,00

Les 10 meilleures capitalisations

VALEURS	VOLUME (MAD)
ITISSALAT AL-MAGHRIB	93 975 291 846,00
ATTIJARIWABA BANK	61 278 519 687,00
BCP	32 117 826 716,50
BMCE BANK	27 278 435 280,00
LAFARGE CIMENTS	20 264 171 080,00
DOUJA PROM ADDOHA	18 900 000 000,00
CENTRALE LAITIERE	13 875 660 000,00
CGI	13 308 984 000,00
MANAGEM	12 867 972 095,00
Wafa Assurance	11 060 000 000,00

NEWS BOURSE

- 17/01/2013 Publication de l'avis n°10/13 relatif à la suspension de cotation de la valeur DIAC SALAF 'DIS'
- 16/01/2013 Publication de l'annonce relative aux résultats techniques de l'émission obligataire subordonnée de la BMCE BANK
- 10/01/2013 Publication de l'avis n°09/13 relatif à la suspension de cotation de la valeur DIAC SALAF 'DIS'
- 10/01/2013 Publication de l'avis n°08/13 relatif au programme de rachat des actions SAMIR 'SAM' en vue de régulariser le marché
- 08/01/2013 Publication de l'annonce relative à la révision du facteur flottant de la société JET ALU MAROC
- 07/01/2013 Publication de l'avis n°07/13 relatif à la détermination des modalités pratiques d'exercice de l'activité d'animation
- 07/01/2013 Publication de l'avis n°06/13 relatif à la réduction de capital de la société Auto Hall par annulation d'actions
- 07/01/2013 Publication de l'avis n°05/13 relatif à l'actualisation des tailles minimums de blocs des valeurs mobilières
- 07/01/2013 Publication de l'avis n°04/13 relatif aux groupes de cotation des valeurs mobilières
- 07/01/2013 Publication de l'avis n°03/13 relatif à l'actualisation des modes de cotation des valeurs mobilières
- 04/01/2013 Publication de l'annonce relative à la révision du facteur flottant de la société JET ALU MAROC
- 03/01/2013 Franchissement de seuil directement à la hausse de la participation de RCAR dans le capital de la société JET ALU MAROC
- 03/01/2013 Publication de l'annonce relative à la mise à jour du taux de calcul des dommages et intérêts.

MASI
8.927,27 Pts
-0,02%

MADEX
7.269,72 Pts
+0,03%

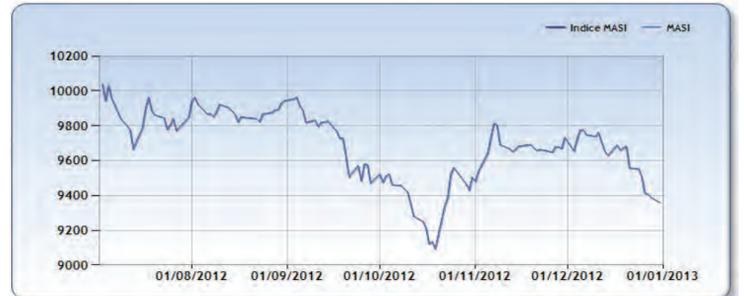
FTSE CSE ALL-LIQUID
7.509,52 Pts
+0,28%

FTSE CSE 15 INDEX
8.988,02 Pts
-0,11%

COMMENTAIRE
Séance globalement mitigée

- La séance du vendredi 18 janvier a été globalement mitigée. La valeur qui s'est distinguée est Itissalat Al Maghrib, qui a fini la séance sur un volume d'opérations de 93 975 291 846,00 DH. L'ensemble de la capitalisation sur la place a porté sur 427 114 888 679,49 DH.
- Les dix valeurs qui auront le plus animé le marché durant cette séance sont, par ordre décroissant de performances : Itissalat Al Maghrib avec 93 975 291 846,00 DH, Attijariwafa bank avec 61 278 519 687,00 DH, Banque Centrale Populaire avec 32 117 826 716,50 DH, BMCE Bank avec 27 278 435 280,00 DH, Lafarge Ciments avec 20 264 171 080,00 DH, Douja Promotion Addoha avec 18 900 000 000,00 DH, Centrale Laitière avec 13 875 660 000,00 DH, Compagnie Générale Immobilière avec 13 308 984 000,00 DH, Managem avec 12 867 972 095,00 DH et Wafa Assurance avec 11 060 000 000,00 DH.
- Au palmarès des plus fortes hausses, on trouve Eqdom à +5,81% avec 1 984,00 DH, Aluminium du Maroc à +5,75% avec 1 140,00 DH, Centrale Laitière à +3,81% avec 1 473,00 DH, SNEP à +3,68% avec 197,00 DH et Minière Touissit à +2,20% avec 1 349,00 DH.
- Au chapitre des plus fortes baisses, il faut noter la position de CDM à -5,99% avec 518,00 DH, Dari Couspate à -5,99% avec 463,45 DH, Ennakk à -5,97% avec 37,14 DH, Delta Holding à -5,31% avec 30,30 DH et Stroc Industrie à -5,27% avec 97,00 DH.

Variation du Masi depuis le début de l'année



Les 5 plus fortes hausses

VALEURS	COURS	DIFFÉRENCE (MAD)	DIFFÉRENCE (%)
EQDOM	1 984,00	109,00	5,81 %
ALUMINIUM DU MAROC	1 140,00	62,00	5,75 %
CENTRALE LAITIERE	1 473,00	54,00	3,81 %
SNEP	197,00	7,00	3,68 %
MINIERE TOUISSIT	1 349,00	29,00	2,20 %

Les 5 plus fortes baisses

VALEURS	COURS	DIFFÉRENCE (MAD)	DIFFÉRENCE (%)
CDM	518,00	-33,00	-5,99 %
DARI COUSPATE	463,45	-29,55	-5,99 %
ENNAKL	37,14	-2,36	-5,97 %
DELTA HOLDING S.A	30,30	-1,70	-5,31 %
STROC INDUSTRIE	97,00	-5,40	-5,27 %

MARCHÉS DES TAUX & DE CHANGE

Cours des devises

DEVISES	ACHAT CLIENTÈLE	ACHAT AUX INTERMÉDIAIRES	VENTE CLIENTÈLE	VENTE AUX INTERMÉDIAIRES
1 EURO	10.604	11.050	11.274	11.720
1 DOLLAR U.S.A.	7.9642	8.2996	8.4672	8.8026
1 DOLLAR CANADIEN	8.0139	8.3513	8.5201	8.8575
1 LIVRE STERLING	12.654	13.187	13.453	13.986
1 LIVRE GIBRALTAR	12.454	12.987	13.253	13.786
1 FRANC SUISSE	8.5361	8.8955	9.0753	9.4347
100 COURONNES DANOISES	142.08	148.06	151.06	157.04
100 COURONNES SUEDOISES	121.98	127.12	129.68	134.82
100 COURONNES NORVEGIENNES	141.86	147.84	150.82	156.80
1 RIYAL SAOUDIEN	2.1236	2.2130	2.2578	2.3472
1 DINAR KOWEÏTIEN	28.302	29.494	30.090	31.282
1 DIRHAM E.A.U.	2.1683	2.2596	2.3052	2.3965
1 RIYAL QATARI	2.1875	2.2796	2.3256	2.4177
1 DINAR BAHREINI	21.125	22.015	22.459	23.349
100 YENS JAPONAIS	8.8580	9.2310	9.4174	9.7904
1 RIYAL OMANI	20.686	21.557	21.993	22.864

وكالة بيت مال القدس
تستقبل التبرعات لفائدة
أيتام القدس
على الحساب رقم:
800
001 810 0078262101080029 67
www.bmaq.org

المزيد من المعلومات
اتصلوا على الرقم الأخضر:
0800 00 00 05

مبلغ الكفالة السنوية الشاملة:	12.240
منحة المعيشة	8160
المنحة الدراسية	2550
منحة المساعدات العائلية	1530
فئة رمضان وكسوة العيد	

BOURSES MONDIALES

Les incertitudes persistent

Les marchés restent hésitants entre l'optimisme et l'attentisme. Cette situation est due à un manque de visibilité en lien avec des indicateurs contradictoires sur la santé de l'économie mondiale. En fait, d'une part, on note un rebond de la croissance en Chine et des bons indicateurs concernant l'emploi et l'immobilier aux Etats-Unis. Et d'autre part, les incertitudes demeurent sur les perspectives de l'économie mondiale, alimentées également par les résultats de certaines grandes entreprises. Ainsi, l'enthousiasme des investisseurs est freiné par les déceptions causées par Bank of America et Citigroup, tandis qu'Intel laisse les investisseurs perplexes. Si sa prévision de chiffre d'affaires a déçu, le leader mondial des semi-conducteurs table sur une amélioration de sa marge brute. Le marché attendait en début d'après-midi hier les résultats de General Electric et de Schlumberger, ainsi que la première estimation de l'indice Reuters-Université du Michigan de confiance du consommateur pour le mois de janvier. Ainsi, avant la clôture des marchés hier, le Cac 40 avance de 0,17% à 3.750,51 points. Ailleurs en Europe, le Footsie londonien gagne 0,24% et, à Francfort, le Dax évolue de 0,10%. L'EuroStoxx 50 des principales valeurs de la zone euro progresse de 0,30%. Le contrat future mars sur indice Dow Jones grignote 0,05%.

EN BREF

- Chine : la croissance confirme son rebond**
Les regards de la planète financière étaient braqués hier sur les annonces de Pékin concernant la croissance économique du 4ème trimestre 2012. Le verdict a poussé la bourse de Shanghai à ouvrir en hausse de près de 1%. Le Bureau national des statistiques a en effet annoncé que le PIB chinois avait crû de 7,9% sur un an entre octobre et décembre. La fin du ralentissement économique chinois est donc définitivement confirmée. Après sept trimestres consécutifs de ralentissement, et un troisième trimestre marqué par une hausse du PIB de seulement 7,4%, le rebond est incontestable et est même légèrement supérieur au consensus des analystes qui s'attendent d'ailleurs à ce que cette dynamique se poursuive pendant le premier semestre 2013.
- USA : les ventes d'Intel déçoivent**
Intel, le géant américain des microprocesseurs et leader mondial de son secteur, a déçu les analyses en annonçant une prévision de chiffre d'affaires inférieur aux attentes du marché pour le trimestre en cours. Il n'est pas compte plus, en effet, que 12,7 milliards de dollars de ventes au premier trimestre 2013 quand les analystes espéraient 12,92 milliards de dollars en moyenne. Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2012 est ressorti en baisse, comme prévu, à 13,5 milliards de dollars, contre 13,9 milliards de dollars au quatrième trimestre de 2011. Le directeur général du groupe, Paul Otellini, qui doit quitter son poste en mai prochain, a souligné qu'il continue de faire face à un «environnement difficile».
- Belgique : projet d'une île artificielle pour stocker l'énergie**
Imagination délirante ou projet tout à fait sérieux ? Le ministre belge de la Mer du Nord, Johan Vande Lanotte, a évoqué hier devant le Comité portuaire de Zeebrugge un projet de construction d'une île qui permettrait de stocker l'électricité produite par des éoliennes en mer. L'île aurait la forme d'un anneau et monterait à une dizaine de mètres au-dessus du niveau de la mer. Le surplus d'électricité produite serait utilisé pour pomper de l'eau au centre de l'île. L'eau ainsi stockée serait ensuite réinjectée dans les turbines électriques en cas de besoin d'électricité, par son propre poids, un peu à la manière d'un barrage hydroélectrique.

FRANCE
CAC 40
3 754,65 Pts
+0,28%

EUROPE
EUROSTOXX 50
2 719,03 Pts
-0,05%

ROYAUME-UNI
FOOTSIE
6 171,29 Pts
+0,63%

ETATS-UNIS
DOW JONES
13 609,29 Pts
+0,10%

ETATS-UNIS
NASDAQ
3 130,14 Pts
-0,19%

Intervention de l'armée pour libérer les otages

Le Japon convoque l'ambassadeur algérien

Le gouvernement nippon a convoqué vendredi l'ambassadeur d'Algérie à Tokyo afin de protester contre l'intervention de l'armée algérienne pour libérer des otages, dont des Japonais, une situation qui a conduit le Premier ministre nippon Shinzo Abe à abréger une tournée en Asie.

Tokyo restait sans nouvelles vendredi soir (heure de Tokyo) de 10 de ses ressortissants qui figureraient parmi les centaines de travailleurs retenus par des islamistes sur un site gazier du sud-est algérien. L'entreprise nipponne JGC, qui avait fait état dans un premier temps de la mise en sûreté de 3 de ses 17 salariés japonais en Algérie, a indiqué en fin de journée que 4 autres avaient été confirmés vivants, portant dorénavant le total à 7 Nippons saufs sur 17.

JGC compterait aussi 61 employés non japonais, parmi lesquels 10 ont aussi été confirmés en sûreté vendredi soir, la situation des 51 autres restant inconnue. «Le Japon est profondément inquiet que le



Le sort de beaucoup d'otages reste inconnu après l'intervention musclée de l'armée algérienne.

Ph. AFP

gouvernement d'Algérie ait mené une opération militaire pour tenter de libérer les otages», a déclaré un vice-ministre des Affaires étrangères, Shunichi Suzuki, à l'ambassadeur algérien Sid Ali Ketrandy. «Comme le souhaite fortement le Premier ministre Shinzo Abe, nous demandons à nouveau que l'Algérie

fournisse rapidement des informations à jour, fasse de la protection de la vie humaine la priorité, et agisse en étroite concertation avec les pays concernés, a insisté M. Suzuki lors de l'entrevue.

En représailles à l'intervention de la France au Mali, des extrémistes islamistes lourdement armés ont

attaqué mercredi dans l'est de l'Algérie un site gazier exploité par l'entreprise British Petroleum (BP), le norvégien Statoil et l'algérien Sonatrach. Après l'assaut donné jeudi par l'armée algérienne, le Premier ministre japonais Shinzo Abe s'était déjà indigné.

Depuis Bangkok où il était en visite officielle, il avait téléphoné à son homologue algérien, Abdelmalek Sellal, pour exiger l'arrêt immédiat de cette action armée. «J'ai dit fermement que le Japon souhaitait que priorité soit donnée à la vie des personnes pour régler la situation», a affirmé M. Abe. Plus tard, dans un entretien à une télévision japonaise depuis Jakarta, autre étape d'une tournée asiatique entamée mercredi par le Vietnam, M. Abe a reconnu que «l'Algérie a sa propre longue histoire dans la lutte contre le terrorisme et la décision d'employer la force a été prise

REPÈRES

Les ravisseurs veulent négocier sur le Mali

■ Le chef du groupe islamiste auteur de la prise d'otages en Algérie demande à la France de «négocier» la fin de la guerre au Mali et propose de libérer «les otages américains» contre des islamistes détenus aux États-Unis, a rapporté vendredi l'agence mauritanienne ANI.

■ Citant des sources au sein du groupe de Mokhtar Belmokhtar, ANI a affirmé que ce dernier propose «à la France et à l'Algérie de négocier pour l'arrêt de la guerre menée par la France dans l'Azawad (le nord de Mali)».

dans ce contexte». Il a toutefois souligné que «les États-Unis et la Grande-Bretagne ont une expertise lorsqu'une telle opération doit être effectuée», et souhaité qu'on ait recours à un tel savoir-faire pour conduire à la libération des otages.

Les critiques de M. Abe font écho à celle d'autres dirigeants occidentaux, tandis que les informations sur ce qui se passe sur le terrain continuent d'être fragmentaires et confuses. Vendredi matin, aucun bilan officiel précis n'avait été donné sur cette opération militaire dont on ignorait encore si elle avait été effectivement achevée. En raison de cette crise, M. Abe a décidé vendredi d'annuler des rencontres en Indonésie pour «revenir au Japon afin de donner des instructions». M. Abe, qui effectuait son premier voyage à l'étranger depuis sa prise de fonctions le 26 décembre, devait arriver à Tokyo samedi matin. ■

Avec agence

LA FRANCE S'EST ABSTENUE VENDREDI DE CRITIQUER L'ATTITUDE DE L'ALGÉRIE

Le ministère français des Affaires étrangères s'est abstenu vendredi de critiquer l'attitude de l'Algérie dans le dénouement sanglant de la prise d'otages en invoquant une situation «particulièrement complexe compte tenu de l'ampleur de la prise d'otages». «Les autorités algériennes ont estimé qu'elles n'avaient pas d'autre choix que de donner l'assaut (...) Paris a été

régulièrement informé par Alger», a déclaré le porte-parole du ministère Philippe Lalliot alors que l'opération a soulevé des questions à Tokyo, Londres, Oslo et Washington qui ont dit regretter ne pas avoir été mis au courant des intentions algériennes.

«La situation est encore très confuse. On n'a pas aujourd'hui de bilan officiel sur ce qui s'est passé»,

a ajouté lors d'un point-presses le porte-parole qui a indiqué «ne pas avoir de nombre officiel de Français concernés» ni d'informations «sur ce qui a pu leur arriver». Cette prise d'otages confirme que «la présence de groupes terroristes» au Sahel est un «enjeu pour la communauté internationale tout entière», a encore estimé le porte-parole.

Réconciliation palestinienne

Dialogue entre le Fatah et le Hamas



Khaled Mechaal et Mahmoud Abbas.

Ph. Archives

Les deux frères ennemis réunis au Caire ont décidé la reprise des consultations pour former un gouvernement transitoire non partisan avant la fin du mois.

Les mouvements palestiniens rivaux Fatah et Hamas se sont entendus jeudi au Caire pour reprendre l'application de leur accord de réconciliation d'ici la fin du mois, a déclaré le chef de la délégation du Fatah, Azzam al-Ahmad.

«Le Fatah et le Hamas sont convenus au cours d'une réunion jeudi au Caire entre les délégations des deux mouvements d'un calendrier d'application de la réconciliation palestinienne», a affirmé M. Ahmad, responsable de ce

dossier au sein du mouvement Fatah du président palestinien Mahmoud Abbas.

«Nous nous sommes entendus sur les mécanismes et le calendrier pour mettre fin à la division, le plus important étant la reprise des opérations de la Commission électorale centrale (CEC) dans la bande de Gaza le 30 de

ce mois au plus tard et leur poursuite en Cisjordanie», a-t-il ajouté.

Le responsable du Fatah a fait également état d'une reprise des consultations pour former un gouvernement transitoire non partisan avant la fin du mois.

Par ailleurs, les deux parties sont convenues d'une réunion le 9 février de l'instance dirigeante provisoire de l'Organisation de libération de la Palestine chargée d'intégrer le Hamas et le mouvement radical Jihad islamique à l'OLP, a indiqué M. Ahmad.

La réunion de jeudi fait suite à la rencontre le 9 janvier au Caire de Mahmoud Abbas et du chef en exil du Hamas, Khaled Mechaal, la première rencontre depuis février 2012, au cours de laquelle les deux dirigeants se sont engagés à relancer le processus de réconciliation.

Le Fatah et le Hamas, qui gouvernent respectivement les zones autonomes de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, ont signé le 27 avril 2011 au Caire un accord de réconciliation, dont la plupart des clauses sont restées lettre morte et les échéances constamment repoussées. ■

Avec agence

PRESSIONS INTERNATIONALES

Le statut d'État observateur à l'ONU acquis par la Palestine le 29 novembre lui permettrait de «se tourner vers la communauté internationale et la Cour pénale internationale (CPI) pour défier les Israéliens sur ce terrain», ajoute-t-il. «Il y a 63 organisations internationales des Nations unies auxquelles nous avons le droit d'adhérer», a prévenu le 9 janvier Mahmoud Abbas, mention-

nant explicitement la CPI, après une rencontre au Caire avec le chef du Hamas, Khaled Mechaal.

À court terme, les dirigeants palestiniens espèrent surtout une intensification des pressions internationales sur le gouvernement israélien pour lever le gel du transfert des taxes dues à l'Autorité, imposé en décembre à titre de sanction contre la démarche à l'ONU.

Syrie

Bombardements meurtriers autour de Damas

Cinq civils dont une fillette ont été tués vendredi dans des bombardements des troupes du régime dans Damas et sa périphérie, selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH). Quatre civils ont péri dans la localité de Qatana dans la périphérie sud-ouest et une fillette a été fauchée par une roquette tirée sur le quartier de Jobar dans l'est de Damas, a précisé l'ONG. L'artillerie au sol et les avions de combat pilonnaient également d'autres localités de la périphérie de Damas, a précisé l'OSDH. En outre, les corps de onze hommes non identifiés ont été découverts près d'un barrage militaire dans une localité proche de Damas, a ajouté l'ONG qui s'appuie sur un large réseau de militants et de médecins à travers le pays.

Une vidéo mise en ligne par des militants a montré ces corps, blessés et ensanglantés, alignés au sol.

Dans la province de Deraa (sud), un rebelle a été tué dans de violents combats contre l'armée, selon l'OSDH. L'artillerie du régime pilonnait également des localités des provinces d'Alep (nord), d'Idlib (nord-ouest) et de Homs (centre). Comme tous les vendredis depuis bientôt deux ans, les manifestations antirégime ont commencé dans plusieurs villes, cette fois en soutien à l'université d'Alep (nord) où des bombardements ont fait mardi 87 morts. Régime et rébellion se sont rejétés la responsabilité de cette attaque. Jeudi, 142 personnes, dont 72 civils, ont été tuées à travers le pays, où les violences ne faiblissent pas au 23e mois d'un conflit qui a fait, selon l'ONU, plus de 60 000 morts. ■

AFP

EXPRESS

Grande-Bretagne
Des dizaines de vols annulés à cause de la neige



Des dizaines de vols ont été annulés vendredi matin au Royaume-Uni, notamment à l'aéroport international londonien de Heathrow, en raison des chutes de neige, a-t-on appris de source aéroportuaire.

Une soixantaine de vols ont été annulés à Heathrow. «Nous avons actuellement 24 véhicules en train de nettoyer les pistes», a déclaré à l'AFP un porte-parole de Heathrow. L'aéroport de Cardiff, au Pays de Galles (ouest), a été momentanément fermé et devait rouvrir «rapidement», selon une source aéroportuaire. Des vols ont aussi été annulés à l'aéroport de Southampton, dans le sud de l'Angleterre, et à Newcastle (nord).

Heathrow est le plus grand des cinq aéroports de Londres et le premier au monde par le trafic international de passagers.

Chine

La population en âge de travailler décline

La population en âge de travailler a décliné en chiffres absolus en 2012 en Chine, pour la première fois depuis des décennies, alors que le pays connaît un vieillissement rapide, a annoncé vendredi le Bureau national des statistiques (BNS). Le pays le plus peuplé du monde compte 1,354 milliard d'habitants, sans inclure Hong Kong, Macao ni Taïwan, a précisé le BNS. La population en âge de travailler - c'est-à-dire les Chinois âgés de 15 à 64 ans - a en 2012 perdu 3,45 millions de personnes pour atteindre 937 millions d'individus. Il s'agit de la première perte en chiffres absolus dans cette tranche de la population «depuis une période de temps considérable», a commenté Ma Jiantang, le directeur du BNS.

Nucléaire iranien

Nouvel échec pour l'Agence internationale de l'énergie atomique

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a subi un nouvel échec dans ses négociations avec l'Iran sur un contrôle de son programme nucléaire controversé - à visée militaire selon les Occidentaux, purement civil d'après Téhéran - et l'attention se focalise dorénavant sur la prochaine réunion, fin janvier, entre l'Iran et les grandes puissances. Après deux jours de «discussions intensives» à Téhéran, mercredi et jeudi, «des divergences subsistent quant à une approche structurée en vue d'analyser une éventuelle dimension militaire du programme nucléaire iranien» et «aucun accès à la base militaire de Parchin n'a été garanti», a précisé le chef des inspecteurs de l'agence onusienne, le Belge Herman Nackaerts, vendredi matin à son retour à Vienne, venant de la capitale iranienne.



Royaume du Maroc
Province de Taounate
Cercle de Rhafsai
Caidat de Taurant
CR Tabouda

Avis de concours d'aptitude professionnelle

Le Président de la Commune Rurale de Tabouda, annonce l'organisation de concours d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2013 au Siège, au profit des Fonctionnaires et Agent de la CR pour accéder aux grades selon le tableau ci-dessous :

Concours d'aptitude professionnelle pour accéder au grade	Condition de participation	Nombre de poste	Date de concours	Date délai pour le dépôt des dossiers
Assistant Administratif 3 ^e grade Echelle 6	Ouvert à l'Assistant Administratif 4 ^e grade échelle 5 ayant au moins 6 ans d'ancienneté	Un(1)	23/02/2013	15/02/2013
Assistant Technique 3 ^e grade Echelle 6	Ouvert à l'Assistant Technique 4 ^e grade échelle 5 ayant au moins 6 ans d'ancienneté	Un(1)	02/03/2013	15/02/2013

De ce fait les intéressés peuvent présenter leurs dossiers au service personnel de la CR avant les délais indiqués ci-dessus.

(2618/13)

TÉMOIGNAGES...

«Les voisins ? Des envahisseurs»

«Franchement je suis pour le chacun pour soi. Je ne supporte pas l'intrusion des voisins dans ma vie privée, si je me dispute avec ma femme ou que mon fils pleure ou que je tombe malade, je refuse que le voisin ou la voisine tape à ma porte en clamant "Yak labass ?" (Est-ce que tout va bien ?).

«Ça d'un côté, de l'autre les "j'aurais besoin d'un peu de farine, de sel, de menthe, de votre table de salon...", je les ai en horreur, désolé, mais les épiceries des quartiers existent et je n'ai pas de salon marocain chez moi, alors pitié je n'ai pas à subir ce harcèlement. Si chaque appartement a une porte c'est bien pour protéger "l'intimité de tout un chacun" alors vive le respect de l'autre. Les promoteurs devraient organiser des formations dans ce sens pour les futurs propriétaires, ça résoudrait beaucoup de problèmes.»

Tarik, 42 ans, cadre bancaire.

«Dommage que l'égoïsme sévit»

«J'ai grandi dans un immeuble d'une grande cité, nos voisins étaient notre famille. Ce sont mes tantes, mes oncles, leurs enfants mes cousins, si ce n'est mes frères et sœurs. On partageait tout, le bonheur comme les malheurs. Les bons petits plats des fêtes tournaient de maison à maison, les enfants de la veuve du bas recevaient des vêtements neufs pour les fêtes, des jouets pour Achoura et ceux de l'immeuble D étaient tout heureux de voir arriver leur mouton de l'Aïd... Qui payait ? Tous ! L'union fait la force. Une fois mariée, j'ai habité une belle résidence, mais c'est tellement froid que souvent je n'ai pas de réponse à mon "Salam" dans l'ascenseur... Quand je me sens trop seule, je prends mon bol de solidarité dans le quartier de mes parents. J'essaie d'en faire imprégner mes petits aussi, ils connaissent par cœur les prénoms de mes anciennes "cousines" !»

Fadwa, 37 ans, assistante de direction.

«L'incivisme bousille le voisinage»

«J'essaie le mieux que je peux d'appliquer les règles du voisinage comme dictées par notre religion, mais sincèrement je suis découragé devant l'incivisme de mes voisins. Ça ne rate jamais, les sacs de poubelles jonchent systématiquement devant les portes, mais personne ne prend la peine de les descendre ou même d'appeler le concierge pour le faire. Pourtant c'est écrit en gras que les bagnes sont au sous-sol. Quant à la gestion des espaces communs, c'est une autre paire de manches. Les ampoules à changer, l'ascenseur à réparer, le jardin à entretenir, la porte d'entrée de l'immeuble à refermer..., ce n'est pas l'affaire de tous. J'espère que l'expérience de recourir à une société de syndic va venir à bout de ces dysfonctionnements, parce que porter la casquette du copropriétaire et du syndic c'est très lourd !»

Ismail, 45 ans, haut fonctionnaire.

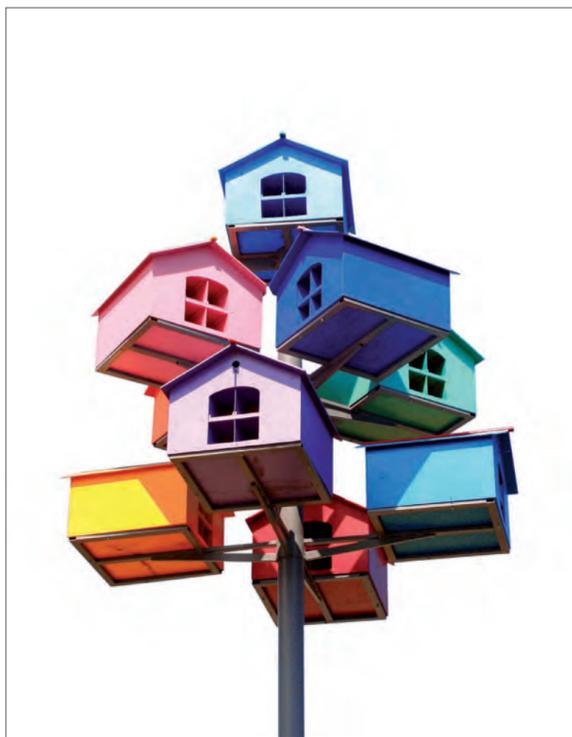
Relations sociales

Pourquoi les bons voisins disparaissent

Nous sommes nombreux à constater que les voisins d'aujourd'hui ne se disent presque plus bonjour, ne se connaissent pas... nous nous éloignons de plus en plus de ce principe de solidarité entre voisins qui caractérisait, jadis, leurs rapports quotidiens.

Le jeune Aymane joue avec sa bicyclette dans l'espace de jeu de la résidence, après une mauvaise manipulation il tombe. Il se fait mal au bras et la douleur l'empêche de bouger, il ne fait que pleurer et crier son mal... Une dame l'aperçoit du haut de son balcon, elle accourt, le porte et l'emmène chez lui. Après maintes sonneries, personne ne répond, le petit Aymane entre deux hochets explique que ses parents travaillent et que la personne censée le garder est partie au marché. La gentille dame revient chez elle, prend les clés de sa voiture et emmène l'enfant à la clinique la plus proche. Radiographie, plâtre et tout ce qui s'en suit, ils étaient de retour à la maison après 2 h 30. Il était déjà treize heures et les parents d'Ayman tournaient en rond chez eux, inquiets, attendant leur enfant n'ayant d'informations que celles relatées par le concierge. La dame, c'est Soumaya, leur voisine de l'immeuble d'en face, elle-même est mère de trois enfants. «C'est la moindre des choses que je vienne au secours de l'enfant de mes voisins, je n'allais quand même pas le laisser se tordre de douleur ou alarmer ses parents à leur travail»...

Des propos et une scène qui relève presque du rêve par les temps qui courent. Certes dans un quartier populaire de Fès ou une ruelle de Khouribga ces gestes restent présents, mais sans doute pas dans les quartiers résidentiels des grandes villes du Royaume. Ascenseurs en panne, escaliers sales, débris amoncelés dans les paliers, habitants rechignant à payer leur cotisation... La prolifération des logements en copropriété ces dernières années a rendu difficiles les relations entre voisins et les problèmes sont légion. Le fait le plus courant et qui est révélateur de l'état d'esprit qui règne en copropriété est celui des retards de règlement des dus des syndics. Il



La vie en copropriété impose le respect de règles de bon voisinage qui engagent toute la communauté des résidents.

est devenu quasiment naturel de voir à l'entrée d'un immeuble – même des plus huppés – ou dans l'ascenseur affichée la liste des retardataires. Cela quand l'ascenseur n'est pas en panne. Pourquoi ? Parce que tel ou tel habitant du premier ou du deuxième étage n'est pas gêné de prendre les escaliers, c'est moins contraignant pour lui que de payer 1 000 DH pour la réparation d'une machine qui ne lui sert pas et tant pis pour ceux qui

«sont perchés» en quatrième, cinquième, sixième... étages. Abderrahmane H., copropriétaire d'un immeuble assez ancien au quartier Maârif de Casablanca ne fait qu'étayer ce constat : «Cela fait cinq ans que je me tue à convaincre, un à un, les habitants de l'immeuble pour installer l'interphone et la minuterie d'éclairage pour qu'enfin on puisse fermer la porte de l'immeuble, dont le hall est assailli tantôt par des vendeurs ambulants tantôt par des voyous. Le budget que l'on réunit par mois suffit à peine à assurer une

propreté approximative des escaliers et aucun des cinq habitants, pourtant tous des cadres actifs, ne veut payer, même en tranches, les 2 500 DH qui nous suffiraient pour avoir la paix et la sécurité.» Même son de cloche chez le responsable d'un syndicat dans un immeuble haut standing à Hay Riad-Rabat : «En assemblée générale la liste des revendications et des exigences n'en finit pas, mais quand il s'agit de réunir les participations il faut se lever tôt !

Il y a ceux qui se font tous petits et sont tout le temps occupés au point de ne pouvoir nous accorder cinq minutes et il y a ceux qui vivent ici de manière saisonnière et refusent de payer les mois durant lesquels ils sont absents...» Comme quoi la vie en copropriété n'est pas toujours rose, le problème réside dans les mentalités sans doute parce que le concept est relativement récent dans les habitudes d'habitation des Marocains.

Ce n'est qu'à partir des années 1980, et surtout 1990, que les immeubles en copropriété ont commencé à fleurir. Mais aussi dans l'ignorance de la loi, pourtant l'article 13 de la loi 18.00 sur la copropriété, est clair : «Tous les propriétaires d'un immeuble divisé en appartements, étages ou locaux, se trouvent, de plein droit, groupés dans un syndicat représentant l'ensemble des copropriétaires et ayant une personnalité morale et une autonomie financière. Il a pour objet la conservation de l'immeuble et l'administration des parties communes.

Le syndicat est administré par une assemblée générale et géré par un syndic. Tout copropriétaire, stipule la même loi, est tenu de participer aux activités du syndicat, notamment aux décisions prises par l'assemblée générale par voie de vote.»

Beaucoup de problèmes viennent de la copropriété.

LES VOIES DE RECOURS EN CAS DE LITIGE ENTRE VOISINS EN L'ABSENCE D'UN SYNDIC

«En l'absence de dispositions dans la loi n° 18-00, attribuant cette compétence à une juridiction spécifique, les tribunaux de première instance sont compétents pour résoudre les problèmes de voisinage. En effet, en droit marocain, les tribunaux de première instance ont une compétence générale qui s'étend à toutes les affaires civiles, immobilières, pénales et sociales. Toutefois, avant d'entamer une action en justice il convient de procéder à un règlement amiable du litige. En cas d'échec, il faut re-

courir à la procédure judiciaire : juge d'instance ou de proximité en fonction du montant du litige. En effet, le juge de proximité est compétent lorsque la somme demandée à titre de remboursement ou pour les dommages et intérêts est inférieure à 5 000 dirhams. Le juge d'instance est compétent lorsque la somme demandée à titre de remboursement ou pour les dommages et intérêts est supérieure à 5 000 dirhams.»

Reda Oulamine,
avocat aux Barreaux de New York,
Paris et Casablanca.

L'évolution de la vie communautaire selon Abdelkarim Belhaj, psychosociologue



«Le voisinage est devenu beaucoup plus source d'ennuis que de plaisir. Dès lors, c'est une tendance à des conduites "enclavables" animées, paradoxalement, par un esprit de solitude»

Selon une certaine conception relative à la vie urbaine contenue dans l'immeuble, est que celle-ci traduisait une nouvelle forme de la vie communautaire telle quelle s'organisait en village, et donc, une appellation a été attribuée en tant que «village vertical». Mais, à voir la réalité des choses, on observe que l'évolution est bien problématique quant à la vie communautaire elle-même, car le voisinage est devenu beaucoup plus source d'ennuis que de plaisir. Dès lors, c'est une tendance à des conduites «enclavables» animées, paradoxalement, par un esprit de solitude. Cela traduit un sens psychologique qui peut être décrit en termes d'homéostasie (équilibre psychologique interne), lorsqu'elle n'est pas assurée, alors l'extériorisation devient une issue pour la rétablir.

D'autant plus qu'avec le voisinage, ce sont des relations formelles qui lient les habitants, pour ne pas dire les cohabitants, puisqu'il s'agit d'une coexistence collective. Mais, le fait est que c'est cette existence qui est mise à l'épreuve. Les uns manifestent la leur de manière imposante, sans distinction, dans leurs es-

paces privés ou partagés, d'autres se font discrets bien que leur vie oscille entre le fait de subir ou de concilier. Il s'agit d'une question de perception et de prise de conscience de l'espace et de territorialité, en tenant compte de la distinction entre les exigences des espaces communs ou partagés et les espaces privés. Sauf que, dans la pratique, pour ce qui est du fait d'occuper et d'investir ces espaces, la situation laisse beaucoup à désirer, et la notion de territoire, notamment commun, paraît absente du répertoire des gens. En ce sens que, ce territoire défini comme primaire désignant le logement personnel et l'habitation collective, car ce sont des lieux occupés, d'une part, a titre privé assurant la fonction d'intimité et, d'autre part, par la communauté des résidents assurant, ainsi, la fonction de solidarité et de sociabilité. Seulement, ce sont des comportements de transgression aux normes et valeurs déterminant l'organisation de ces territoires qui prédominent dans les pratiques.

Alors, le cas de figure devenu fréquent quant à ces lieux, est qu'il n'y a que le «Soi» et les «Siens» qui comptent, quant à

autrui c'est le non-respect qui lui est destiné, ainsi on observe que le sens de solidarité est éclaté au profit d'un égoïsme en voie de s'invétérer dans les usages. Cette solidarité qui renvoie au fait de l'existence en société d'un «lien d'engagement et de dépendance réciproques entre des personnes réunies dans le cadre d'une communauté de destin», et l'immeuble en est une, par excellence. En somme, il semble que l'évolution de la vie urbaine, car c'est une particularité urbaine, notamment dans la logique de la proximité et du partage n'est pas le fort des Marocains pour vivre en harmonie et avec eux-mêmes et avec autrui.

Il n'y a qu'à regarder du côté des appartenances groupales (associations, organisations, etc.) telles qu'elles sont vécues (conflits, désengagements, scissions...) et on comprendra le profil l'emportant dans ce genre de situations de voisinage et de communauté, et une certaine reproduction sociale est bien visible. On dirait, une prédisposition prévaut dans les attitudes des gens s'engageant dans ce type de cohabitations, et le sens des valeurs d'antan est en déperdition.

Ceci pour les relations de voisinage en copropriété quant au voisinage dans les quartiers populaires et logements sociaux ce n'est pas non plus de tout repos. Fini ou presque le voisin quasi membre de la famille d'antan... les uns sortent leur poubelle et la dépose à quelques pas de chez eux devant la porte du voisin, les autres se permettent de jeter par les balcons quelques-uns de leurs déchets, ils se bagarrent pour les places de stationnement, les bruits nocturnes ne sont pas en reste, les tantes caïdales, spéciales événements, bien grandes qui jonchent, tout au long de trois à quatre jours, au beau milieu de la ruelle bloquant l'accès à tous les automobilistes et même aux habitants... et ils refusent aussi de payer le gardien de nuit qui veille sur les voitures des autres et de fait sur la sienne.

Bref, le Marocain (citadin) ne se soucie plus de son voisin. «Le cas de figure devenu fréquent quant à ces lieux (immeuble, résidence...) est qu'il n'y a que le "Soi" et les "Siens" qui comptent, quant à autrui c'est le non-respect qui lui est destiné, ainsi on observe que le sens de solidarité est éclaté au profit d'un égoïsme en voie de s'invétérer dans les usages (...) des sentiments d'hostilité s'inscrivent et les uns deviennent ennemis des autres. Voir que les tribunaux accueillent de plus en plus de conflits traversant la vie de voisinage et principalement de la nature des problèmes évoqués», explique Pr Abdelkrim Belhaj, psychosociologue. Des conflits qui s'érigent en grosses disputes et en litiges qui finissent

rapidement aux postes de police.

D'ailleurs lesdits litiges atterrissent aux départements de justice de proximité qui ont été mis en place pour désengorger les tribunaux de première instance et des centres de juges résidents.

Tout ceci pour dire que nous nous éloignons de plus en plus des valeurs et principes de l'Islam concernant la relation avec le voisin auquel il ne

faut pas nuire sous quelque forme que ce soit : «Le prophète dit : "Par Dieu ! Il n'est pas véritablement croyant ! Par Dieu ! Il n'est pas véritablement croyant ! Par Dieu ! Il n'est pas véritablement croyant !" On lui demanda de qui il s'agissait. Il expliqua : "Celui dont le voisin ne se sent pas à l'abri de sa nuisance !"», (Hadith rapporté par Boukhâri). ■

Fatim-Zohra H. Alaoui



AVIS DE COUPURE DU COURANT ELECTRIQUE

Dans le cadre de l'entretien général du réseau, la Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de Marrakech « R.A.D.E.E.MA » informe sa chère clientèle que le courant électrique sera interrompu le **Lundi 21 Janvier 2013 de 09h à 12h** aux Quartiers suivants :

Voisinage du Cimetière BAB GHMAT, entrée Avenue HOUANE FETOUAKI, près Cinéma AL HILAL, AV GOLF en partie.

Le courant pourra être rétabli avant l'heure prévue et sans préavis. Aussi, la RADEEMA demande à ses clients de prendre les précautions nécessaires.

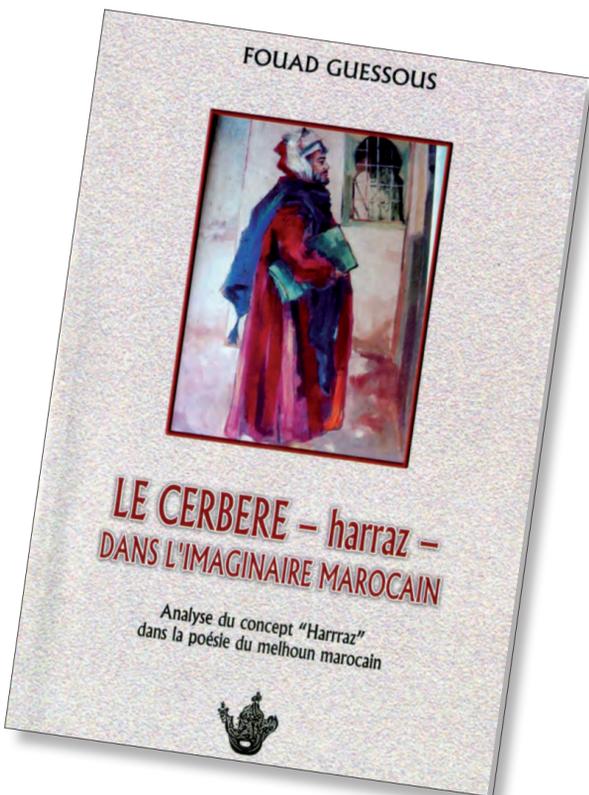
Pour plus d'informations, veuillez contacter votre centre de relation Clientèle au numéro 080 2000 123 (C-2508/13)

Livre

«Le Cerbère - Harraz - dans l'imaginaire marocain»

Le «Harraz», un thème commun à la littérature et au melhoun, présente des particularités propres au patrimoine populaire marocain. En plus de son originalité au niveau de la forme, le «Harraz» marque, au niveau du fond, une rupture avec la tradition littéraire orientale. Les deux amoureux se retrouvent toujours. Zoom sur ce thème avec le chercheur Fouad Guessous.

Passionné du melhoun et de sa richesse littéraire et artistique, le chercheur et écrivain Fouad Guessous lui a consacré une série de livres qui signent un «retour de flamme» de ce patrimoine ancestral. Celui à qui on doit les deux tomes de l'ouvrage «Anthologie de la poésie du melhoun marocain» récidive aujourd'hui avec un nouveau livre, qui conforte l'œuvre exceptionnelle de cet homme qui met sa plume et son savoir au service du melhoun. Son tout dernier livre est intitulé



«Le Cerbère-Harraz dans l'imaginaire marocain, analyse du concept «Harraz» dans la poésie

de melhoun marocain». Il met toute la lumière sur une figure emblématique de cet art.

Avant de rentrer dans les détails du personnage de «Harraz», l'auteur commence par décrire la signification de ce mot pour éclairer les lecteurs. «La signification du verbe arabe «haraza» est «garder, surveiller» et le terme «hariz» veut dire «inaccessible». D'où le sens du mot «Harraz» qui signifie alors gardien, géolier, cerbère. L'étymologie nous édifie sur la traduction faite par l'auteur de ces lignes du terme «harraz» en «cerbère». «Cerbère» est un terme emprunté à la mythologie grecque : c'est le nom d'un chien féroce chargé de garder les portes de l'enfer. Il était impossible de déjouer sa vigilance !»

Là, on reconnaît bien ce personnage, en nous référant à la fameuse histoire de «Harraz Aouicha», de Mekki Belkorchi qui nous a été servie, et partant rendu célèbre, sur les planches.

Une histoire représentative de ce genre qui reproduit, à chaque fois, le même canevas, à savoir, un homme qui est amoureux d'une jeune fille qu'il espère épouser. En même temps, un autre homme, plus vieux et plus fortuné, tente de séduire cette même jeune fille en faisant miroiter à ses parents argent et offrandes en vue de l'éloigner de son jeune amoureux.

Pour la protéger de ce dernier, le vieil amoureux, en l'occurrence «Harraz», va pratiquement séquestrer sa bien-aimée.

Un duel va alors s'engager entre les deux rivaux pour s'approprier le cœur de la dulcinée. Le jeune amant usera de ruses et de subterfuges pour déjouer la vigilance du cerbère. À la fin, c'est le jeune soupireur qui prend le dessus et coule des jours heureux avec son aimée.

Au-delà de la petite histoire de «Harraz», ce thème recèle bien

REPÈRES

■ Quelques auteurs célèbres de «Harraz»

- Aichane Larbi
- Alaoui Mohamed Ben Haj
- Alaoui Moulay Hassan
- Selsouli Moulay Smail
- Moulay Ali Baghdadi
- Bahni Abdelhadi
- Bennani el Hadi
- Benrkia Ahmed
- Benali Mesfioui
- Mekki Belkorchi
- Ahmed Ghrabli
- Mohamed Meghraoui
- Jilali Mthired
- Seddik Souiri

d'autres particularités qui en font un genre littéraire populaire exceptionnel au Maroc. Une particularité qui résulte de «la lutte d'influence entre l'Occident et l'Orient, discrètement à travers le thème du melhoun, le «Harraz», comme le souligne l'auteur. On peut donc en conclure qu'il a une portée artistique, culturelle, mais également politique.

En effet, à travers cette poésie, le Maroc s'est affranchi des règles imposées par l'Orient en imposant son originalité et son identité. «Et voici que le Maroc se dote et s'enrichit depuis plus de six siècles de sa propre poésie, le melhoun écrit dans la langue du peuple, pour exprimer ses propres sensibilités, en toute indépendance et non dans la langue du Machrek», affirme l'auteur dans son livre. Et de renchérir : «L'amant marocain retrouve toujours sa bien-aimée, contrairement à l'amant du Machrek (Kais et Leïla). Malheureusement, ce genre n'a pas inspiré beaucoup d'hommes de théâtre», comme le constate l'écrivain. ■

Kenza Alaoui

SELECTION LIVRES

Rencontre
Avec Aicha Belarbi autour
de son livre «Égalité-Parité,
histoire inachevée»

La Fondation ONA organise la présentation de l'ouvrage de Madame Aicha Belarbi «Égalité-Parité, histoire inachevée» à la Villa des arts de Casablanca, et ce le mercredi 23 janvier à 19 h. Une politique efficace de l'égalité et la parité ne saurait être mise en œuvre si elle ne s'appuie sur des assises théoriques solides, sur les valeurs fondatrices de la société. Il faut qu'elle soit soutenue par des institutions politiques qui élaborent des stratégies, et des organisations sociales qui les mettent en application. Aujourd'hui, le défi des différents acteurs sociaux est de faire passer l'égalité acquise au niveau juridique, dans la réalité quotidienne.

Prix Abdellah Jirari
«La pensée réformatrice
moderne au Maroc,
thème de la 2^e édition

La deuxième édition du Prix Abdellah Jirari pour la pensée et la littérature (2012-2014) se tiendra sur le thème «La pensée réformatrice moderne marocaine : genèse et orientations». Ce thème sera décliné en trois axes centraux se rapportant à l'environnement de la pensée réformatrice moderne au Maroc, la genèse du mouvement et les particularités de ses orientations, indique le Club littéraire Jirari. Ce Prix, créé en 2009 à Chefchaouen, vise à encourager la recherche scientifique au Maroc sur les problématiques contemporaines, mettre en valeur les apports de certaines figures de la pensée réformatrice et faire la lumière sur les valeurs morales et intellectuelles du mouvement réformateur au Maroc au cours de la première moitié du 20^e siècle, ajoute la même source. Rédigés en langue arabe, les travaux de recherche en lice doivent être dotés d'une riche bibliographie, être publiés pour la première fois et contenir un minimum de 100 pages de 250 mots chacune.

LA PUISSANCE DU VERBE

La puissance du verbe, alliée à la puissance de l'image qui en résulte, emporte l'adhésion pleine et entière de l'auditeur qui suit sans se lasser et avec une attention particulière les péripéties de l'action. On ne tolérerait pas qu'une mouche puisse empêcher d'entendre un seul mot prononcé lors de la déclamation d'une quacida ! Car perdre un mot, c'était perdre toute la saveur et le fil de tout le

récit. Bien que le melhoun soit généralement destiné à être chanté, certains harrazs le sont pratiquement sans musique, car la musique est dans les mots. C'est du reste ce qui explique le sens du terme «melhun» qui signifie «ses mots sont sa musique». À titre d'exemple, ce passage du «Harraz Aouicha» de Mekki Belkorchi, magistralement chanté par M'hamed Boucetta. Qu'on le lise dans

sa version arabe ou dans la traduction en français, le lyrisme de la voix parlée est indéniable : «Tu deviendras donc un chimpanzé. Tes acrobaties vont nous amuser.» Le lecteur est tenté de lire, naturellement, à la manière dont ce vers est transcrit, c'est-à-dire après chaque syllabe, imaginant presque le singe en train de faire des acrobaties !

AGENDA

Concerts

«Je me souviens» à l'Institut français d'El-Jadida

Onze chanteurs français, 11 chanteurs marocains, 11 villes... 11 rencontres exceptionnelles.

Au printemps 2013, 11 artistes marocains accueillent 11 représentants de la nouvelle vague de la chanson française, dans des villes différentes. Pendant 3 jours, du 7 au 9 mars, chaque duo «se souvient»... de ses premières émotions musicales, de souvenirs adolescents, de bribes de refrains... de mélodies entêtantes, de succès monumentaux, ou d'obscures notes de musique... Le petit bout d'imaginaire partagé suffit pour bâtir un pont, et, in fine, monter ensemble sur scène. À El-Jadida, la voix exceptionnelle du grand Haj Tissa rencontrera celle de François Marry, artiste montante de la jeune scène musicale française (du groupe François et l'Atlas Mountain). Rendez-vous samedi 9 mars, à 20 h 30, salle du parc avec ce duo, sur invitation (à retirer à l'IFEJ). Vendredi 15 mars, à 20 h 30, au Théâtre Afifi : concert grande forme des 11 duos - 200 DH (tarif réduit 150 DH).



Exposition

«Danse avec moi» à la Villa des arts de Rabat



La Fondation ONA-Villa des arts de Rabat organise une exposition intitulée «Danse avec moi» de l'artiste Itaf Benjelloun. L'exposition représente des sculptures inédites et une vidéo. Les œuvres de l'artiste seront visibles à partir du 9 février au 30 mars. Sculpteur, designer et architecte d'intérieur, Itaf Benjelloun vit et travaille à Tanger où elle a réalisé divers travaux d'aménagement intérieur, de restauration et de décoration de lieux, ainsi qu'à Asilah, Larache, Rabat, Casablanca, Washington et Los Angeles. Elle a également réalisé plusieurs décors de projets cinématographiques et théâtraux.

Itaf Benjelloun est d'un imaginaire et une créativité débordante. Elle s'exprime par ses moyens ; la sculpture de terre, de bois ou de fer. À travers l'exposition «Danse avec moi», les Rabatis vont découvrir un travail artistique original où l'artiste partagera une conception de l'art, animée par une force, un dynamisme, une esthétique, un dialogue, des interrogations !

Arts plastiques

Salon national des jeunes talents contemporains à Casablanca

Suite au fort succès des éditions 2012 et 2011, Creative House organise la troisième édition du Salon national des jeunes talents contemporains avec le soutien du ministère de la Culture et de la ville de Casablanca, et ce du 18 au 24 mai, à la cathédrale Sacré-Cœur. L'événement rassemble des artistes avec leurs œuvres dans un cadre culturel important, c'est une réunion des talents et des artistes pour promouvoir l'art de la sculpture, de la peinture, du design et de la photographie, au sein d'une manifestation qui leur permet de partager leurs passions et montrer leurs talents. C'est dans cette optique que le Salon national des jeunes talents contemporains s'inscrit pour permettre aux jeunes artistes marocains de dévoiler leurs capacités ainsi que leurs savoirs faire artistiques. Les inscriptions pour cette troisième édition sont ouvertes, par mail contact@talentscontemporains.com ou par téléphone au 05 22 89 31 91.



Mawazine

Mika en concert le 26 mai à Rabat



L'association Maroc Cultures vient d'annoncer le concert du chanteur, auteur-compositeur de pop libano-britannique Mika. Après son triomphal premier concert à Mawazine en 2010, Mika est de retour pour ravir les fans avec ses plus grands succès. Il sera à la scène OLM Souissi le dimanche 26 mai, à l'occasion de la 12^e édition du festival Mawazine, Rythmes du Monde. Il est de retour au Maroc et promet de grands moments d'émotion. Depuis 2010, Mika a connu une ascension fulgurante et est devenu aujourd'hui un nom qui compte dans la pop music. En 2007, le single «Relax, take it easy» inonda les radios et annonçait l'album «Life in Cartoon Motion», certifié disque de diamant et qui s'est vendu à plus de six millions d'exemplaires dans le monde. En Europe, Mika est partout avec des tournées bien suivies et des chansons plébiscitées par le public.

Cinéma

«Majid» à Londres pour
une projection caritative

Après le grand succès de la projection du film marocain «Majid» de Nassim Abassi durant le festival «London MENA Film Festival» qui s'est déroulé du 26 octobre au 2 novembre 2012, le film «Majid» revient le 19 janvier à Londres pour une projection et un dîner caritatif en association avec la «British Moroccan Society». Les fonds de cet événement seront entièrement partagés entre deux causes chari-

tables : les frais scolaires et l'éducation des deux enfants, Brahim et Lotfi, qui ont joué les rôles principaux dans le film «Majid» et la formation de maîtres d'école pour aveugles à Marrakech. «Majid» a remporté plusieurs prix au niveau national et international dont le Prix du meilleur scénario au Festival national du film 2011, la mention spéciale du jury au Festival international du film Cinekid, à Amsterdam...

su do ku

Rappel des règles

La grille se compose de 81 cases réparties en 9 carrés de 3 cases sur 3. Ces carrés sont appelés "région". La grille doit être complétée avec tous les chiffres de 1 à 9, chacun devant être utilisé une seule fois dans chaque ligne, chaque colonne et chaque région.

				2		8	7	
8			4		7	1	9	2
7	2	1	9		3			5
1				9		5		
		2	5		6	8		
	5		1					3
2			8		5	6	1	4
5	1	6	2		4			8
3	8		7					

				8	1			
2			5			4		7
9				6			2	8
		2		4	9			1
	9	1	6	7	5	2	8	
7			8	1		9		
1	8			2				3
5		6			4			2
			9	5				

				8	9	6	3	
		9		1				
		4	6					5
				4	3	1		
6			8		9			7
	5	7	1					
9				7	5			
			3		6			
2	7	3	9					

				2	3	9		
	8		9	4				
7	3					4	2	
1					6			
	6		8		9		1	
		3						4
9	7						2	6
			2	1		7		
2	1	7						

● FACILE ●● MOYEN
●●● DIFFICILE ●●●● EXPERT

			4	5	8	1	7	
9	4			3	1			
8	1		2					
	9	6			5			8
	2		1	9	3		6	
7			8			9	3	
					2	9	5	
			5	1			8	6
	6	3	9	8	7			

3		7	2	6				1
2	1		3					
8				1	7		3	4
5							9	
6	9	8				5	2	3
	2							8
4	6		7	3				9
					9		4	1
	3		8	4	7			2

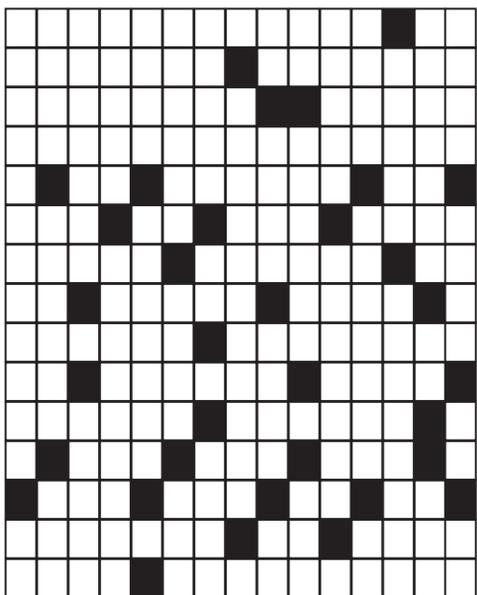
		8				9		
	2		3		9		1	4
4	3				6			
		3			5	1		
	8		2		1		4	
		1	8			7		
			7				2	9
5	6		9		2		3	
	9					6		

	5		8	3		6		
			6			7		9
8				7				5
			1					3
5	4						9	6
	2				3			
2				4				7
4		9			6			
	5		9	7			4	

PUZZLE

Mettez chaque petit carré à la bonne place afin d'obtenir une grille de mots croisés dûment remplie.

<table border="1"><tr><td>E</td><td>L</td><td>L</td></tr><tr><td>L</td><td>O</td><td>I</td></tr><tr><td></td><td>N</td><td>E</td></tr></table>	E	L	L	L	O	I		N	E	<table border="1"><tr><td>M</td><td>I</td></tr><tr><td>B</td><td>E</td><td>S</td></tr><tr><td>U</td><td>S</td><td>E</td></tr></table>	M	I	B	E	S	U	S	E	<table border="1"><tr><td>S</td><td>T</td></tr><tr><td>M</td><td>E</td><td>T</td></tr><tr><td>E</td><td>R</td><td>E</td></tr></table>	S	T	M	E	T	E	R	E	<table border="1"><tr><td>N</td><td>E</td></tr><tr><td>A</td><td>R</td><td>A</td></tr><tr><td>T</td><td>E</td><td>S</td></tr></table>	N	E	A	R	A	T	E	S	<table border="1"><tr><td>U</td><td>S</td><td>E</td></tr><tr><td>T</td><td>O</td><td>P</td></tr><tr><td></td><td>N</td><td>E</td></tr></table>	U	S	E	T	O	P		N	E	
E	L	L																																													
L	O	I																																													
	N	E																																													
M	I																																														
B	E	S																																													
U	S	E																																													
S	T																																														
M	E	T																																													
E	R	E																																													
N	E																																														
A	R	A																																													
T	E	S																																													
U	S	E																																													
T	O	P																																													
	N	E																																													
<table border="1"><tr><td>M</td><td>I</td><td>E</td></tr><tr><td></td><td>O</td><td>N</td></tr><tr><td>A</td><td>N</td><td>A</td></tr></table>	M	I	E		O	N	A	N	A	<table border="1"><tr><td>U</td><td>M</td><td>E</td></tr><tr><td>E</td><td>O</td><td>L</td></tr><tr><td>S</td><td>S</td><td>A</td></tr></table>	U	M	E	E	O	L	S	S	A	<table border="1"><tr><td>E</td><td>R</td><td>C</td></tr><tr><td>N</td><td>I</td><td>O</td></tr><tr><td>V</td><td>E</td><td>T</td></tr></table>	E	R	C	N	I	O	V	E	T	<table border="1"><tr><td>N</td><td>C</td><td>E</td></tr><tr><td>S</td><td>I</td></tr><tr><td>E</td><td>V</td><td>A</td></tr></table>	N	C	E	S	I	E	V	A	<table border="1"><tr><td>T</td><td>O</td><td>N</td></tr><tr><td>T</td><td>U</td></tr><tr><td>I</td><td>L</td><td>O</td></tr></table>	T	O	N	T	U	I	L	O
M	I	E																																													
	O	N																																													
A	N	A																																													
U	M	E																																													
E	O	L																																													
S	S	A																																													
E	R	C																																													
N	I	O																																													
V	E	T																																													
N	C	E																																													
S	I																																														
E	V	A																																													
T	O	N																																													
T	U																																														
I	L	O																																													



<table border="1"><tr><td>O</td><td>N</td></tr><tr><td>T</td><td>U</td></tr><tr><td>I</td><td>T</td></tr></table>	O	N	T	U	I	T	<table border="1"><tr><td>U</td><td>R</td><td>E</td></tr><tr><td>R</td><td>A</td><td>S</td></tr><tr><td>I</td><td>S</td></tr></table>	U	R	E	R	A	S	I	S	<table border="1"><tr><td>T</td><td>U</td><td>B</td></tr><tr><td>R</td><td>E</td><td>U</td></tr><tr><td>O</td><td>L</td><td>I</td></tr></table>	T	U	B	R	E	U	O	L	I	<table border="1"><tr><td>E</td><td>T</td></tr><tr><td>G</td><td>L</td><td>E</td></tr><tr><td>L</td><td>E</td></tr></table>	E	T	G	L	E	L	E	<table border="1"><tr><td>I</td><td>S</td></tr><tr><td>L</td><td>L</td></tr><tr><td>E</td><td>M</td><td>I</td></tr></table>	I	S	L	L	E	M	I
O	N																																								
T	U																																								
I	T																																								
U	R	E																																							
R	A	S																																							
I	S																																								
T	U	B																																							
R	E	U																																							
O	L	I																																							
E	T																																								
G	L	E																																							
L	E																																								
I	S																																								
L	L																																								
E	M	I																																							
<table border="1"><tr><td>I</td><td>N</td><td>T</td></tr><tr><td>E</td><td>E</td></tr><tr><td>A</td><td>S</td></tr></table>	I	N	T	E	E	A	S	<table border="1"><tr><td>I</td><td>G</td><td>E</td></tr><tr><td>S</td><td>E</td></tr><tr><td>S</td><td>R</td></tr></table>	I	G	E	S	E	S	R	<table border="1"><tr><td>A</td><td>G</td><td>R</td></tr><tr><td>S</td><td>E</td></tr><tr><td>T</td><td>I</td></tr></table>	A	G	R	S	E	T	I	<table border="1"><tr><td>S</td><td>E</td></tr><tr><td>T</td><td>E</td><td>T</td></tr><tr><td>E</td><td>A</td></tr></table>	S	E	T	E	T	E	A	<table border="1"><tr><td>E</td><td>N</td></tr><tr><td>E</td><td>I</td></tr><tr><td>G</td><td>E</td><td>S</td></tr></table>	E	N	E	I	G	E	S		
I	N	T																																							
E	E																																								
A	S																																								
I	G	E																																							
S	E																																								
S	R																																								
A	G	R																																							
S	E																																								
T	I																																								
S	E																																								
T	E	T																																							
E	A																																								
E	N																																								
E	I																																								
G	E	S																																							
<table border="1"><tr><td>M</td><td>E</td><td>S</td></tr><tr><td>P</td><td>S</td></tr><tr><td>E</td><td>G</td><td>O</td></tr></table>	M	E	S	P	S	E	G	O	<table border="1"><tr><td>U</td><td>L</td><td>E</td></tr><tr><td>N</td><td>S</td></tr><tr><td>T</td><td>E</td></tr></table>	U	L	E	N	S	T	E	<table border="1"><tr><td>G</td><td>E</td></tr><tr><td>P</td><td>E</td><td>S</td></tr><tr><td>A</td><td>N</td><td>T</td></tr></table>	G	E	P	E	S	A	N	T	<table border="1"><tr><td>M</td><td>E</td></tr><tr><td>E</td><td>E</td></tr><tr><td>S</td><td>P</td><td>H</td></tr></table>	M	E	E	E	S	P	H	<table border="1"><tr><td>S</td><td>B</td></tr><tr><td>T</td><td>I</td><td>A</td></tr><tr><td>E</td><td>H</td></tr></table>	S	B	T	I	A	E	H
M	E	S																																							
P	S																																								
E	G	O																																							
U	L	E																																							
N	S																																								
T	E																																								
G	E																																								
P	E	S																																							
A	N	T																																							
M	E																																								
E	E																																								
S	P	H																																							
S	B																																								
T	I	A																																							
E	H																																								

SOLUTION DES JEUX D'HIER

<table border="1"><tr><td>1</td><td>4</td><td>7</td><td>6</td><td>5</td><td>8</td><td>9</td><td>3</td><td>2</td></tr><tr><td>6</td><td>3</td><td>2</td><td>1</td><td>9</td><td>4</td><td>8</td><td>5</td><td>7</td></tr><tr><td>5</td><td>8</td><td>9</td><td>3</td><td>7</td><td>2</td><td>6</td><td>1</td><td>4</td></tr><tr><td>3</td><td>1</td><td>6</td><td>8</td><td>2</td><td>9</td><td>4</td><td>7</td><td>5</td></tr><tr><td>8</td><td>7</td><td>5</td><td>4</td><td>6</td><td>1</td><td>3</td><td>2</td><td>9</td></tr><tr><td>9</td><td>2</td><td>4</td><td>5</td><td>3</td><td>7</td><td>1</td><td>8</td><td>6</td></tr><tr><td>7</td><td>5</td><td>8</td><td>9</td><td>4</td><td>3</td><td>2</td><td>6</td><td>1</td></tr><tr><td>2</td><td>9</td><td>3</td><td>7</td><td>1</td><td>6</td><td>5</td><td>4</td><td>8</td></tr><tr><td>4</td><td>6</td><td>1</td><td>2</td><td>8</td><td>5</td><td>7</td><td>9</td><td>3</td></tr></table>	1	4	7	6	5	8	9	3	2	6	3	2	1	9	4	8	5	7	5	8	9	3	7	2	6	1	4	3	1	6	8	2	9	4	7	5	8	7	5	4	6	1	3	2	9	9	2	4	5	3	7	1	8	6	7	5	8	9	4	3	2	6	1	2	9	3	7	1	6	5	4	8	4	6	1	2	8	5	7	9	3	<table border="1"><tr><td>8</td><td>3</td><td>6</td><td>4</td><td>9</td><td>2</td><td>1</td><td>7</td><td>5</td></tr><tr><td>9</td><td>5</td><td>1</td><td>7</td><td>6</td><td>8</td><td>4</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>2</td><td>4</td><td>7</td><td>1</td><td>5</td><td>3</td><td>9</td><td>6</td><td>8</td></tr><tr><td>6</td><td>1</td><td>3</td><td>5</td><td>8</td><td>9</td><td>7</td><td>4</td><td>2</td></tr><tr><td>7</td><td>8</td><td>5</td><td>2</td><td>4</td><td>6</td><td>3</td><td>1</td><td>9</td></tr><tr><td>4</td><td>2</td><td>9</td><td>3</td><td>7</td><td>1</td><td>8</td><td>5</td><td>6</td></tr><tr><td>5</td><td>9</td><td>2</td><td>8</td><td>1</td><td>4</td><td>6</td><td>3</td><td>7</td></tr><tr><td>3</td><td>6</td><td>4</td><td>9</td><td>2</td><td>7</td><td>5</td><td>8</td><td>1</td></tr><tr><td>1</td><td>7</td><td>8</td><td>6</td><td>3</td><td>5</td><td>2</td><td>9</td><td>4</td></tr></table>	8	3	6	4	9	2	1	7	5	9	5	1	7	6	8	4	2	3	2	4	7	1	5	3	9	6	8	6	1	3	5	8	9	7	4	2	7	8	5	2	4	6	3	1	9	4	2	9	3	7	1	8	5	6	5	9	2	8	1	4	6	3	7	3	6	4	9	2	7	5	8	1	1	7	8	6	3	5	2	9	4	<table border="1"><tr><td>2</td><td>6</td><td>9</td><td>4</td><td>7</td><td>8</td><td>3</td><td>1</td><td>5</td></tr><tr><td>4</td><td>8</td><td>7</td><td>1</td><td>3</td><td>5</td><td>9</td><td>2</td><td>6</td></tr><tr><td>5</td><td>3</td><td>1</td><td>6</td><td>2</td><td>9</td><td>4</td><td>8</td><td>7</td></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>5</td><td>7</td><td>8</td><td>4</td><td>6</td><td>9</td><td>3</td></tr><tr><td>9</td><td>7</td><td>8</td><td>2</td><td>6</td><td>3</td><td>5</td><td>4</td><td>1</td></tr><tr><td>3</td><td>4</td><td>6</td><td>9</td><td>5</td><td>1</td><td>8</td><td>7</td><td>2</td></tr><tr><td>8</td><td>5</td><td>4</td><td>3</td><td>1</td><td>7</td><td>2</td><td>6</td><td>9</td></tr><tr><td>6</td><td>1</td><td>3</td><td>8</td><td>9</td><td>2</td><td>7</td><td>5</td><td>4</td></tr><tr><td>7</td><td>9</td><td>2</td><td>5</td><td>4</td><td>6</td><td>1</td><td>3</td><td>8</td></tr></table>	2	6	9	4	7	8	3	1	5	4	8	7	1	3	5	9	2	6	5	3	1	6	2	9	4	8	7	1	2	5	7	8	4	6	9	3	9	7	8	2	6	3	5	4	1	3	4	6	9	5	1	8	7	2	8	5	4	3	1	7	2	6	9	6	1	3	8	9	2	7	5	4	7	9	2	5	4	6	1	3	8	<table border="1"><tr><td>3</td><td>1</td><td>4</td><td>5</td><td>8</td><td>9</td><td>2</td><td>7</td><td>6</td></tr><tr><td>8</td><td>6</td><td>7</td><td>2</td><td>4</td><td>1</td><td>5</td><td>9</td><td>3</td></tr><tr><td>5</td><td>2</td><td>9</td><td>6</td><td>7</td><td>3</td><td>4</td><td>8</td><td>1</td></tr><tr><td>1</td><td>5</td><td>2</td><td>7</td><td>3</td><td>8</td><td>6</td><td>4</td><td>9</td></tr><tr><td>9</td><td>3</td><td>8</td><td>1</td><td>6</td><td>4</td><td>7</td><td>5</td><td>2</td></tr><tr><td>4</td><td>7</td><td>6</td><td>9</td><td>5</td><td>2</td><td>1</td><td>3</td><td>8</td></tr><tr><td>2</td><td>4</td><td>5</td><td>3</td><td>9</td><td>6</td><td>8</td><td>1</td><td>7</td></tr><tr><td>7</td><td>9</td><td>1</td><td>8</td><td>2</td><td>5</td><td>3</td><td>6</td><td>4</td></tr><tr><td>6</td><td>8</td><td>3</td><td>4</td><td>1</td><td>7</td><td>9</td><td>2</td><td>5</td></tr></table>	3	1	4	5	8	9	2	7	6	8	6	7	2	4	1	5	9	3	5	2	9	6	7	3	4	8	1	1	5	2	7	3	8	6	4	9	9	3	8	1	6	4	7	5	2	4	7	6	9	5	2	1	3	8	2	4	5	3	9	6	8	1	7	7	9	1	8	2	5	3	6	4	6	8	3	4	1	7	9	2	5
1	4	7	6	5	8	9	3	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
6	3	2	1	9	4	8	5	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
5	8	9	3	7	2	6	1	4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
3	1	6	8	2	9	4	7	5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
8	7	5	4	6	1	3	2	9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
9	2	4	5	3	7	1	8	6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
7	5	8	9	4	3	2	6	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
2	9	3	7	1	6	5	4	8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
4	6	1	2	8	5	7	9	3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
8	3	6	4	9	2	1	7	5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
9	5	1	7	6	8	4	2	3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
2	4	7	1	5	3	9	6	8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
6	1	3	5	8	9	7	4	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
7	8	5	2	4	6	3	1	9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
4	2	9	3	7	1	8	5	6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
5	9	2	8	1	4	6	3	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
3	6	4	9	2	7	5	8	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
1	7	8	6	3	5	2	9	4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
2	6	9	4	7	8	3	1	5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
4	8	7	1	3	5	9	2	6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
5	3	1	6	2	9	4	8	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
1	2	5	7	8	4	6	9	3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
9	7	8	2	6	3	5	4	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
3	4	6	9	5	1	8	7	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
8	5	4	3	1	7	2	6	9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
6	1	3	8	9	2	7	5	4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
7	9	2	5	4	6	1	3	8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
3	1	4	5	8	9	2	7	6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
8	6	7	2	4	1	5	9	3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
5	2	9	6	7	3	4	8	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
1	5	2	7	3	8	6	4	9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
9	3	8	1	6	4	7	5	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
4	7	6	9	5	2	1	3	8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
2	4	5	3	9	6	8	1	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
7	9	1	8	2	5	3	6	4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
6	8	3	4	1	7	9	2	5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															

MOTS FLÉCHÉS

C E I S E M F
C I R C O N S T A N C I E E
V A U T O U R G A G U
C I D R E B I N A I R E
L O I A V E U G L A N T
V I T E S S E T E L G H
S E L I N E R E B R E
P A R A R T I L L A
T U N I N T I M E N T
X I A N G O U I A U G E
O B I O N O R O E R
I N I T I E P N E U S
M E S U R E T S A R S
I C E S V E L T E E U
F E M U R E N N E M I E
C A S S E E S R U M E N S

PUZZLE

E R E H P S I M E H E E S E U
T M E L E L V I T I S E S B
T S E M S B S S I M
I E L E V A N S I V E
U T E T G N O S A V A T E T
N O T E E I M E R E S E
S A G E S S I S S E S T O T I
I E L O E A S V A R A U T
N E M E W U M G V E N N O T
V A V A R E S S A S A O G E
I S I S I O T E S E P
E N C E N E G I T L T E T N I S E M
T A N T A N E T E T A I T O
S E S P P O S T O I N N U E R
E G E S E U S E L U C O U R E R U B E T U

Pour toutes vos annonces,
veuillez contacter notre agence commerciale
au 88, Bd Mohammed V, Casablanca
Tél : 05 22 26 88 60

IMMOBILIER

VILLAS A VENDRE
Vente Villa Terr 390m2 us Commercial Q.Orangers Rabat Tél 0618563875 (0002528)

AUTOMOBILE

Sté Vd 1 Lot 2/voit Niss-san X-Trail Diesel Bon Etat Ouv.Pli 28/01/13 Contact:0665940588 (0002512)
Vd Honda Civic Exi Gris Galaxy 2007 Exi Etat -0661172810 (0002593)

EMPLOI

LES DEMANDES

DIVERS
Chauffeur BCDE Livr Retraité Tps Prossit 70613957973 (0000002)
H 44ans Exp+2 Dipl Assurance Baccrément Tél:0669681102 (0001799)

ANNONCES LEGALES

«EVIS SERVICE» SARL AU
I-Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28.11.2012, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes:
-DENOMINATION SOCIALE: EVIS SERVICE-SARL-
-SIEGE SOCIAL: MAG N°10 IMM ALIJI BD ALLAL EL FASSI
-CAPITAL SOCIAL: Le capital social est fixé à 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts, 100 dhs chacune entièrement libéré
-Gérance: La société est gérée par Mr. OUADDA KHALID pour une durée indéterminée
OBJET SOCIAL: Location de voitures sans chauffeur
-DUREE DE LA SOCIETE: 99 ans à partir de la date de la constitution définitive
-ANNEE SOCIALE: à partir du premier janvier jusqu'au fin décembre
II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 10.01.2013 le numéro 59482
Pour extrait et mention (0002351)

Constitution de la société «STE EZZ-DECORS Marrakech» SARL
AUX termes d'un acte sous seing privé daté à Marrakech le 09.01.2013, il a été formé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:
-Dénomination: «STE EZZ-DECORS Marrakech»
-Objet: l'Entrepreneur de Travaux Divers ou Construction
-Siège social: Mag N°1 RDC DR Lakhoumate Tasseltane Marrakech -Durée: 99 ans à compter du jour de la constitution définitive
-Capital: 100.000,00 divisé en 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune attribué à Mr EZZATI ABDELHAJ
-Année sociale: du 1er janvier au 31 décembre
-Gérance: Mr EZZATI ABDELHAJ en qualité de gérant de la société pour une durée non limitée
2) Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 09.01.2013 sous numéro 59485 et enregistré au registre de commerce sous le numéro 54933
Pour extrait et mention (0002360)

STE YOUSSEF MONEY CASH-SARL AU
Avis de Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03.01.2013, il a été formé par Mr Mustapha ECH-CHABBI une SARL AU dont les caractéristiques sont:
Dénomination: STE YOUSSEF MONEY CASH
Forme: SARL d'associé unique
Objet: l'Intermédiaire de transfert d'argent-opération de change /2- change manuel de devises.
Siège social: N°1079 Hay El Hana I, El Kelaa des Saghna
Durée: 99 ans qui commence à courir le 03.01.2013
Capital social: 80.000,00 dhs divisé en 800 parts de 100 dhs chacune, toutes attribuées à Mr Mustapha ECH-CHABBI
Gérant: Mr Mustapha ECH-CHABBI
Année sociale: du 1er janvier au 31 décembre

Registre de commerce: dépôt légal effectué au tribunal de 1ère instance d'El Kelaa le 07.01.2013 sous numéro 01/2013 Immatriculation au R.C sous n°1897 (0002362)
Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé à Marrakech en date du: 31/12/2012, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
La dénomination: SOCIETE «YATOMAT TRANS» SARL AU
Objet: 1) Entr de transport de marchandises
2) Md de matériaux de construction
3) Entr de travaux divers ou construction
Siège social: Imm 23 Aptt 5-B As-saada Marrakech
Capital social: répartition
Le capital social s'élevant à dix mille (10 000,00 dhs) est divisé en cent (100) parts sociales de cent dirhams (100,00) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, soit par le déclarant et spécialement l'associé unique de la société est attribuées à: MR EL HALOUI SOUFIANE à concurrence de: 100 parts sociales
Total égal au nombre de parts com-

partenaires sociaux par le compte courant d'associé
3) Quiture au liquidateur Mr AHMED IRAQI
4) La clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour
-Le dépôt légal est effectué au greffe du tribunal de commerce de Fès le 15 Janvier 2013 sous n° 135/2013
-Pour extrait et mention (0002369)

SOTRADUR
I-Aux termes d'un acte ssp en date à Fés, il a été établi les statuts d'une SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes:
1. DENOMINATION: «NSTITUT HANA-K»
2. OBJET: La gestion, l'exploitation de Spas, Hammams, Salons de Coiffure et centres d'esthétiques et de beauté...
3. SIEGE SOCIAL: 109 Avenue Abdelkrim El Khattabi N° 41, Résidence Jawad, Marrakech
4. CAPITAL SOCIAL: Le capital social est fixé à 90.000,00 DH, divisé en 900 parts de 100 DH chacune, entièrement libérées et attribuées aux associés: Mme Hanana AMAZIGH: 882 parts et Mlle Hajar AMAZIGH: 18 parts
5. GERANCE: Mme Hanana AMAZIGH est nommée en qualité de gérante de la société pour une durée illimitée
6. ANNEE SOCIALE: du 1er janvu au 31 déc. de chaque année
7. DUREE: 99 ans à partir de la date de constitution
8. RC: 54937 Marrakech

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce de Marrakech, le 09/01/2013 sous le numéro 59458 (0002370)

FIDUCIAIRE BAYANE HANANE GERANCE LIBRE
AU terme d'un A.S.S.P en date 09.01.2013 à Marrakech, Mr CHOU-BRIK HAFID donne une gérance libre à Mr CHOUBRIK MOHAMED
Cette gérance est enregistrée à MARRAKECH le 10.01.2013
-Premier Associé Mr CHOUBRIK HAFID
-Deuxième associé Mr CHOUBRIK MOHAMED
Siège social: 64/66 RUE RAHBA MARRAKECH
Gérance: est confiée à Mr CHOUBRIK MOHAMED pour une durée de 3 ans
Le dépôt légal est en cours. (0002378)

Sté «WIN & WASS» SARL AU
AU capital de: 10.000,00 Dhs
Siège social: Bureau N°10 Imm Chichaoua Gaz Rte De Safi QJ Sidi Ghanem - Marrakech.
AU terme du PV de la D.E.A.U enregistré à Marrakech le 16/12/2012 sous les références suivantes: RE° 36417/2012, OR°35978/2012, Quit° 012668/12/MAR, Vol° E 15A/19/2066.
II a été décidé ce qui suit:
1) Suppression de l'activité: Agent de sécurité
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 09/01/2013 sous numéro 59451 (0002390)

AVIS DE MODIFICATION DE L'ANCIEN N° 0063670 RELATIVE A LA CREATION D'UNE SOCIETE
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/10/2012, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes:
1.Dénomination: «AAKAR INVEST» SARL AU
2.Objet social:
-Promotion immobilière;
-Travaux de construction et lotissement;
-Achat, vente et locations des immeubles;
-Travaux d'aménagement et de viabilisation;
-Travaux divers et de constructions, travaux de revêtement, carrelage, plâtre...
-Construction, étude et réalisation de tous bâtiments;
-Acquisition et reconstruction de terrains;
-Vente des appartements et immeubles;
-Intermédiation et négoce;
-Import et export;
-Prise de participation directe ou indirecte dans toute société ou entreprise de même objet ou de même nature à favoriser son activité;
-Et plus généralement, la participation directe de la société dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou partie, à l'une ou l'autre des opérations visées ci-dessus de manière à faciliter, favoriser ou développer l'activité de la société.

3.Siège social: BD YACOBUB EL MAN-3UR, RUE HAJ JILALI EL OUFIR RDC toutes attribuées à Mr Mustapha ECH-CHABBI
4.Durée: 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce
5.Capital social: il est fixé à cent mille dirhams (100 000,00 dh), divisé en mille (100000 dh) parts sociales, d'une valeur nominale de cent dirhams (100,00DH). Le capital social est attribué en totalité à M. Adil FREIDI Associé unique.
6. Exercice social: commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année
7.Gérance: M. Adil FREIDI, titulaire de la C.N: BK 70629
8.Dépôt légal effectué au centre régional d'investissement de la wilaya de Casablanca RC N° 269185 le 30 Octobre 2012. (0002456)

SOCIETE ESHOPPING NETWORK SARL
-Capital Social: 160 000,00 Dhs
-Siège Social: Fés, N° 23, Rue Niger, Hay Zohour I
RC: 27217 Fés
-Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27/12/2012 prononçant la clôture de liquidation, enregistré à Fés en date du 04/01/2013.
Les associés de la société ESHOPPING NETWORK SARL ont décidé: 1) l'approbation du rapport de liquidateur et de compte définitif de liquidation
2) Dettes et créances de tous les

chacune, attribuées à l'associé unique:
- Mr EDDOAFI ABDELMALEK200 Parts
Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Casablanca sous N°512608 en date du 06/12/2012.
Pour extrait et mention. (0002559)

AUGMENTATION DU CAPITAL SIFEAEM SARL
SOCIETE INDUSTRIELLE DE FABRICATION D'APPAREILS ELECTROME-NAGES
1/ Suivant l'A.G.E en date du 19/12/2012, il a été décidé:
-L'augmentation du capital d'une somme de 2.000.000,000DH pour le porter de 2.000.000,000DH à 4.000.000,000DH par la création de 20.000 parts nouvelles de 100,000DH chacune entièrement libérées
-Modifier l'article 6 des statuts, 5ème augmentation de 2.000.000,000DH à 4.000.000,000DH réalisée le 19 Décembre 2012
-Modifier l'article 7 des statuts, le capital social reste fixé à 4.000.000,000DH, divisé en 40.000 parts sociales de 100,000H chacune, entièrement libérées
2/ Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 25/12/2012 sous n°513863 (0002561)

EP CONSULTANT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 10.000 DH
SIEGE SOCIAL: Cité Dakhla - Rue Khalid Ibn Al Walid - N°3 - 3ème étage AGADIR
Immatriculé au Registre du Commerce d'Agadir sous le n° 22897
Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2012, l'Associé Unique a décidé de transférer à compter de cette date, le siège social à la Cité Dakhla - Rue Khalid Ibn Al Walid - N°3 - 3ème étage AGADIR et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
Le dépôt légal des PV. de ces décisions extraordinaires a été effectué au greffe du tribunal d'Agadir en date du 7 janvier 2013 sous le numéro 38606. La modification du RC a également été faite le même jour.
Pour avis, la gérance (0002562)

Ministère de l'intérieur
WILAYA REGION MARRAKECH TEN-SIFINT AL HAOUZ
PROVINCE D'ESSAOUIRA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES RURALES
Orléti Gubernatorial N°01 du 08/01/2013 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet «Carrière d'extraction de sables des dunes côtières sur terrains privés au profit de la société Hafii Ishak à la Commune Rurale Sidi Is-hak dans la Province d'Essaouira. Vu le Dahir N° 1/03/60 du 10 Rabia I 1424 (12 mai 2003) relatif à la Loi N° 12-03 sur les études d'impact sur l'environnement, le Gouverneur de la Province d'Essaouira décide d'ouvrir une enquête publique de 20 jours qui débute 15 jours après la date de la signature de cet Arrêté (date de signature de l'Arrêté: 08/01/2013), soit du 23/01/2013 au 11/02/2013 à la commune rurale Sidi Ishak dans la Province d'Essaouira affiliée à l'étude d'impact sur l'environnement du projet «Carrière d'extraction de sables des dunes côtières sur terrains privés» au profit de la société Hafii Ishak sur une superficie de 12 ha 88 ar 93 ca.

Le dossier de l'enquête publique avec registre pour enregistrement des avis et suggestions de la population concernée est déposé à la commune citée ci-dessus durant toute la période de l'enquête publique. (0002582)
FIDUCIAIRE AL KHIBRA SARL
49 Rue Al Madina BP 61 Berrechid Alkhiba3@yahoo.fr
Tél.: 05-22-32-56-71 Fax: 05-22-32-56-70
SOCIETE «TRAV GESTION» SARL
Douar Chorfà C/ Sidi Rahal Province Berrechid
I- CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 05/12/2012, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les Suivantes:
- DENOMINATION: Société «TRAV GESTION» SARL
- OBJET: - Entrepreneur de travaux divers ou construction.
-SIEGE SOCIAL: Douar Chorfà C/ Sidi Rahal Province Berrechid
- DURE: 99 années
- CAPITAL SOCIAL: Fixé à 100 000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 19/12/2012 sous le numéro 513499 (0002477)

Sté ABDA TRANS S.A.R.L. TRANSPORT DE MARCHAN-DISES
Sté ABDA TRANS S.A.R.L.-AU
Modifications Juridiques
Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société FATOUKHI TNATNI TRANSPORT S.A.R.L A-U au capital de 220 000,00Dhs et dont le siège social est établi à: Rue IRFANE N°82 HAY SALAM SAFI, décidé et accepté
Le changement de la raison sociale: La nouvelle Raison sociale sera: Société ABDA TRANS S.A.R.L A-U suivant la Certificat Négatif N°:127572 du 06/12/2012 du CRI SAFI, en remplacement de: Société FATOUKHI TNATNI TRANSPORT S.A.R.L A-U

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ère Instance de SAFI le 09-01-2013 sous le N° 10/13
Pour extrait et Mention (0002485)
CONSTITUTION D'UNE SARL AU
Aux termes d'un Acte SSP en date du 12/11/2012, il a été établi les statuts dont les caractéristiques sont les suivantes:
1 Dénomination: Sté. AMINE MAROC INDUSTRIE SARL AU.
2 Objet: - Conception Métallique. Fabrication mécanique. Fabrications des fonds pompes. Construction métallique.
3 Siège social:GI AVENUE LALLA YACOUT ANGLE MUSTAPHA EL MAANI N°85 2ème ETAGE Casablanca.
4 Durée: 99 années
5 Gérance: La société est gérée et administrée pour une durée illimitée par Mr EDDOAFI ABDELMALEK qui est nommé le seul Gérant de la société.
6 Capital social: Il est fixé à VINGT MILLE (20.000,00) Dhs et divisé en 200 parts de CENT (100,00) Dhs

TOTAL 100 PARTS
GERANCE: MR KAMAL BOULAHROUD est désigné le gérant unique de la société pour une durée illimitée.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 14/01/2013 sous le numéro 59692 Registre de commerce N° 54967 (0002598)

FIDUCIAIRE AL KHIBRA SARL
49 Rue Al Madina BP 61 Berrechid Alkhiba3@yahoo.fr
Tél.: 05-22-32-56-71 Fax: 05-22-32-56-70
SOCIETE «CAFE CARGO» SARL
17 Lotissement Bessy Berrechid
I- CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 08/01/2013, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les Suivantes:
- DENOMINATION: Société «CAFE CARGO» SARL
- OBJET: - Exploitant Mill-Bar.
- SIEGE SOCIAL: 17 Lotissement Bessy Berrechid
- DURE: 99 années
- CAPITAL SOCIAL: Fixé à 100 000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales De 100,00 dhs chacune entièrement libérées en numéraire et qui ont été attribuées Aux associés comme suit:
- Mr. BARKA Rabie.....340 Parts sociales
- Mlle. BARKA Nadia..... 330 Parts sociales
- Mlle BARKA Loubna.....330 Parts sociales

Rabie en tant que Gérant Unique pour Une durée illimitée, avec les pouvoirs les plus étendus
- ANNEE SOCIALE: Du 1er janvier au 31 décembre
II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de 1ère instance de Berrechid le 15/01/2013 sous le n° 31
III- La société a été immatriculée au registre de commerce Au tribunal de Berrechid le 15/01/2013 sous n° 7011
Pour Extrait et Mention (0002601)

SOCIETE DU THERMALISME MARO-CAIN.
Société Anonyme au Capital de 3.750.000,00 dirhams, Siège social Sidi Harazem, FES, RC N° 14 254.
I/ L'Assemblée générale ordinaire du 03 Décembre 2012 a:
-Pris acte de la démission de M. Raafael PAMIAS de son poste d'administrateur et lui donne quitus plein, entier et définitif de sa gestion
-Pris acte de la démission de M. Yves PELLEGRINO de son poste d'administrateur et lui donne quitus plein, entier et définitif de sa gestion
-Ratifié de la cooptation de M. Guy PELABON en qualité d'administrateur.
Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.
II/ La décision de M. François-Xavier LACROIX en qualité d'administrateur.
Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.
-Renouvelé le mandat d'administrateur de M. Driss BENCHEIKH pour une durée statutaire de six années.
Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.
2/ Le Dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le 24 Décembre 2012, sous le numéro 5335/B/012.
3/ L'inscription modificative a été effectuée auprès du Registre de Commerce de Casablanca, le 24 Décembre 2012, sous le numéro 2810/12.
Pour Extrait et Mention
Le Conseil d'Administration (0002629)

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION CHAOUIA QUARDIGHA
PROVINCE DE BERRECHID
CERCLE D'EL GARA
CAIDAT DE OULED ZIANE
C/R KASBAT BEN MCHICH
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°2/K.B.M/2013
Le 20/02/2013 à 11 h00» Il sera procédé dans les bureaux de la Commune Rurale de Kasbat Ben Mchich à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Gros travaux de maintenance (Aménagement et Renforcement des Pistes non Classées).

Le dossier d'appel d'offres (14 pages) peut être retiré du Bureau des Marchés de la Commune de Kasbat Ben Mchich. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespubliques.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: WINGT MILLE DIRHAMS (20000 DHS).
Le contenu ainsi que la présentation de dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 24/12/2012, il a été décidé:
1) Démission de Mr Smal Chhachaf de sa fonction de gérant
2) Nomination: de Mme Imane Chhachaf en qualité de nouvelle gérante
3) Transfert du siège social à l'adresse:25 Rue Lahcen El Basri, RC, Casablanca
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 19/12/2012 sous le numéro 513499 (0002477)

Sté ABDA TRANS S.A.R.L. TRANSPORT DE MARCHAN-DISES
Sté ABDA TRANS S.A.R.L.-AU
Modifications Juridiques
Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société FATOUKHI TNATNI TRANSPORT S.A.R.L A-U au capital de 220 000,00Dhs et dont le siège social est établi à: Rue IRFANE N°82 HAY SALAM SAFI, décidé et accepté
Le changement de la raison sociale: La nouvelle Raison sociale sera: Société ABDA TRANS S.A.R.L A-U suivant la Certificat Négatif N°:127572 du 06/12/2012 du CRI SAFI, en remplacement de: Société FATOUKHI TNATNI TRANSPORT S.A.R.L A-U

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ère Instance de SAFI le 09-01-2013 sous le N° 10/13
Pour extrait et Mention (0002485)
CONSTITUTION D'UNE SARL AU
Aux termes d'un Acte SSP en date du 12/11/2012, il a été établi les statuts dont les caractéristiques sont les suivantes:
1 Dénomination: Sté. AMINE MAROC INDUSTRIE SARL AU.
2 Objet: - Conception Métallique. Fabrication mécanique. Fabrications des fonds pompes. Construction métallique.
3 Siège social:GI AVENUE LALLA YACOUT ANGLE MUSTAPHA EL MAANI N°85 2ème ETAGE Casablanca.
4 Durée: 99 années
5 Gérance: La société est gérée et administrée pour une durée illimitée par Mr EDDOAFI ABDELMALEK qui est nommé le seul Gérant de la société.
6 Capital social: Il est fixé à VINGT MILLE (20.000,00) Dhs et divisé en 200 parts de CENT (100,00) Dhs

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION CHAOUIA QUARDIGHA
PROVINCE DE BERRECHID
CERCLE D'EL GARA
CAIDAT DE OULED ZIANE
C/R KASBAT BEN MCHICH
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 1/X.B.M/2013
Le 20/02/2013 à 10 h00» Il sera procédé dans les bureaux de la Commune Rurale de Kasbat Ben Mchich à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Chelles Vicinaux et Pistes (Construction des Pistes non Classées).
Le dossier d'appel d'offres (15 pages) peut être retiré du Bureau des Marchés de la Commune de Kasbat Ben M chich. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespubliques.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: DIX MILLE DIRHAMS (10000 DHS).
Le contenu ainsi que la présentation de dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 24/12/2012, il a été décidé:
1) Démission de Mr Smal Chhachaf de sa fonction de gérant
2) Nomination: de Mme Imane Chhachaf en qualité de nouvelle gérante
3) Transfert du siège social à l'adresse:25 Rue Lahcen El Basri, RC, Casablanca
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 19/12/2012 sous le numéro 513499 (0002477)

Sté ABDA TRANS S.A.R.L. TRANSPORT DE MARCHAN-DISES
Sté ABDA TRANS S.A.R.L.-AU
Modifications Juridiques
Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société FATOUKHI TNATNI TRANSPORT S.A.R.L A-U au capital de 220 000,00Dhs et dont le siège social est établi à: Rue IRFANE N°82 HAY SALAM SAFI, décidé et accepté
Le changement de la raison sociale: La nouvelle Raison sociale sera: Société ABDA TRANS S.A.R.L A-U suivant la Certificat Négatif N°:127572 du 06/12/2012 du CRI SAFI, en remplacement de: Société FATOUKHI TNATNI TRANSPORT S.A.R.L A-U

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n°2.06.388 précité, à savoir:
1)Dossier administratif comprenant: a)La déclaration sur l'honneur. b)La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
c)Attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;
d)Attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S.certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;
e)Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
N.B: Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et e ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2)Dossier Technique comprenant:
a)Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé
b)Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
3)Dossier additif, comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offre.
(0002407)

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION CHAOUIA QUARDIGHA
PROVINCE DE BERRECHID
CERCLE D'EL GARA
CAIDAT DE OULED ZIANE
C/R KASBAT BEN MCHICH
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°2/K.B.M/2013
Le 20/02/2013 à 11 h00» Il sera procédé dans les bureaux de la Commune Rurale de Kasbat Ben Mchich à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Gros travaux de maintenance (Aménagement et Renforcement des Pistes non Classées).

Le dossier d'appel d'offres (14 pages) peut être retiré du Bureau des Marchés de la Commune de Kasbat Ben Mchich. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespubliques.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: WINGT MILLE DIRHAMS (20000 DHS).
Le contenu ainsi que la présentation de dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 24/12/2012, il a été décidé:
1) Démission de Mr Smal Chhachaf de sa fonction de gérant
2) Nomination: de Mme Imane Chhachaf en qualité de nouvelle gérante
3) Transfert du siège social à l'adresse:25 Rue Lahcen El Basri, RC, Casablanca
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 19/12/2012 sous le numéro 513499 (0002477)

Sté ABDA TRANS S.A.R.L. TRANSPORT DE MARCHAN-DISES
Sté ABDA TRANS S.A.R.L.-AU
Modifications Juridiques
Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société FATOUKHI TNATNI TRANSPORT S.A.R.L A-U au capital de 220 000,00Dhs et dont le siège social est établi à: Rue IRFANE N°82 HAY SALAM SAFI, décidé et accepté
Le changement de la raison sociale: La nouvelle Raison sociale sera: Société ABDA TRANS S.A.R.L A-U suivant la Certificat Négatif N°:127572 du 06/12/2012 du CRI SAFI, en remplacement de: Société FATOUKHI TNATNI TRANSPORT S.A.R.L A-U

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ère Instance de SAFI le 09-01-2013 sous le N° 10/13
Pour extrait et Mention (0002485)
CONSTITUTION D'UNE SARL AU
Aux termes d'un Acte SSP en date du 12/11/2012, il a été établi les statuts dont les caractéristiques sont les suivantes:
1 Dénomination: Sté. AMINE MAROC INDUSTRIE SARL AU.
2 Objet: - Conception Métallique. Fabrication mécanique. Fabrications des fonds pompes. Construction métallique.
3 Siège social:GI AVENUE LALLA YACOUT ANGLE MUSTAPHA EL MAANI N°85 2ème ETAGE Casablanca.
4 Durée: 99 années
5 Gérance: La société est gérée et administrée pour une durée illimitée par Mr EDDOAFI ABDELMALEK qui est nommé le seul Gérant de la société.
6 Capital social: Il est fixé à VINGT MILLE (20.000,00) Dhs et divisé en 200 parts de CENT (100,00) Dhs

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION CHAOUIA QUARDIGHA
PROVINCE DE BERRECHID
CERCLE D'EL GARA
CAIDAT DE OULED ZIANE
C/R KASBAT BEN MCHICH
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 1/X.B.M/2013
Le 20/02/2013 à 10 h00» Il sera procédé dans les bureaux de la Commune Rurale de Kasbat Ben Mchich à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Chelles Vicinaux et Pistes (Construction des Pistes non Classées).
Le dossier d'appel d'offres (15 pages) peut être retiré du Bureau des Marchés de la Commune de Kasbat Ben M chich. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespubliques.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: DIX MILLE DIRHAMS (10000 DHS).
Le contenu ainsi que la présentation de dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 24/12/2012, il a été décidé:
1) Démission de Mr Smal Chhachaf de sa fonction de gérant
2) Nomination: de Mme Imane Chhachaf en qualité de nouvelle gérante
3) Transfert du siège social à l'adresse:25 Rue Lahcen El Basri, RC, Casablanca
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 19/12/2012 sous le numéro 513499 (0002477)

Sté ABDA TRANS S.A.R.L. TRANSPORT DE MARCHAN-DISES
Sté ABDA TRANS S.A.R.L.-AU
Modifications Juridiques
Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société FATOUKHI TNATNI TRANSPORT S.A.R.L A-U au capital de 220 000,00Dhs et dont le siège social est établi à: Rue IRFANE N°82 HAY SALAM SAFI, décidé et accepté
Le changement de la raison sociale: La nouvelle Raison sociale sera: Société ABDA TRANS S.A.R.L A-U suivant la Certificat Négatif N°:127572 du 06/12/2012 du CRI SAFI, en remplacement de: Société FATOUKHI TNATNI TRANSPORT S.A.R.L A-U

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ère Instance de SAFI le 09-01-2013 sous le N° 10/13
Pour extrait et Mention (0002485)
CONSTITUTION D'UNE SARL AU
Aux termes d'un Acte SSP en date du 12/11/2012, il a été établi les statuts dont les caractéristiques sont les suivantes:
1 Dénomination: Sté. AMINE MAROC INDUSTRIE SARL AU.
2 Objet: - Conception Métallique. Fabrication mécanique. Fabrications des fonds pompes. Construction métallique.
3 Siège social:GI AVENUE LALLA YACOUT ANGLE MUSTAPHA EL MAANI N°85 2ème ETAGE Casablanca.
4 Durée: 99 années
5 Gérance: La société est gérée et administrée pour une durée illimitée par Mr EDDOAFI ABDELMALEK qui est nommé le seul Gérant de la société.
6 Capital social: Il est fixé à VINGT MILLE (20.000,00) Dhs et divisé en 200 parts de CENT (100,00) Dhs

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION CHAOUIA QUARDIGHA
PROVINCE DE BERRECHID
CERCLE D'EL GARA
CAIDAT DE OULED ZIANE
C/R KASBAT BEN MCHICH
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 1/X.B.M/2013
Le 20/02/2013 à 10 h00» Il sera procédé dans les bureaux de la Commune Rurale de Kasbat Ben Mchich à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Chelles Vicinaux et Pistes (Construction des Pistes non Classées).
Le dossier d'appel d'offres (15 pages) peut être retiré du Bureau des Marchés de la Commune de Kasbat Ben M chich. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespubliques.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem



APPELS D'OFFRES

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION FES BOULEMANE
PROVINCE DE MOULAY YACOB
CERCLE OULED JAMA A LEMTA
CAIDAT OULED MIMOUN
CR AN KANSARA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02/CRAK/2013
Le 21/02/2013 à 11 H 30 mn, il sera procédé, dans les bureaux du siège de la CR Ain kansara à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:
- mosquée Douar Znata et Ain Marra sur 500 ml
- RP 5029 et douar Ouled Hmid sur 500 ml
- école Bourmached et douar Lktaâ sur 500 ml
- RP 5029 et douar beni hmid sur 500 ml
- reliant Ain Kensra et B.F.P sur 500 ml

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la CR Ain kansara, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharem 1428 (05 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: quatorze Mille Dirhams (14.000,00) Dirhams.
Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2-06-388 précité.
Les concurrents peuvent:
Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la CR Ain kansara

Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité, à savoir:
1) Un dossier administratif comprenant:

- a) La déclaration sur l'honneur comportant les indications et les engagements précisés au § A-1 de l'article 23 du Décret n°2-06-388 du 16 Moharem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle;
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- c) L'attestation du percepteur délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 22 du Décret n° 2-06-388 précité. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé;
- d) L'attestation de la CNSS délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n° 2-06-388 précité;
- e) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu; le cas échéant. Les cautions personnelles et solidaires doivent être délivrées par un établissement agréé à cet effet par le Ministre chargé des finances;
- f) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce;

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées au paragraphe c, d et f ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance. A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, les dites attestations peuvent être remplacées par une déclaration faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

2) Un dossier technique comprenant:
a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé;
b) La liste du personnel clé du chantier; ce personnel devra être constitué au moins d'un conducteur de travaux; Les Curriculum vitae du personnel seront joints au dossier; Un dossier additif comprenant:
a) Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite «lu et accepté» et paraphé sur toutes les pages;

b) Le présent règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages;
c) Le plan de charge de l'entreprise entre la date de remise des offres et les six mois suivants.
(0002467)
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
SOUSS MASSA DRAA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
(Séance publique)
Le vendredi 15 Février 2013 à 10 heures 30 mn, il sera procédé, dans les bureaux de Mr. Le Wali de la Région

Souss Massa Drâa à l'ouverture des plis relatif aux appels d'offres suivants:

* N° de l'appel d'offres: 09/2013
- Objet: Travaux de mise à niveau au centre de Biougra Lot; Place publique et aménagements extérieurs de la salle Omnisport 2ème Tranche
- caution: 8.000,00

* N° de l'appel d'offres: 10/2013
- Objet: Travaux d'aménagement du jardin public Sidi Daoud à la Commune Rurale de Ouazazate.
- caution: 30.000,00
* N° de l'appel d'offres: 11/2013
- Objet: Réalisation d'un film institutionnel de la Région Souss Massa Draa.

- caution: 5.000,00
* N° de l'appel d'offres: 12/2013
- Objet: Achat des équipements biomédicaux en faveur des centres hospitaliers de la Région Souss Massa Draa
- caution: 100.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service marché de la Région Souss Massa Drâa, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret du Décret n° 2-06-388 du 16 Moharem 1428 «05 Février 2007» fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26, et 28 du Décret n° 2-06-388 précité.
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service marché de la Région Souss Massa Draa;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du Décret n° 2-06-388 précité, à savoir:
1) dossier administratif comprenant:
a) la déclaration sur l'honneur
b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
c) l'attestation de l'administration compétente du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an.
d) l'attestation délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S.
e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu;
f) le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

a) une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé;
b) La liste du personnel clé du chantier; ce personnel devra être constitué au moins d'un conducteur de travaux; Les Curricula vitae du personnel seront joints au dossier; Un dossier additif comprenant:
a) Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite «lu et accepté» et paraphé sur toutes les pages;
b) Le présent règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages;
c) Le plan de charge de l'entreprise entre la date de remise des offres et les six mois suivants.
(0002471)

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
D.A.A.P/S/ET
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 02/2013
Le Mercredi 13 Février 2013 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur, Secrétariat Général, Direction des Affaires Administratives, Division des Achats et des Approvisionnements (Sec. Des Etudes Techniques) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:
1) le cahier des prescriptions spéciales (CPS) paraphé sur toutes les pages et signé par le concurrent ou la personne habilitée à cet effet à la dernière page et avec la mention manuscrite «lu et accepté»
2) fiche sur les moyens humains et matériels du concurrent
3/ Les références techniques du concurrent conforme aux articles 18, 19 et 23 du décret 2-06-388 précité
- plan chargé du concurrent
NB lorsque le concurrent est une personne morale de droit public
Autre que l'état les dispositions des articles 22, 23 (A) 24 et 85 du décret 2-06-388 précité ne lui sont pas applicables.
(0002552)

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION FES BOULEMANE
PROVINCE DE MOULAY YACOB
CERCLE OULED JAMA A LEMTA
CAIDAT OULED MIMOUN
CR AN KANSARA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/CRAK/2013
Le 21/02/2013 à 10 H 30 mn, il sera procédé, dans les bureaux du siège de la CR Ain kansara à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:
Travaux de construction d'un pont à Douar Mechta Abderrahmane Soufâa Leshâh à la CR de Ain kansara
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la CR Ain kansara, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharem 1428 (05 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2-06-388 précité.
Les concurrents peuvent:
Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la CR Ain kansara
Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité, à savoir:
1) Un dossier administratif comprenant:

- a) La déclaration sur l'honneur comportant les indications et les engagements précisés au § A-1 de l'article 23 du Décret n°2-06-388 du 16 Moharem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle;
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- c) L'attestation du percepteur délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 22 du Décret n° 2-06-388 du 16 Moharem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle;
- d) L'attestation de la CNSS délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n° 2-06-388 précité;
- e) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu; le cas échéant. Les cautions personnelles et solidaires doivent être délivrées par un établissement agréé à cet effet par le Ministre chargé des finances;
- f) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce;

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées au paragraphe c, d et f ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance. A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, les dites attestations peuvent être remplacées par une déclaration faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

2) Un dossier technique comprenant:
a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé;
b) La liste du personnel clé du chantier; ce personnel devra être constitué au moins d'un conducteur de travaux; Les Curriculum vitae du personnel seront joints au dossier; Un dossier additif comprenant:
a) Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite «lu et accepté» et paraphé sur toutes les pages;

b) Le présent règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages;
c) Le plan de charge de l'entreprise entre la date de remise des offres et les six mois suivants.
(0002579)
Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de TIZNIT
Cercle d'Anzei
- commune rurale d'AIT ISSAFEN
Association Tiooussen aguer pour le développement
Et la coopération douar Tiooussen ASSIF OUDRAR
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 01/2013/INDH-PAUVRETE/2012/ association
(séance publique).
Le 14 février 2013 à 11 heures il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la commune rurale de ait issafen cercle d'anezi province de TIZNIT à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour les travaux d'aménagement de l'accès au douar touissen aguer à

la commune rurale d'ait Issafen cercle d'Anzi province de Tiznit cercle d'Anzi province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement:
- soit au siège de l'association ASSOCIATION TIOUISSEN AGUER POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION DOUAR TIOUISSEN ASSIF OUDRAR à la commune rurale de AIT Issafen cercle d'Anzei province de Tiznit
- soit au siège de la commune
- soit au siège de la pince (C.A.S) province de tiznit.

Le cautionnement provisoire est fixé à 3.500.000 dhs (trois mille cinq cents dirhams).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26,27 et 28 du décret n° 2-06-388 précité.

Les concurrents peuvent:
- soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la commune rurale de Ait Issafen, cercle d'anezi, province de Tiznit.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réparation au bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis des pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité à savoir:

- 1) dossier administratif comprenant:
a) la déclaration sur l'honneur
b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
c) l'attestation de l'administration compétente du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an.
d) l'attestation délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S.
e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu;
f) le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

a) une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé;
b) La liste du personnel clé du chantier; ce personnel devra être constitué au moins d'un conducteur de travaux; Les Curricula vitae du personnel seront joints au dossier; Un dossier additif comprenant:
a) Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite «lu et accepté» et paraphé sur toutes les pages;
b) Le présent règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages;
c) Le plan de charge de l'entreprise entre la date de remise des offres et les six mois suivants.
(0002471)

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
D.A.A.P/S/ET
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 02/2013
Le Mercredi 13 Février 2013 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur, Secrétariat Général, Direction des Affaires Administratives, Division des Achats et des Approvisionnements (Sec. Des Etudes Techniques) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:
1) le cahier des prescriptions spéciales (CPS) paraphé sur toutes les pages et signé par le concurrent ou la personne habilitée à cet effet à la dernière page et avec la mention manuscrite «lu et accepté»
2) fiche sur les moyens humains et matériels du concurrent
3/ Les références techniques du concurrent conforme aux articles 18, 19 et 23 du décret 2-06-388 précité
- plan chargé du concurrent
NB lorsque le concurrent est une personne morale de droit public
Autre que l'état les dispositions des articles 22, 23 (A) 24 et 85 du décret 2-06-388 précité ne lui sont pas applicables.
(0002552)

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION FES BOULEMANE
PROVINCE DE MOULAY YACOB
CERCLE OULED JAMA A LEMTA
CAIDAT OULED MIMOUN
CR AN KANSARA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/CRAK/2013
Le 21/02/2013 à 10 H 30 mn, il sera procédé, dans les bureaux du siège de la CR Ain kansara à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:
Travaux de construction d'un pont à Douar Mechta Abderrahmane Soufâa Leshâh à la CR de Ain kansara
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la CR Ain kansara, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharem 1428 (05 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2-06-388 précité.
Les concurrents peuvent:
Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Affaires Administratives (Division des Achats et Approvisionnements du Ministère de l'Intérieur à Rabat (Sec. des Etudes Techniques);
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité, à savoir:

- 1) Un dossier administratif comprenant:
a) la déclaration sur l'honneur comportant les indications et les engagements précisés au § A-1 de l'article 23 du Décret n°2-06-388 du 16 Moharem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle;
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- c) L'attestation du percepteur délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 22 du Décret n° 2-06-388 du 16 Moharem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle;
- d) L'attestation de la CNSS délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n° 2-06-388 précité;
- e) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu; le cas échéant. Les cautions personnelles et solidaires doivent être délivrées par un établissement agréé à cet effet par le Ministre chargé des finances;
- f) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce;

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées au paragraphe c, d et f ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance. A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, les dites attestations peuvent être remplacées par une déclaration faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

2) Un dossier technique comprenant:
a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé;
b) La liste du personnel clé du chantier; ce personnel devra être constitué au moins d'un conducteur de travaux; Les Curriculum vitae du personnel seront joints au dossier; Un dossier additif comprenant:
a) Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite «lu et accepté» et paraphé sur toutes les pages;

b) Le présent règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages;
c) Le plan de charge de l'entreprise entre la date de remise des offres et les six mois suivants.
(0002471)
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
SOUSS MASSA DRAA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
(Séance publique)
Le vendredi 15 Février 2013 à 10 heures 30 mn, il sera procédé, dans les bureaux de Mr. Le Wali de la Région

soit celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité, à savoir:

- 1) Dossier administratif comprenant:
a) La déclaration sur l'honneur;
b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;

c) L'attestation du percepteur délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 22 du Décret n° 2-06-388 précité. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé;
d) L'attestation de la CNSS délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;
e) Certificat d'immatriculation au registre de commerce.
f) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu
NB: Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et e ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant:
a) une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé;
b) Copies certifiées conformes des attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquelles lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés, des prestations analogues à celle objet de cet appel d'offres. Chaque attestation devra préciser notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
NB: concernant les organismes publics, les documents à fournir sont ceux prescrits par l'article 25 du décret n° 2-06-388 précité.
(0002482)

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE ZAGORA
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 13/2013/BP
Le 14 février 2013 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat général de la province de Zagora à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour:
1) AMENAGEMENT DE LA PISTE TAWLAWALTE-TIZLITE A LA CR TAZARINE, PROVINCE DE ZAGORA.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 15.000,00 DH (Quinze mille dirhams).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la province de Zagora, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat.
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2-06-388 précité.
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la province de Zagora.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité à savoir:

- 1) Dossier administratif comprenant:
a) la déclaration sur l'honneur;
b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;

c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;
d) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S. certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;
e- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu;
NB: les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées c, d et e ci-dessus et à défaut une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.
2) Dossier technique comprenant:
a- une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé
b- les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquelles les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations avec indication de la nature, le montant, les délais et les dates de réalisations, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
3) Dossier additif comprenant:
a- pièces justifiant la possession de véhicule équipé de citerne
(0002513)

ITISSALAT AL MAGHRIB
AVIS DE CONSULTATION OUVERTE
N°PR 485248 /COLDRF
La Direction Régionale d'ltissalat Al Maghrib de Fès, procède au lancement d'une consultation ouverte pour:
TRAVAUX DE CABLAGE DES PETITES OPERATIONS INDIVIDUALISEES (POI) DANS LES RESEAUX DES TELECOMMUNICATIONS DE MAROC TELECOM DE LA DELEGATION COMMERCIALE TAZA.
Les candidats désirant participer à cette consultation ouverte, peuvent retirer gratuitement; le cahier des charges y afférent auprès de la Direction Régionale. Division Administrative et Financière. Service Achats et Logistique, site Avenue Abdelkhal El Fassi Quartier Adarissa Fès.
La date limite de dépôt des offres est fixée pour le: 05/02/2013 à 12 Heures, et l'examen de la consultation ouverte se tiendra en séance non publique.
L'ouverture des plis contenant les offres financières aura lieu en séance publique.
(0002536)

ITISSALAT AL MAGHRIB
AVIS DE CONSULTATION OUVERTE
N°PR 485248 /COLDRF
La Direction Régionale d'ltissalat Al Maghrib de Fès, procède au lancement d'une consultation ouverte pour:
TRAVAUX DE MODERNISATION DE GREUVE CIVIL DANS LES RESEAUX D'ACCES FILAIRES DE MAROC TELECOM RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DE FES: DELEGATION COMMERCIALE DE TAZA.
Les candidats désirant participer à cette consultation ouverte, peuvent retirer gratuitement; le cahier des charges y afférent auprès de la Direction Régionale. Division Administrative et Financière. Service Achats et Logistique, site Avenue Abdelkhal El Fassi Quartier Adarissa Fès.
La date limite de dépôt des offres est fixée pour le: 05/02/2013 à 12 Heures, et l'examen de la consultation ouverte se tiendra en séance non publique.
L'ouverture des plis contenant les offres financières aura lieu en séance publique.
(0002538)

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE ZAGORA
SG/DBM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°11/2013/BP
Le 12 FEVRIER 2013 à 10 HEURES, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat général de la province de Zagora à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour:
ENTRETIEN COURANT D'ESPACES VERTS A LA VILLE DE ZAGORA.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 5.400,00 DH (CINQ MILLES QUATRE CENTS DIRHAMS).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la province de Zagora, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat.
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2-06-388 précité.
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Affaires Administratives (Division des Achats et Approvisionnements du Ministère de l'Intérieur à Rabat (Sec. des Etudes Techniques);
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité, à savoir:

- 1) Dossier administratif comprenant:
a) La déclaration sur l'honneur comportant les indications et les engagements précisés au § A-1 de l'article 23 du Décret n°2-06-388 du 16 Moharem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle;
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- c) L'attestation du percepteur délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 22 du Décret n° 2-06-388 du 16 Moharem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle;
- d) L'attestation de la CNSS délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n° 2-06-388 précité;
- e) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu; le cas échéant. Les cautions personnelles et solidaires doivent être délivrées par un établissement agréé à cet effet par le Ministre chargé des finances;
- f) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce;

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées au paragraphe c, d et e ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.
2) Dossier technique comprenant:
a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé
b- les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquelles les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations avec indication de la nature, le montant, les délais et les dates de réalisations, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
(0002498)

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE ZAGORA
SG/DBM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°11/2013/BP
Le 12 FEVRIER 2013 à 10 HEURES, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat général de la province de Zagora à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour:
ENTRETIEN COURANT D'ESPACES VERTS A LA VILLE DE ZAGORA.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 5.400,00 DH (CINQ MILLES QUATRE CENTS DIRHAMS).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la province de Zagora, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat.
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2-06-388 précité.
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la province de Zagora.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité à savoir:

- 1) Dossier administratif comprenant:
a) la déclaration sur l'honneur;
b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;

c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;
d) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S. certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;
e- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu;
NB: les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l

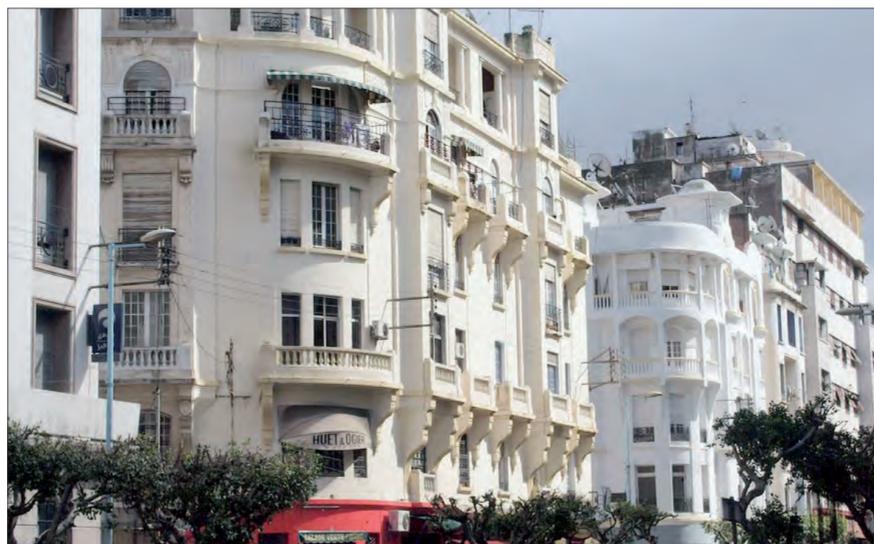
Débat

Comment sauvegarder la mémoire et le patrimoine de la ville

● Casa Environnement a organisé un débat sur «Le patrimoine de Casablanca».

● La société civile insiste sur l'implication de tous les protagonistes.

Casablanca possède un patrimoine très ancien contrairement aux idées reçues. De nombreux sites archéologiques tels que Sidi Abderrahmane, Carrière Thomas... montrent que des êtres humains vivaient à Casablanca il y a environ 500 000 ans et plus. La préservation de ce patrimoine était au centre du débat ouvert récemment lors d'une rencontre organisée par le réseau d'associations «Casa Environnement» sur le thème : «Le patrimoine de Casablanca». «Les sites historiques de la métropole doivent naturellement être protégés et proposés en tant que patrimoine de l'humanité. Actuellement, Casablanca possède un patrimoine riche et diversifié aussi bien matériel qu'immatériel. À titre d'exemple, on peut citer la médina, le centre-ville (bâtimens art-déco, la Fontaine lumineuse...), les Habous, les parcs (Ligue arabe, l'Hermitage, Murdoch, Belvédère...), le Phare, les musiques et chants, la gastronomie (couscous bidaoui...), coutumes...», souligne Casa Environnement. Selon les membres de ce réseau, la question du patrimoine doit être l'affaire de tous : responsables des structures étatiques, société civile, scientifiques, et tous les citoyens. Pour eux, la société civile peut être un moteur permettant



Les amoureux du patrimoine casablancais appellent à la création de groupes de pression associant toutes les composantes de la ville.

de renforcer le lien entre les habitants et le patrimoine de leur ville ce qui pourra, sans doute, développer le civisme général des Casablancais : «Ceci aura un effet bénéfique sur l'amélioration de la propreté de la ville qui n'est pas honorable actuellement. Le patrimoine peut être un levier de sensibilisation, de civisme et de développement des citoyens.»

Recommandations

Afin de préserver et réhabiliter le patrimoine casablancais, la société civile recommande une forte implication du conseil de la ville et des autorités locales : «Le conseil de la ville doit définir et diffuser la liste des lieux à

préserver et publier les arrêtés interdisant toute action mettant en péril le patrimoine, en général. Dans le cas d'un lieu privé, les propriétaires doivent être expressément informés. Par ailleurs, sur chaque lieu ou bâtiment référencé, il faut mettre une plaque contenant les caractéristiques essentielles comme la nature du patrimoine, la date de création, le créateur, détails historiques...»

La médiatisation de l'intérêt du patrimoine de Casablanca en associant les responsables institutionnels, les élus, des universitaires, les services d'urbanisme, des architectes et des acteurs du secteur touristique figure aussi parmi les propositions de Casa Environnement afin de sauvegarder le patrimoine de la ville blanche.

Dans ce contexte, l'association propose de créer un réseau régional d'acteurs pour la préservation du patrimoine de Casablanca et de la région comprenant des associations, des universitaires, des élus, des acteurs institutionnels, des acteurs

privés du tourisme, des architectes. Ceci permettra la mutualisation des compétences pour assurer le partage des connaissances sur le patrimoine, favoriser la communication et pérenniser les actions : «Ce réseau doit identifier, répertorier, éditer des brochures, sensibiliser le public, etc.»

En outre, les recommandations émanant de cette rencontre sur le patrimoine insistent sur la création d'une banque de données concernant le patrimoine de la ville, sur l'introduction des notions du patrimoine dans les programmes scolaires. On peut ainsi organiser des excursions et des sorties scolaires dans les sites archéologiques, le centre-ville, les bâtiments art-déco, le quartier Habous, la médina, la Mosquée Hassan II, les parcs, le zoo, le littoral...

Rôle des ONG

Pour leur part, les ONG peuvent aussi être impliquées dans les projets concernant le patrimoine afin de réunir les données, sensibiliser les ci-

REPÈRES

- L'espace culturel de la place Jemaa el-Fna (2008).
- Le Moussem de Tan-Tan (2008).
- La Diète méditerranéenne (partagé avec l'Espagne, la Grèce et l'Italie) (2010).
- Le Festival des cerises de Sefrou (2012).
- La Fauconnerie, un patrimoine humain vivant (partagé avec 12 pays, 2012).

toyens et œuvrer pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine de Casablanca sous toutes ses formes. «Le financement des actions en faveur du patrimoine devrait se faire par l'élaboration de conventions de partenariats des ONG avec des acteurs institutionnels tels que le conseil de la ville, la région, le ministère de la Culture ainsi que les partenariats socioéconomiques», explique Casa Environnement. Et d'ajouter que la création d'un portail dédié au patrimoine de Casablanca dans sa globalité avec accès à un musée virtuel ainsi que la création d'une banque de projets pour valoriser le patrimoine seraient une solution pour conserver l'histoire de la ville. L'association propose également de diffuser à grande échelle et rendre disponible à tous, Casablancais, Marocains et touristes, les cartes de la ville avec les indications des lieux représentant le patrimoine sous toutes ses formes.

In fine, les amoureux du patrimoine casablancais appellent à la création de groupes de pression associant toutes les composantes de la ville à chaque fois que le patrimoine est menacé. Diverses formules d'expression peuvent être envisagées : pétitions, rassemblements, journées portes ouvertes, contact des médias et autres modes de communication, actions judiciaires, etc. ■

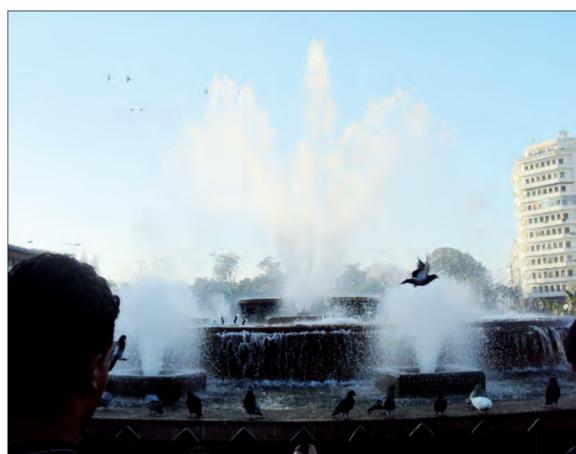
Nadia Ouiddar



UN HÉRITAGE À PRÉSERVER

Les patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration. Les œuvres des hommes et celles de la nature forment un seul et même patrimoine qui nécessite de trouver un équilibre entre les exigences de l'innovation et celles de la mémoire. Le patrimoine matériel désigne les réalisations telles que des monuments (bâtimens, constructions, ponts, fontaines...), des objets (meubles, ustensiles, armes, outils, bijoux, machines...), des sites archéologiques, des sites naturels ou aménagés... Le patrimoine immatériel comprend les traditions ou les expressions vivantes comme les traditions orales (contes, légende, etc.), les arts du spectacle, les rituels, les événements festifs, l'artisanat traditionnel, la gastronomie...

Parmi le patrimoine architectural, la Fontaine musicale et lumineuse de la place Mohammed V représente un symbole du lien profond entre les Casablancais et leur ville. Cette fontaine est l'emblème de la ville pour tous



les Marocains et les touristes étrangers. Elle est créée dans la mémoire collective de tous les Casablancais et à ce titre, elle symbolise par excellence le patrimoine de la ville. Selon Casa Environnement, cette fontaine ne doit en aucun cas être démolie, mais

plutôt réhabilitée pour retrouver sa splendeur d'antan : «Un patrimoine de cette valeur ne peut être anéanti et doit rester à son emplacement actuel qui est en parfaite harmonie avec tous les bâtiments historiques de la place Mohammed V.»

EXPRESS

Cinéma
Projection d'un film japonais



Une projection du film japonais de Kenji Mizoguchi, «Les Contes de la lune vague après la pluie», en présence du scénariste et réalisateur Mohamed El Kehal, aura lieu samedi à 17 h à la Villa des arts de Casablanca et sera suivie d'un débat. El Kehal va analyser «Les Contes de la lune vague après la pluie» pour montrer qu'il existe un art cinématographique spécifique. Ce chef d'œuvre du cinéaste japonais Mizoguchi raconte l'histoire, au XVI^e siècle, au Japon, de deux villageois : l'un devient un cruel samouraï, tandis que l'autre tombe sous le charme d'un fantôme.

ONG

Convention nationale de JCI Maroc

La Jeune chambre internationale Maroc (JCI) organise les 19 et 20 janvier à l'École de gouvernance et d'économie son assemblée générale. La Convention nationale de JCI Maroc est organisée par JCI-Rabat en présence de la vice-présidente internationale de la JCI, Maïga Adiaratou Thiampour. L'assemblée générale aura lieu le samedi 19 janvier alors que la journée du dimanche sera marquée par l'organisation de deux formations : «JCI Impact» et «L'identité visuelle d'une OLM et respect de la charte JCI». Rappelons que la Jeune chambre internationale (JCI) est une fédération mondiale de 200 000 jeunes professionnels et entrepreneurs, âgés de 18 à 40 ans, répartis en près de 5 000 communautés dans plus de 100 pays à travers le monde.

Hay Mohammedi

Arrestation de deux voleurs

Deux malfaiteurs, qui volaient leurs victimes sous la menace des lames de rasoir, ont été arrêtés par les éléments de la police de la préfecture de Casablanca, indique-t-on de source policière. Deux agents de la brigade criminelle préfectorale ont croisé sur leur chemin du retour, à la fin de leur service aux alentours de minuit, un homme portant de profondes blessures au visage qui leur a raconté comment il venait d'être victime de deux agresseurs qui l'ont délesté de son téléphone portable et d'un MP3, n'hésitant pas à lui porter des coups de rasoirs alors qu'il tentait de leur résister. Ravitaillés d'amples détails sur les signalements et les tenues vestimentaires des agresseurs et après avoir sollicité un chauffeur de taxi pour conduire le blessé à l'hôpital afin d'y recevoir les soins nécessaires, les deux éléments de la police ont réussi à mettre hors d'état de nuire ces scélérats. Se rendant au voisinage du lieu de cette agression, relevant de la préfecture de Hay Mohammedi, leur abnégation va être payante en ne tardant point à leur mettre le grappin dessus. Dans leur chasse, leur attention va être attirée par deux jeunes ayant les mêmes signalements en désaccord à propos d'un GSM. Surpris en pleine querelle par les deux policiers, les présumés assaillants vont alors se hasarder à décamper mais c'était sans compter sur les réflexes alertes des deux éléments de la brigade criminelle qui leur mettront les menottes avant de procéder à la fouille corporelle et de saisir deux téléphones portables, le MP3, 150 dirhams et deux lames de rasoir.

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME						
CADRE DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013						
Le programme prévisionnel des marchés que le maître d'ouvrage : La Directrice du Lycée Agricole de Fquih Ben Salah envisage de lancer pour l'année budgétaire 2013 est le suivant :						
FOURNITURES						
Type de fournitures (1)	Objet des fournitures (2)	Quantitatif (3)	Lieu de livraison	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné (4)
Produits alimentaires à usage humain	- Boucheries - Volailles et Oeufs - Légumes et Fruits - Bœuf/agneau		LYCEE AGRICOLE FOUH BEN SALAH	Appel d'offres ouvert	Février - Avril	Lycée Agricole, BP: 112 Fquih Ben Salah, Tl-Fax: 05.23.43.25.35
Matériel Agricole	- Engins Agricoles - Matériel d'accompagnement - Outils Agricoles				Mars - Mai	

Avis de coupure d'électricité

En raison de travaux d'entretien, nous informons notre aimable clientèle qu'une coupure d'électricité aura lieu.

le dimanche 20 janvier 2013 à Mohammédia de 8h00 à 15h00 : au douar Harbilli et environs.

N.B : Le courant peut être rétabli avant l'heure indiquée sans préavis.

Nos agences sont ouvertes : du lundi au jeudi en horaire continu de 7h30 à 18h00, le vendredi de 7h30 à 11h15 et de 14h30 à 18h00, et le samedi matin de 8h00 à 11h30.

0522 31 20 20

Avis de coupure d'électricité

En raison de travaux d'entretien, nous informons notre aimable clientèle qu'une coupure d'électricité aura lieu.

le dimanche 20 janvier 2013 à Casablanca de 7h00 à 12h00 : dans la rue Abou Soufiane Taouil, une partie des rues Koutaliba Ibn Mouslim, Ishak Ibn Hanin, du Bd Yacoub El Mansour et environs (Maarif).

N.B : Le courant peut être rétabli avant l'heure indiquée sans préavis.

Nos agences sont ouvertes : du lundi au jeudi en horaire continu de 7h30 à 18h00, le vendredi de 7h30 à 11h15 et de 14h30 à 18h00, et le samedi matin de 8h00 à 11h30.

0522 31 20 20

Avis de coupure d'électricité

En raison de travaux d'entretien, nous informons notre aimable clientèle qu'une coupure d'électricité aura lieu.

le lundi 21 janvier 2013 à Casablanca de 12h30 à 14h30 : dans une partie du Bd Al Adarissa et environs (Sidi Moumen), ainsi que dans une partie du lotissement Al Faith et environs (Ain Chock).

N.B : Le courant peut être rétabli avant l'heure indiquée sans préavis.

Nos agences sont ouvertes : du lundi au jeudi en horaire continu de 7h30 à 18h00, le vendredi de 7h30 à 11h15 et de 14h30 à 18h00, et le samedi matin de 8h00 à 11h30.

0522 31 20 20



LES HOPITAUX

CASABLANCA
Centre dentaire Universitaire
 0522 48 50 50 poste - 257 ou 487
Hôpital de Tit Mellil - 0522 231 79
Centre de Permenance Al Massira
Al Khadra - 19, B d Al Massira Al Khadra
 0522 25 25 21
Centre Psychiatrique Ibn Rochd
 0522 48 20 20 Poste 356
Hôpital 20 Août - 0522 26 59 80 /
 0522 48 30 30
Hôpital Ain Chock
 0522 21 05 41 / 0522 21 42 95
Hôpital Ben M'sik - 0522 37 23 44
Hôpital D'enfants
 0522 48 40 40 poste 338 ou 959
Hôpital Ibn Rochd - 0522 47 00 15 /
 0522 47 00 16 / 0522 47 00 17
Hôpital Mohamed Bouafi -
 0522 28 77 07
Hôpital Mohammed V - 0522 34 03 76
Hôpital Moulay Youssef - 0522 26 54 25
Centre de Transfusion
 Sanguine - 0522 26 45 32
Institut Pasteur - 0522 27 57 78.
PolyCliniques CNSS Polycliniques Derb
Ghalef - Angle Rue Sécurité Sociale
 Tél. 0522.86.30.20/25
 - Fax. 0522.86.42.05
Polycliniques Ziraoui - Boulevard Ziraoui
 Tél. 0522.20.38.56/59
 - Fax. 0522.22.29.91
Polycliniques Inara - Bd Al Qods Hay Inara
 Tél. 0522.21.30.90/93
 - Fax. 0522.50.48.06
Polycliniques Hay Hassani - Avenue Oued
 Oum Errabi
 - Tél. 0522.90.83.63/64
 Fax. 0522.90.83.71
Polycliniques Sidi Bernoussi
 Hay El Qods - Tél. 0522.73.16.20/30

Fax. 0522.73.15.72
Polycliniques Mohammedia - Hay El Inara -
 Tél. 0523.32.47.59/60
 - Fax. 0523.32.47.61.
RABAT
Assistance médicale Urgence Hôpital
Avicenne - 0537 67 28 74
SOS Médecins - 0537 20 20 20
 /0537 20 20 02 Maternité
 - 0537 67 02 94
SOS Dentistes - 0537 70 01 01
CHU Ibn Sina - B.P 1005, Quartier Souissi -
 Urgences - 0537 67 44 50 Standard - 0537
 77 56 04
Hôpital d'Enfants
 -Bd.Rochd, Souissi -0537 67 02 27
Hôpital des Spécialités
 Q. Souissi - 0537 77 31 27
Hôpital Sidi Mohamed
Ben Abdellah - B.P. 6213,
 Hay Ryad - 0537 71 27 68
Institut National d'Oncologie
Cité Al Irfan, Hay Ryad - 0537 71 24 72
Centre de Transfusion Sanguine
 - 472, av. Hassan II - 0537 69 23 15.
 entre d'Oncologie Al zhar
 -Rue Iris Al Azhar-0537 20 11 00
Centre de Cardiologie
 - 6, rue Houmain - 0537 667 21 18.
Centre de Réanimation Néonatale
 -8, rue de Tunis- 0537 20 85 00
Clinique Dar Essalam - 53, av. Immam Malik
 km 8-0537 75 72 84
Clinique du Souissi - 8, rue Cadi Abdelaah
 Kabbaj-0537 75 09 70
Polyclinique Cheikh Zayed - Madinat Al Irfane
 Hay Ryad - 0537 68 68 68
KENITRA
SOS Médecins
 -0537 36 15 36 -0537 36 26 26.

CONSULATS DE CASABLANCA

- **CONSULAT D'ALGÉRIE**,
 159, Bd Moulay Idriss ler -
 Tél.: 0522.86.41.75/77.
 - Fax : 0522.86.02.53
- **CONSULAT DU BÉNIN**,
 53 Bd d'AnfaTél.:0522.26.68.04/
 26.73.03 - Fax : 522.26.68.04
- **CONSULAT BRITANNIQUE**,
 Villa les Salurges 36 rue de la Loire
 Polo - Tél. : 0522.85.74.00
 - Fax : 0522.83.46.25/26
- **CONSULAT DE CÔTE D'IVOIRE**,
 Place El Yassir -
 Tél. : 0522.24.23.30
 - Fax : 0522.24.84.78
- **CONSULAT DÉMOCRATIQUE**,
 33, rue Yemen. 5e étage -
 Tél.: 0522.31.68.41 -
 Fax : 0522.31.85.82
- **CONSULAT D'ESPAGNE**,
 29, rue d'Alger - Tél. 0522.22.07.52
 -Fax : 0522.20.50.49
- **CONSULAT DE FRANCE**,
 Rue Prince Moulay Abdallah -
 Tél.: 0522.48.93.00 -
 Fax : 0522.48.93.05
- **CONSULAT GÉNÉRAL**
DE BELGIQUE, 13, Bd Rachidi
 Tél.0522.22.29.04
 /22.30.49 - Fax : 022.07.22
- **CONSULAT GÉNÉRAL**
DE RUSSIE,
 31, rue Soumaya
 Tél.: 0522.25.57.0 /25.18.73 -
 Fax: 0522.98.93.57
- **CONSULAT DE GRÈCE**,
 48, Bd Rachidi Tél. 0522.27.71.42 -
 Fax : 0522.27.71.42
- **CONSULAT HONORAIRE DE**
GUINÉE,
 80,Av. Haj Omar Rifi. 3e étage -
 Tél. 0522.22.24.42 -
 Fax:0522.20.47.40
- **CONSULAT HONORAIRE DE**
HONGRIE,
 57 bis, Av. Lahbib Sina-
 cœur (Ex. Av. Assa)-Anfa
 Tél.:0522.39.59.28/39.59.52
 -Fax : 0522.39.58.94
- **CONSULAT HONORAIRE DE LA**

RÉPUBLIQUE, DU MALI,
 180, Bd d'Anfa : 0522.94.16.70
 /94.16.71 - Fax : 522.36.44.59

- **CONSULAT D'ITALIE**, 21, Av.
 Hassan Soukiani -
 Tél :0522.43.70.70/78
 - Fax : 0522.27.71.39
- **CONSULAT HONORAIRE**
DU ROYAUME DE THAÏLANDE,
 6, rue Omar Slaoui -Casablanca Service
 des visas-Tél:0522.47.23.36/
 0522.47.52.11-Fax : 0522.20.01.22
- **CONSULAT DU LIBERIA**,
 124, Bd d'Anfa. 1er étage -
 Tél. : 0522.20.70.71
 Fax : 0522.20.48.92
- **CONSULAT DE LIBYE**,
 50, Av. des Forces Armées Royales.
 2e étage -Tél.:0522.54.15.05/06
 - Fax : 0522.54.15.14
- **CONSULAT DE NORVÈGE**,
 44, rue Mohamed Smiha. 8e étage
 -Tél.:0522.30.59.61-
 Fax : 0522.31.97.32
- **CONSULAT DE FINLANDE**,
 3, rue Imilchil - CIL Casablanca
 Tél : 0522399107
- **CONSULAT DU PAKISTAN**,
 - 30, Bd Mohammed V -
 Tél. : 0522.22.41.32 -
 Fax : 0522.20.31.86
- **CONSULAT DES PAYS-BAS**,
 57 Rue Salim Echarkaoui. Résidence
 Al Hadi «A», 5° étage à Casablanca
 BP 15951 -Tél : 05222262828-
 05222269051-Fax : 522268978
- **CONSULAT DU PEROU**,
 12, rue Timmel -Tél. 0522.98.23.93
 - Fax : 0522.21.12.02
- **CONSULAT DU PORTUGAL**,
 104, Bd de Paris. 2e étage -
 Tél. 0522.22.02.14 -
 Fax : 0522.22.02.14
- **CONSULAT DE LA RÉPUBLIQUE**
TCHÈQUE,
 10, rue Oued Zem. 2e étage
 - Tél. : 522.27.59.25 -
 Fax 0522.26.01.95
- **CONSULAT DE ROUMANIE**,
 30, rue Souleïmane Farissi -

Tél. : 0522.61.82.84/85 -
 Fax : 0522.62.11.95

- **CONSULAT**
DU SÉNÉGAL,
 2, rue Chatila. 2e étage
 Tél.:0522.23.20.29/
 25.57.63 - Fax : 522.25.82.03
- **CONSULAT GÉNÉRAL DE LA**
RÉPUBLIQUE D'ESTONIE
 38, rue Jean Jaurès Casa 20000
 -Tel (21222) 269605-
 Fax (21222) 202107
- **CONSULAT DES USA**,
 8, Bd Moulay Youssef
 l.:0522.26.45.60/
 22.41.49 - Fax : 522.20.41.27
- **CONSULAT GÉNÉRAL**
DU DANEMARK,
 50, Av.Pasteur
 - Tél. : 0522.43. 76.29/20
- **CONSULAT HONORAIRE DE LA**
RÉPUBLIQUE DE TURQUIE,
 6, rue Jihani -Quartier Racine -
 Tél. : 0522.66.05.15
 - Fax : 0522.35.91.86
- **CONSULAT HONORAIRE**
D'ISLANDE,
 207, Bd. Zerktouni.-
 Tél. : 0522-94-67-20 -
 Fax : 0522-39-36-61
- **CONSULAT HONORAIRE**
DE MONACO, 5 rue de Daraa, -
 Tél. : 0522-27-24-41 -
 Fax : 0522-27-24-67
- **CONSULAT HONORAIRE DE LA**
RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR,
 Angle Bd. Océan Pacifique
 et Avenue de la Côte d'Emeraude -
 Tél: 212.61.19.62.43
- **CONSULAT HONORAIRE DU**
CHILIE, Angle rue Raphael Mariscal
 et Louis Ferre,Aïn Borja -Tel : 0522
 63 51 55/56.-Fax : 0522 63 80 49.
- **CONSULAT HONORAIRE**
D'UKRAINE -
 10, place des Nations Unies.
 Tel : 0522263017-
 Fax : 0522207009.

PHARMACIES DE GARDE D'AGADIR

AGADIR
Pharmacie Quartier-
 Angle Av Mly Abdellah et rue Sidi Boukna-
 del Bouchakel à côté de l'état major-
 0528- 821315
Pharmacie My Youssef-
 Dar Taleb N° 9- 10 Nahda en face de la
 polyclinique de la CNSS- 0528- 827211
Pharmacie Bayti-
 Résidence Bayti Hay Mohammadi (près de
 Islane Adooha)- 0528- 235151
Pharmacie Les Parents-
 28 av Mehdi Ben Berka Riad Salam
 près de la cité Al Massira derrière l'école
 hôtelière- 0528- 230942
Pharmacie Allal Fassi-
 23, Avenue Allal Fassi Bouargan-
 0528- 229245
Pharmacie Lotfy-
 44 Rue El Kawakibi à côté hôtel Aghana
 cité Dakha Agadir- 0528- 239009
Pharmacie Salam - Bd Haj Massoud
 Wafrqaoui, près de place des Taxi Cité
 Salam- 0528- 235636
Pharmacie Aïcha-
 107 Lot Militaire Bensergaou-
 0528- 282019
AOURIR
Pharmacie Nordine-
 Hay Igheroufoulous Aourir- 0528-
 314002
DCHEÏRA
Pharmacie Al Yosr-
 N° 223, Im 16 résidence Tafoukt (FADE-
 SA) Dcheïra El Jihadia- 0528- 832333
ANZA
Pharmacie Anza-
 Bloc C ° 4 Anza- 0528- 204866
BOUGRA
Pharmacie Route de Lkhmis
 Bd Med V- Bloc F N° 1 Bis-
 0528- 819655
INEZGANE
Pharmacie Populaire-
 132, rue Ksima- 0528- 834927
Pharmacie Bouzgar-
 Rue 640 N° 4 Bouzgar Jorf en face de
 l'Ecole Ennakhlil- 0528- 838225
Pharmacie Manar-
 Place Hamam Aïssa Jdid N° 59 Tarrast
 Inezgane- 0528- 836634

CARNET DU JOUR

HEUREUX MARIAGE



C'est avec une grande joie que nous avons appris le mariage célébré le 31 Décembre 2012 à Casablanca de **Hicham MAANI** avec la toute gracieuse **Imane IGOUZOUN**.
 En cette heureuse occasion, nous présentons nos chaleureuses félicitations aux familles **MAANI** et **IGOUZOUN**.

Bonheur et prospérité au jeune couple.

APPELS D'OFFRES

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE LA SANTÉ
 DÉLÉGATION DE KHEMISSET
 Avis d'appel d'offres ouvert
 n°02/2013

Séance publique (lot unique).
 Le 12/02/2013 à 10 heures, il sera
 procédé dans les bureaux de la Dé-
 légation du Ministère de la Santé à la
 Province de Khemisset à l'ouverture
 des plis relatifs à l'appel d'offres sur
 offres de prix
 Pour: Nettoyage, à la propreté et à
 l'hygiène des bâtiments de l'admini-
 stration et des formations sanitaires
 relevant de la délégation du Minis-
 tre de la santé de khemisset
 Le dossier d'appel d'offres peut être
 retiré au service des marchés de la
 Délégation Provinciale du Ministère
 de la Santé de Khemisset. Il peut être
 également téléchargé à partir du
 Portail des Marchés de l'Etat: www.
 marchespublics.gov.ma.
 Le dossier d'appel d'offres peut être
 envoyé par voie postale aux concu-
 rents qui le demandent dans les
 conditions prévues à l'article 19 du
 décret n° 2-06-388 du 16 Moharram
 1428 (05 Février 2007).

Le cautionnement provisoire est fixé
 à la somme de sept mille dirhams
 (7000,00)

Le contenu ainsi que la présentation
 des dossiers des concurrents
 doivent être conformes aux disposi-
 tions des articles 26 et 28 du décret
 n° 2-06-388 du 16 Moharram 1428
 (05 Février 2007) fixant les condi-
 tions et les formes de passation des
 marchés de l'Etat ainsi que certaines
 dispositions relatives à leur gestion
 et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent:
 - Soit déposer contre récépissé leurs
 plis dans le bureau des Marchés
 de la Délégation du Ministère de la
 Santé à la province de Khemisset.
 - Soit les envoyer par courrier recom-
 mandé avec accusé de réception au
 bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la
 commission d'appel d'offres au
 début de la séance et avant l'ouver-
 ture des plis.

Les pièces justificatives à fournir
 sont celles prévues par l'article 23
 du décret n° 2-06-388 précité à
 savoir:

1) Dossier administratif comprenant:
 a) La déclaration sur l'honneur.
 b) La ou les pièces justifiant les pou-
 vers conférés à la personne agissant
 au nom du concurrent.
 c) L'attestation ou copie certifiée
 conforme délivrée depuis moins d'un
 an par l'Administration compétente
 du lieu d'imposition certifiant que
 le concurrent est en situation fiscale
 régulière.
 d) L'attestation ou copie certifiée
 conforme délivrée depuis moins d'un
 an par la CNSS certifiant que le
 concurrent est en situation régulière
 envers cet organisme.
 e) Le récépissé du cautionnement

provisoire ou l'attestation de la
 caution personnelle et solidaire en
 tenant lieu.
 f) Le certificat d'immatriculation au
 registre de commerce.
 g) une attestation ou sa copie certi-
 fiée conforme dont le nombre moyen
 mensuel de salaires déclarés ne
 peut être inférieur à quarante (40)
 personnes délivrée depuis d'un an
 par C.N.S.S.

2) Dossier technique comprenant:
 a) Une note indiquant les moyens
 humains et techniques du concu-
 rent comportant les indications pré-
 vues par l'alinéa 1 § 2 de l'article 23
 du décret n° 2.06.388 précité.
 b) Les attestations délivrées par les
 hommes de l'art ou par les maîtres
 d'ouvrages comportant les indica-
 tions prévues par l'alinéa 2 § 2 de
 l'article 23 du décret n° 2.06.388
 précité.
 3) Dossier complémentaire com-
 prenant:
 - Le CPS signé à la dernière page
 avec la mention manuscrite « Lu et
 Accepté » et paraphé sur toutes les
 pages.
 - Le règlement de la consultation si-
 gné et paraphé par le concurrent
 (0002603)

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de la Santé
 Délégation Provinciale de Sidi Si-
 mane
 Centre Hospitalier Provincial de Sidi
 Slimane
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 SEANCE PUBLIQUE N° 01/2013
 Le 14/02/2013 à 10 Heures il sera
 procédé au siège de la Direction du
 Centre Hospitalier Provincial de Sidi
 Slimane à l'ouverture des plis des
 offres de prix relatifs au gardien-
 nage, surveillance et sécurité du
 Centre Hospitalier Provincial de Sidi
 Slimane.

Le présent appel d'offres donnera
 lieu à la conclusion d'un marché
 reconductible pour une durée d'une
 année renouvelable par tacite recon-
 duction d'une année en année pour
 une période de (3) trois ans.
 Le dossier d'appel d'offres peut
 être retiré au bureau des marchés
 du Centre Hospitalier Provincial de
 Sidi Slimane. Il peut également être
 téléchargé à partir du portail des
 marchés de l'Etat: www.marchespu-
 blics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offre peut
 être envoyé par voie postale aux
 concurrents qui le demandent dans
 les conditions prévues par l'article
 19 du décret n°2.06.388 du 16 mo-
 harram 1428 (5 février 2007) fixant
 les conditions et les formes de pas-
 sation des marchés de l'Etat ainsi
 que certaines règles relatives à leur
 gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé
 à quatre mille dirhams (4.000,00
 dh).

Le contenu ainsi que la présentation
 des dossiers des concurrents
 doivent être conformes aux disposi-
 tions des articles 26 et 28 du décret
 précité.

Les concurrents peuvent:
 - Soit déposer contre récépissé leurs
 plis dans le bureau des marchés du

Centre Hospitalier Provincial de Sidi
 Slimane, Hôpital Sidi Slimane: Av Al
 Moukhouma Sidi Slimane.
 - Soit les envoyer par courrier recom-
 mandé avec accusé de réception au
 bureau précité BP N°185 Sidi
 Slimane.
 - Soit les remettre au président de la
 commission d'appel d'offres au dé-
 but de la séance et avant l'ouverture
 des plis.

Les pièces justificatives à fournir
 sont celles prévues par l'article 23
 du décret n° 2.06.388 du 16 mohar-
 rem 1428 (5 février 2007) précité,
 à savoir:
 1- Dossier administratif comprenant:
 a) une déclaration sur l'honneur
 b) La ou les pièces justifiant les pou-
 vers conférés à la personne agissant
 au nom du concurrent;
 c) Une attestation ou sa copie certi-
 fiée conforme délivrée depuis moins
 d'un an par l'Administration compé-
 tente du lieu d'imposition certifiant
 que le concurrent est en situation
 fiscale régulière
 d) L'attestation ou copie certifiée
 conforme délivrée depuis moins
 d'un an par la CNSS certifiant que
 le concurrent est en situation régulière
 envers cet organisme.
 e) Le récépissé du cautionnement
 provisoire ou l'attestation de la
 caution personnelle et solidaire en
 tenant lieu.
 f) Le certificat d'immatriculation au
 registre de commerce.

2- Dossier technique comprenant
 a) Une note indiquant les moyens
 humains et techniques du concu-
 rent, le lieu, la date, la nature et
 l'importance des prestations qu'il a
 exécutées ou à l'exécution desquel-
 les il a participé
 b) les attestations délivrées par les
 hommes de l'art sous la direction
 desquels lesdites prestations ont
 été exécutées ou par les bénéficiai-
 res publics ou privés desdites pres-
 tations. Chaque attestation précise
 notamment la nature des presta-
 tions, le montant, les délais et les
 dates de réalisation, l'appréciation,
 le nom et la qualité du signataire
 3- Pièces complémentaires:
 a- Le cahier des Prescriptions Spé-
 ciales parapné et signé à la dernière
 page avec la mention manuscrite « lu
 et accepté » et paraphé sur toutes
 les pages.
 b- Le règlement de la consultation
 parapné et signé à la dernière page
 avec la mention manuscrite « lu et
 accepté »
 (0002606)

ROYAUME DU MAROC
 LE CHEF DU GOUVERNEMENT
 La Délégation Générale à l'Adminis-
 tration Pénitentiaire et à la Réin-
 sertion
 Avis d'éclaircissement
 de l'avis d'appel d'offre N° 01/2013
 publié au journal Le Matin du Sahara
 N° 14934 du 16/01/2013
 Il est porté à la connaissance du
 public que:
 -Le dossier d'appel d'offres peut être
 retiré auprès du service de l'Équipe-
 ment et du Matériel de cette Déle-
 gation Générale sis à angle Avenue
 Araar et Rue Al Jayz Hay Riad-Rabat,

il peut être, également, téléchargé
 depuis le portail des marchés de
 l'Etat: www.marchespublics.gov.ma.
 -Les concurrents doivent déposer
 des prospectus ou documentations
 détaillées en langue française ou
 anglaise pour l'ensemble des prix
 du lot et l'Etat.
 (0002608)

Royaume du Maroc
 Ministère des Habous et des Affaires
 Islamiques
 Direction des Mosquées
 Division d'Etudes et des Marchés
 Service des Marchés
 AVIS D'APPEL D'OFFRES
 OUVERT N° 17/DM/BG/2013
 Le Mercredi 13 février 2013 à 10h00,
 il sera procédé, dans le bureau du
 chef de Service des Marchés de la
 direction des mosquées du Mi-
 nistère des Habous et des Affaires
 Islamiques - Mechour Essaid, Rabat,
 à l'ouverture des plis relatifs à l'exé-
 cution de l'appel d'offres sur offres de
 prix, à savoir:
 Pour Les Travaux de Construction
 d'une Mosquée et Ses Dépendances
 à Ksar Tououq et la Commune Rurale
 Melab, Cercle Goulmina, Province
 d'Erachidia, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être
 retiré au service des Marchés de la
 direction des mosquées du Minis-
 tère des Habous et des Affaires Is-
 lamiques - Mechour Essaid, Rabat,
 ou peut également être téléchargé
 à partir du portail des marchés de
 l'Etat: www.marchespublics.gov.ma.
 Le dossier d'appel d'offres peut
 être envoyé par voie postale aux
 concurrents qui le demandent dans
 les conditions prévues à l'article 19
 du décret n° 2.06.388 du 16 mohar-
 rem 1428 (5 février 2007) fixant les
 conditions et les formes de passa-
 tion des marchés de l'Etat ainsi que
 certaines règles relatives à leur ges-
 tion et à leur contrôle.

Le prix de documents techniques est
 fixé à la somme de 60 dh (Soixante
 Dirhams).
 Le cautionnement provisoire est fixé
 à la somme de 100.000,00 DH (Cent
 Mille dirhams).
 Le contenu ainsi que la présenta-
 tion des dossiers des concurrents
 doivent être conformes aux disposi-
 tions des articles 26 et 28 du décret
 n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent:
 Soit déposer contre récépissé leurs
 plis dans le bureau d'ordre du minis-
 tère des Habous et des Affaires Is-
 lamiques - Mechour Essaid, Rabat.
 Soit les envoyer par courrier recom-
 mandé avec accusé de réception au
 bureau précité.
 Soit les remettre au président de la
 commission d'appel d'offres au dé-
 but de la séance et avant l'ouverture
 des plis.

Les pièces justificatives à fournir
 sont celles prévues par l'article 23
 du décret n° 2-06-388 précité, à
 savoir:
 1- Dossier administratif comprenant:
 a) la déclaration sur l'honneur;
 b) la ou les pièces justifiant les pou-
 vers conférés à la personne agissant
 au nom du concurrent;
 c) l'attestation ou copie certifiée
 conforme délivrée depuis moins
 d'un an par l'Administration compé-
 tente du lieu d'imposition certifiant
 que le concurrent est en situation
 fiscale régulière;
 d) l'attestation ou copie certifiée
 conforme délivrée depuis moins
 d'un an par la CNSS certifiant que
 le concurrent est en situation régulière
 envers cet organisme.
 e) le récépissé du cautionnement
 provisoire ou l'attestation de la
 caution personnelle et solidaire en
 tenant lieu.
 f) le certificat d'immatriculation au
 registre de commerce.

2- Dossier technique comprenant:
 a) une note indiquant les moyens
 humains et techniques du concu-
 rent, le lieu, la date, la nature et l'im-
 portance des prestations qu'il a exé-
 cutées ou à l'exécution desquelles
 il a participé
 b) les attestations délivrées par les
 hommes de l'art sous la direction
 desquels lesdites prestations ont
 été exécutées ou par les bénéficiai-
 res publics ou privés desdites pres-
 tations avec indication de la nature
 des prestations, le montant, les
 délais et les dates de réalisation,
 l'appréciation, le nom et la qualité du
 signataire.
 (0002612)

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Taouante
 Cercle de Ghafsaï
 Annexe de Tafant
 CR de Tabouda
 Avis d'appel d'offres ouvert N°
 02/2013
 (Séance publique)
 Le jeudi 14 février 2013 à 10 heures,
 il sera procédé, dans le bureau de
 monsieur le président de la commu-
 ne rurale de Tabouda à l'ouverture
 des plis relatifs à l'appel d'offres sur
 offres de prix concernant l'affermé-
 nage du souk hebdomadaire trine
 Tabouda (sauf étal Bouchet), en lot
 unique du 15 février 2013 au 31 dé-
 cembre 2013
 Le dossier peut être retiré de la com-
 mune rurale de Tabouda
 Le cautionnement provisoire est fixé
 à la somme de: 40000,00 (quarante
 mille) dirhams
 Le contenu ainsi que la présenta-
 tion des dossiers des concurrents

d'un an par l'Administration compé-
 tente du lieu d'imposition certifiant
 que le concurrent est en situation
 fiscale régulière;
 d) l'attestation ou copie certifiée
 conforme délivrée depuis moins
 d'un an par la CNSS certifiant que
 le concurrent est en situation régulière
 envers cet organisme;
 e) le récépissé du cautionnement
 provisoire ou l'attestation de la
 caution personnelle et solidaire en
 tenant lieu
 f) le certificat d'immatriculation au
 registre de commerce.
 N.B. Les concurrents non installés au
 Maroc doivent fournir l'équivalent
 des pièces visées aux paragraphes
 c, d et f ci-dessus, et à défaut, une
 déclaration faite devant une autorité
 judiciaire ou administrative, un no-
 taire ou un organisme professionnel
 qualifié lors de tels documents
 ne sont pas délivrés par leur pays
 d'origine.

2- Dossier technique comprenant:
 L'attestation ou copie certifiée
 conforme de qualifications et de
 classification des entreprises de
 constructions et travaux publics.
 Cet avis d'appel d'offre exige le se-
 queur d'activité, la classe et les cla-
 sifications suivantes:
 Secteur: V; Classe: 3; qualifications
 exigées: 5.5
 N.B. Les entreprises non installées
 au Maroc doivent fournir le dossier
 technique composé des pièces sui-
 vantes:

Une note indiquant les moyens hu-
 mains et techniques du concurrent,
 le lieu, la date, la nature et l'impor-

080 200 2020

PLUS DE VOYAGES POUR TOUS

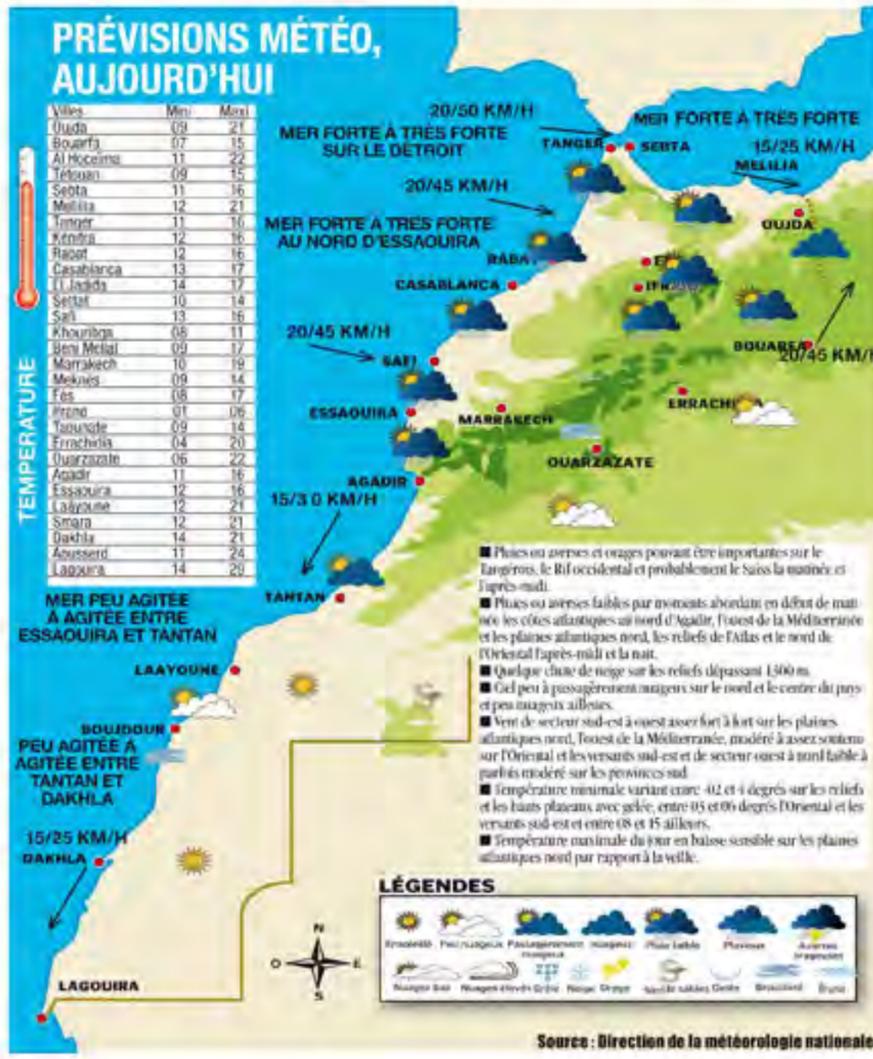
11.900
2013

ابتداء من

عمرة المولد النبوي

مع الخطوط الجوية العربية السعودية

Atlas Voyages
allatlasvoyages.com



HORAIRE DES PRIÈRES à Rabat...

As-Sobh	05h 59
Ad-Dohr	12h 43
Al-Asr	15h 25
Al-Maghrib	17h 49
Al-Ichaa	19h 07

à Casablanca...

As-Sobh	06h02
Ad-Dohr	12h 46
Al-Asr	15h 30
Al-Maghrib	17h 54
Al-Ichaa	19h 11

PHARMACIES DE GARDE DE MARRAKECH

GARDE DU JOUR

Pharmacie Maghreb - 8, rue Ibn Khaldoun, Médina en face de l'ex. Consulat de France - 0524-44-38-00
Pharmacie Sidi Abdelaziz - 4 Bis, Riad Laarouss Souk Jeldi, près du mausolée Sidi Abdennazir - 0524-44-35-76
Pharmacie Abdelkrim El Khattabi - 154, Av. Abdelkrim El Khattabi, à côté du café Baghdadia en face de imm. EL Mouhandiz - Guéliz - 0524-43-93-72
Pharmacie Fleming - dernière le cimetière européen, près de la Fac de Médecine et près de l'Arrondissement Guéliz - 0524-42-22-26
Pharmacie Ibn Abia - Bd. Abdelkrim Khattabi, près du siège Banque Populaire, entrée Hay Koudia Derb Medra n°1 près de l'école Ibn Abia Akoud - 0524-43-27-77
Pharmacie - Al Balssam - 255, O.I. Sidi Ghanem entre la Banque Populaire et la Poste - 0524-33-63-97
Pharmacie Al Abawayn - Al Fadl extension Bd. Aïtal Fassi, après Marjane et Dar Saada Op, Al Fadl Im. B2-7 en face de l'école privée Nour Al Khalil - 0524-33-02-27
Pharmacie Premium - Targa Jayhar II, à côté de Lalla Hayya et de l'école les Orangers - 0524-49-59-69
Pharmacie Azli - OI. Azli, en face de l'ancienne Mosquée, dernière Usine de Coca Cola à côté des immeubles Essaâdiyene ERAC - 0524-34-25-13
Pharmacie Al Fath - 398 Bis, Massira II, à côté du lycée Saïah Eddine Al Ayyoubi, route d'Essouira station mobile, tourné à droite - 0524-34-67-55
Pharmacie Castor - Hay Hassani, près du cinéma Saâdia, Douar Laâskar - 0524-34-40-04
Pharmacie Askadjour - 357, Socoma I, près de l'ex. Arrondissement, la route menant vers Socoma II - 0524-49-37-78
Pharmacie Zohour - 62, Zohour 2 Ain Iti, Dour Chaâbi derrière le cimetière de Bab L'Khmiss, près de la nouvelle station Total et l'école Tagouirante, route de Meknes - 0524-32-83-42
Pharmacie Aïl - 687 Bis, Av. Hourman Fatouaki - Soukat My Aïl, en face de la Mosquée Nour à côté du Dh. Amoziane, Sidi Youssef Ben Ali - 0524-40-62-62
Pharmacie l'Université - Av. Prince My Abdellah (Ex. Bd. de Safi) à côté de Présidence Kawtar et en face du club de la justice - 0524-30-83-28
Pharmacie les Narcisses - 243, Av. Aïtal El Fassi Unité V, à côté de «Hawâiyat Belkabin» et en face de l'école ENCG (Ex. Annexe ENES) Oudoulat - 0524-30-73-63
Pharmacie El Mazani - M'Hamid 9 Op Groupe Addona, à côté de la nouvelle Mosquée et terminus de bus 11 B - 0524-37-11-44
Pharmacie Ouirgane - 526, Lot El Housria 1, à côté du marché de légumes en allant vers Maatallah et à côté de l'école Abi Tammam - 0524-36-18-60

GARDE DE NUIT

Pharmacie Al Kasbah - Ksib Nrhass, 33-34 Trik Sahrij Gnawa - Kasbah - 0524-37-67-78
Pharmacie Bab Jedid - Rue de Paris Havennage à côté de Polyclinique Koutoubia à 300m de l'hôtel Marrakech, direction la Mamounia - 0524-43-00-54
Pharmacie Galien - Lot. Bouzgarren Résidence Av. Abdelkrim Khattabi, vers station Litya Oil, entrée par la rue de la pâtisserie Amoud - 0524-42-17-75
Pharmacie Al Fajr - 1099, Azouzoua terminus du bus n°16, entre Résidence Bab Mansour et Résidence Bab Asfi - 0540-03-01-16
Pharmacie Premium - Targa Jayhar II à côté de Lalla Hayya et de l'école les Orangers - 0524-49-59-69
Pharmacie du Haouz - 683, entre Massira 1 et Massira 2 entre opération Souk Anbass et opération Rayaa Massira 2 en face de la Boucherie Farouss - 0524-34-05-26
Pharmacie Qaryia Syahyia - Qaria Syahyia, route Bab Iakhris, en face porte Kechich entre Fakhrana et Zouhour - Ain Itti - 0524-30-65-47
Pharmacie Baghdad - A 200m de la Banque Populaire à côté d'Oued Issal, vers Souk Debbane - 0524-40-66-68
Pharmacie Daoudiat - Av. Aïtal El Fassi entre hôtel Majorelle et Fedouane - Daoudiat - 0524-30-74-35
Pharmacie Nadia - 2296, Lot. Madatallah M'Hamid, à côté du terminus de bus n°18 et de l'école Sijjmassa et Lycée Al Atlas (vers la route reliant Larhemid à Socoma) - 0524-37-27-85

PHARMACIES DE GARDE DE CASABLANCA

AIN SEBAA
De 9h à 00h00
Pharmacie Adam - Lotissement Bestbassat rue 3 n° 72 Ain Sebba - 0522.34.03.12
24h/24h
Pharmacie Diwane - 8 Bis, allée des Lilas - Hay Kastor - Ain Sebba (Face usine de ciment) - 0522.66.14.80
HAY HASSANI - EL OULFA
De 9h à 21h
Pharmacie Saïb - 154, Bd. Oued Daoura - Aïniti 2 - Oulfa - 0522.91.16.54
24h/24h
Pharmacie Nejma - Derb Nejma, Bloc 415 n° 102 Hay Hassani - 0522.89.54.35
Pharmacie Orjouane - 172, rue Orjouane - Hay Errafha - Beausjour (Derrière Adima, Beausjour) - 0522.36.22.20

VILLE - BOURGOGNE - MAARIF
De 9h à 21h
Pharmacie Aïda - 146, Boulevard Zekroun (Face Twin Center) - 0522.26.32.53
Pharmacie de l'Avenir - 100, Bd. Mohammed El Moknassi (Près du château d'eau) Bourgoigne - 0522.27.22.31
De 9h à 00h00
Pharmacie Pont de l'Oasis - 238, angle route de l'Oasis et rue Abou Daïf - L'Oasis (Après Gare l'Oasis) - 0522.25.20.21
Pharmacie Taddart - 3 Bis, route Taddart-Bachkou - 0522.28.21.67
24h/24h
Pharmacie de Verdun - 48, Bd. Bourdeau - Quartier Verdun (Cinéma Verdun) - 0522.27.46.62
Pharmacie Charles Nicolle - 19, place Charles Nicolle - (Institut Pasteur) Quartier des Hippiques - 0522.47.56.44
Pharmacie du Maroc - Ang. Rues Med Oun et Ahmed Faries - Place Bandoing - 0522.30.42.28
SIDI BERNOUSSI
De 9h à 21h
Pharmacie Oussama - 18, Immeuble Moularaka n° 25 Hay D'Ouds - Sidi Bernoussi - 0522.73.57.37

24h/24h
Pharmacie Athina - N° 7, Lot. Chebio - Groupe C2 - Ain Sebba - 0522.73.74.73
EL FIDA - MERS SULTAN
De 9h à 21h
Pharmacie Derb El Kabir - 262, rue la Croix - Pont route Oued Ziane - Dernière Gare routière Oued Ziane - 0522.90.41.89
De 9h à 00h00
Pharmacie Faris - 923, Bd. Mohammed VI (Ex. Route de Médouna - En face cinéma Alkhal) - 0522.28.90.90
24h/24h
Pharmacie le Gallien - 77, rue de Rome et 132, avenue 2 Mars (Près mosquée Al Houadi - Wana 2 Mars) - 0522.80.67.87
HAY MOHAMMADI
De 9h à 21h
Pharmacie Jihane - 28, Centre Commercial - Cité Oued Ziane - 0522.60.55.15
De 9h à 00h00
Pharmacie de l'Hôpital Mohammed V Bd de la Grande Coirane - Lot. El Moushahine N° 62 - (Cinéma Mirage) - Hay Mohammed - 0522.35.72.90
24h/24h
Pharmacie Mabrouk - 57 Bis, Cité Zerik touni (Kachlat, Jonquière) - Hay Mohammed - 0522.62.63.61
AIN CHOCK
De 9h à 21h
Pharmacie Ines - Hay Moulay Abdelkhalil - Rue 75 n° 40 (Face collège Al Houma) Par Bd. Taza (Café Mesk) - 0522.50.24.90
De 9h à 00h00
Pharmacie Krinat - 341, Boulevard Panoramique - 0522.52.71.35
24h/24h
Pharmacie Lotissement Salima - 64, rue 6 - Lotissement Salima - Hay Inara (Près la R.T.M.) - 0522.21.02.84
Pharmacie Mesk Eilli - Lotissement Moutia rue 4 n° 44 - Ain Chock - 0522.87.15.72
BEN M'SICK
De 9h à 00h00
Pharmacie Oceania - 146 - 148, Avenue du Nil - Cité Djermas - 0522.37.23.75

24h/24h
Pharmacie El Joulane - Angle Bd. Oued Edjahab & Bd. El Joulane n° 720 - Jamia 6 - Cité Djermas - 0522.29.17.00
SIDI OTHMANE - MY RACHID
De 9h à 21h
Pharmacie Bournazel - Imm.10 Magasin 6-Hay Moulay Rachid - Bouranet - 0522.70.52.70
Pharmacie El Othmania - 96, Av. Abd. Varyays - Sidi Othmane - 0522.37.13.15
24h/24h
Pharmacie Louza - Hay Moulay Rachid - Groupe 1 - Rue F - N° 55 - 0522.71.47.34
SIDI MAAROUF
De 9h à 21h
Pharmacie Attenmia - Lot. Souffiane, Imm. B 2 n° 1 - Sidi Maarouf - 0522.58.47.77
24h/24h
Pharmacie Meftaha - Lotissement El Khaïr - Lot. N° 456 - Sidi Maarouf - 0522.97.45.73
SIDI MOUMEN
De 9h à 21h
Pharmacie Sidi Moumen - 5, Bloc El Karu N° 5 Bis - Bd. Abdelkrim Ben Mokhter - Sidi Moumen Jld - 0522.70.22.91
24h/24h
Pharmacie Rabii - Avenue «A» n° 44 - 46 Lot Houada - Sidi Moumen - 0522.71.91.63
LISSASFA
De 9h à 21h
Pharmacie Lemrani - Hay Nassim secteur A Imm. 31 Local n° 2 - Sidi Maarouf - 0522.90.00.64
24h/24h
Pharmacie Laimoun - 466, Lot Al Laimoun - Riad d'El Jadida - Lissasfa - 0522.80.94.94
BELVÉDÈRE - ROCHES NOIRES
24h/24h
Pharmacie Emile Zola - 221, Boulevard Emile Zola - 0522.24.73.83
H. AL AZHAR - PANORAMA - ANASSI
De 9h à 00h00
Pharmacie Extension Anassi - Anassi Extension, Bd. A. n° 54 - Alé, Ogilim - Sidi Bernoussi - 0522.75.79.70

Pour toutes vos annonces, veuillez contacter notre agence commerciale au 88, Bd Mohammed V, Casablanca
Tél : 05 22 26 88 60

NÉCROLOGIE

AVIS DE DÉCÈS ET DE CONDOLEANCES

Nous avons appris avec une grande affliction le décès, survenu le 14 Janvier 2013 à Safi, de

Hajja Aicha MOULOUA

épouse MABROUK.

En cette douloureuse circonstance, nous présentons nos condoléances attristées à son époux Haj Mohamed MABROUK et à ses enfants Fatima-Zohra, Hakim et Adil ainsi qu'à l'ensemble de la famille de la regrettée.

Puisse Dieu le Tout-Puissant avoir la défunte en Sa Sainte Miséricorde.

«Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons»

AVIS DE REMERCIEMENTS

Les enfants Omar et Abdeltif Mehdi du cher regretté, ainsi que les familles Chtaini et Bouyoussi, remercient toutes les personnes qui se sont jointes à leur deuil, suite au décès de leur cher père et gendre

BOUKETTAIA Mohamed

survenu le 05 Janvier 2013.

Puisse Dieu le Tout-Puissant avoir le défunt en Sa Sainte Miséricorde.

إنا لله و إنا إليه راجعون

Votre soirée du samedi 19 janvier 2013

Voir notre sélection hebdomadaire dans notre supplément Le Matin Weekend

Maroc Net 19.15. Lecture du Coran + Hymne national + Douja. 07.00 Bulletin météo. 07.10 Hada houa Inssan. 08.05 Rahalat mda National Géographique. 09.00 Stand Alone Complexe. 09.40 Hikayat Alkanya + Al Bahar Al Adab. 11.00 Baraf Fi Aftalaline. 11.45 Assiha Awalan. 12.15 Al kahira 2000. 13.00 Journal télévisé en arabe + Méteo. 13.15 Aach Baraf. 13.45 Journal télévisé en dialectes + Journal télévisé en espagnol. 14.20 Majalat Bahr. 14.50 Ghany Ya Fatma. 15.20 Camera Al Aouia -R-. 16.50 Aji n'Isourou -R-. 17.45 Gays. 18.00 Lhmkaj wa Intadok. 18.30 Journal télévisé en français. 18.45 100% jeune. 19.15 Maroc Net. 19.45 Chabab Fi waajha. 20.30 Journal télévisé en arabe + Méteo.

Hidlane de Fatima Boubecky, avec Kamal Kaifim, Fatima Ouchay, Mohamed Benbrahim. 11.20. 5.55 Coran avec mawhib tajwid. 6.00 Documentaire - Attaba wa al im. 6.30 Hada houa Inssan. 7.55 Magazine - Assiha, saïd zrouali. 8.20 Dessins animés - Football go. 8.45 Firag al moujzafine. 9.10 Beytade metal fusion. 9.35 Qawwad angelo. 10.25 Sarafat bladi, Prime 3. 11.15 Quotidienne sansat bladi. 12.00 Majalat al bername. 12.35 Quotidienne sansat bladi. 12.45 Al akhbar. 13.15 Magazine - Chihwal bladi. 13.45 Lahadit, Mohamed El Khatfi. 14.35 Quotidienne sansat bladi. 14.40 Journal amazigh. 16.00 Can 2013, Afrique du Sud / Cap vert. 17.55 Quotidienne sansat bladi. 19.00 Can 2013, Angola / Maroc. 20.55 Quotidienne sansat bladi. 21.00 Magazine - Le Maroc que j'aime. 21.05 Info soir. 21.30 Sport - Que du sport. 21.40 Sport - Moujaz ryadi. 21.45 Al massaya. 22.15 Magazine - Missir, Alai. 23.55 Quotidienne sansat bladi. 0.00 Téléfilm - Al nakira. 1.30 Série - Astar al matqoud - 3.10 Magazine - Ayal. 4.10 Magazine - Toukoul, Destination Maroc. 5.00 Documentaire - Les milles et une grottes du royaume - Les grottes de la faïence. Résumé : Le concept de la capsule Maroc Net est de partager avec les téléspectateurs et amateurs de la toile les pages Web les plus visitées ainsi que les vidéos les plus marquantes et les plus vues par les internautes.

Harem Sultan 20.50. 7.00 Documentaire. 7.25 Programmes Jeunes. 9.20 Série 'Dolhouse' (2 épisodes). 10.40 Emission 'Grand Format' (rediffusion). 11.35 Série 'Band of brothers'. 12.30 JT en arabe suivi de la météo. 13.5 Emission culinaire de Medi-TV: 'Maghrib Al Adwaj'. 13.30 Emission 'Dar Design'. Dar Design est le rendez-vous de la décoration. Il s'agit d'une évolution de Bien chez vous qui revient en langue arabe avec un format plus long. Il aide les téléspectateurs et amateurs de décoration à disposer d'idées nouvelles et d'astuces pour embellir leur intérieur. 13.55 Emission 'Zin w Zen'. 14.20 Série 'White Collar' (3 épisodes). 16.35 Emission 'Hyathoum' (rediffusion). 17.40 Emission 'Medi Investigation'. 18.50 Feuilleton Napoléon 2 épisodes (rediffusion). Replongez dans l'histoire de l'Égypte pendant la campagne française et vivez les principaux événements qui ont marqué une période cruciale du règne de Napoléon, sa bataille avec le chef des Mamlouks Murad Bek, en passant par les deux révolutions égyptiennes. 20.10 Journal du sport. 20.20 JT en arabe suivi de la météo. 21.30 Al Haja (2 primes). 00.20 Flash Info Soir.

Münchhausen, le baron du mensonge de Kai Christiansen. 18.45. 6.15 Philosophie. 6.40 Karambotage. 7.00 Dinosaures géants de Patagonie. 7.20 Pas bini l'animal. 8.05 Les mystères du cosmos. 8.40 Silx and the city. 8.45 360° - geo. Brise-glace de l'Arctique. 9.30 La conquête de l'Amérique. 10.20 Louise de Prusse. 11.15 Le Maréchal Hindenburg. 12.45 Venise autrement. 15.50 Métropolis. 16.40 Mystères d'archives. 17.10 Cuisines des terroirs. 17.55 Arte reportage. 18.30 Le dessous des cartes - Afghanistan : l'impossible transition. 18.45 Arte journal. 19.00 360° - geo. Documentaire - Le petit chasseur de l'Arctique. 19.40 Silx and the city - Bling Bing. 21.35 Documentaire - The Nomi soap - La carrière de Klaus Nomi, petit Berlinois qui rêva de devenir chanteur d'opéra, n'a duré que cinq ans. En 1978, il fait ses débuts dans l'East Village new-yorkais. D'emblée, sa voix à la tessiture ex-

Votre soirée du dimanche 20 janvier 2013

Canal Atlas 18.45. 6.50 Lecture du Coran + Hymne national + Douja. 7.00 Bulletin météo. 7.10 Hada houa Inssan. 8.00 Rahalat mda National Géographique. 8.50 Monstre en série + Stand Alone Complexe. 10.00 Nadi Al Marah. 11.20 Arhal. 11.35 Oussar wa houal. 12.30 Maadoubta. 13.00 Journal télévisé en arabe + Méteo. 13.15 Aach Baraf. 13.45 Journal télévisé en dialectes + Journal télévisé en espagnol. 14.15 Ecologia. 14.30 Majala Bahr. 15.00 Soirée Artistique -R-. 17.00 Rouajya. 18.00 Chouine Baritemania. 18.30 Journal télévisé en français. 19.15 Al Galchet. 19.35 Talia Habat. 19.50 Auto Info. 20.00 Aalam Ryadi. 20.30 Journal télévisé en arabe + Méteo. 21.15 45 min. 22.00 Gharab Maria. 22.30 Dernier bulletin d'information. 22.45 Presume innocent. 0.40 Echo Eco -R-. 1.35 Journal télévisé en arabe + Méteo. 2.20 Sawab wa kallam. 3.15 Annahr Asszar. 4.10 100% jeune -R-. 4.45 Khalil Assour Hadika. 5.40 Soukha Fourras. 5.55 Al Ghaz Mina Attarakh -R-.

Bent Bladi de Charly Bellaïto, avec Khadija Assad, Saïdallah Aziz, Mohamed Ayad. 13.15. 5.55 Coran avec mawhib tajwid. 6.00 Série - Mia Charlin Chaplin. 7.00 Dessins animés - Ard al ghanib. 7.25 Dessins animés - Football go. 7.45 Firag al moujzafine. 8.10 Beytade metal fusion. Le difi d'Agarou. 8.35 Qawwad angelo. 9.10 Documentaire - Atral al hayawanat fi al saïm. 9.30 Magazine - Kayfa soumat. 9.55 Dessins animés - The super hero squad show. Une nuit dans le sanctuaire. 10.15 Phiness and ferb. 10.40 Bob l'éponge. Le film. 11.55 Quotidienne sansat bladi. 12.00 Magazine - Bghat nassaf. 12.10 Magazine - Cyber café. 12.15 Magazine - Senebro jwaï. 12.35 Quotidienne sansat bladi. 12.45 Al akhbar. 14.05 Quotidienne sansat bladi. 14.10 Journal amazigh. 14.25 Téléfilm - Atzouna. 16.05 Magazine - Too trash. 16.30 Série - Hidlane. 17.10 Quotidienne sansat bladi. 18.00 Sport - Can 2013, Mali / Niger. 20.05 Quotidienne sansat bladi. 20.15 Info soir. 20.40 Sport - Que du sport. 20.45 Sport - Moujaz ryadi. 21.00 Al massaya. 21.30 Long-métrage - Al hal - franco. 23.00 Quotidienne sansat bladi. 23.05 Feuilleton - Douroua arrij - bab al khayma. 23.50 Magazine - Agenda. 23.55 Onestars - Aïna 4 - vacances infirmes. 1.20 Magazine - Messir, alai. 3.05 Magazine - Al khayt al abyad. 4.10 Magazine - Sansat bladi, Prime 3. 5.05 Documentaire - Les milles et une grottes du royaume - Grottes.

Inmatch présenté par Jalal Bouzrara. 22.50. 7.00 Programmes Jeunes. 8.50 Film pour jeunesse. 10.30 Emission 'Countdown'. 11.15 Emission 'Zin w Zen' (R). 11.40 Emission 'Dar Design' (R). 12.05 Emission culinaire de Medi-TV: 'Maghrib Al Adwaj' (rediffusion). 12.30 JT en arabe suivi de la météo. 13.05 Film US : 'Itany Potter et le prisonnier d'Azkaban', un film d'Alfonso Cuaron avec Daniel Radcliffe, Rupert Grint et Emma Watson. 15.45 Emission 'Globalization News'. 16.40 Emission 'Hyathoum'. 17.35 Emission 'Massrah Al Jarima' (rediffusion). 18.20 Emission 'Hyathoum' (R). 19.10 Emission: 'Mitar Li Nikach'. 20.20 JT en arabe suivi de la météo. 20.50 Série 'Harem Sultan'. Retrouvez Harem Sultan, avec une saison 2 riche en intrigues et en rebondissements. La série sur le règne du Sultan Souleïman le le Magnifique est de retour sur Medi-TV, pour votre plus grand plaisir. Sous le signe du divertissement, Harem Sultan Saison 2 fait place aux grands moments d'émotion et de suspense. L'occasion également d'en savoir plus sur l'Empire Ottoman et de vivre une époque où la majesté et les grandes réalisations n'avaient d'égal que les intrigues de palais. 21.30 Feuilleton: 'Napoléon Wa Al Mahroussa' (2 épisodes). Replongez dans l'histoire de l'Égypte pendant la campagne française et vivez les principaux événements qui ont marqué une période cruciale du règne de Napoléon, sa bataille avec le chef des Mamlouks Murad Bek, en passant par les deux révolutions égyptiennes. 00.00 Flash Info Soir. 00.10 Emission 'Massrah Al Jarima' (rediffusion).

Témoin à charge ? de Billy Wilder, avec Marlene Dietrich, Charles Laughlin. 19.45. 5.50 Sur les traces de Sindbad le marin. 10.45 Squair. 11.30 Grand art. Tiben. 12.00 Philosophie. 12.25 360° Géo. 12.55 Notre langue, c'est le rap. 13.25 Mon ennemi bien aimé. 14.15 Florège Othman. 15.00 Français pour débutant, comédie de Christian Ditter, Ai 2006. 16.25 Personne ne bouge !. 17.30 De Gaulle et Adenauer. 18.15 Cuisine de terroirs. 18.45 Arte journal. 19.00 Karambotage - Magazine. 19.15 Le Ringeur. Chers amis allemands. 19.45 Silx and the city - Crébéc à durée déterminée. 19.44 Thema Marlene Dietrich, Tangue prodigieuse. 21.40 Documentaire - Un amour impossible de Daniel Guthmann. Marlene Dietrich et Jean Gabin. L'idylle entre Marlene Dietrich et Jean Gabin avait commencé pendant 1941, à Hollywood. Les deux acteurs ont formé un couple aussi romantique que passionnel. A l'aide d'archives et d'entretiens avec l'ami de Louis Do-

19.50 Samedi soir on chante Goldman présenté par Estelle Denis. 4.45 Eliot kid - Série d'animation. 5.15 Zoé Kézako. 5.30 Tlou - Magazine jeunesse-Barbapapa ; La fée coquille ; Mike le chevalier ; Dora l'exploratrice ; Casper ; Sherlock Yack. 7.10 Téléshopping. 9.15 Quatre mariages pour une lune de miel - Télé réalité. 10.05 Tous ensemble. 11.00 Les douze coups de midi. 12.00 Journal. 12.15 Reportages - Magazine de reportages - Retrouvailles post-mortes. 15.05 Le dernier Soupir. 16.00 L'impossible pardon. 16.50 Tous ensemble - Magazine de société. 17.45 50mn inside - Magazine de reportages. 19.00 Journal. 19.40 Nos chers voisins - Série humoristique. 22.25 Les experts - avec William L. Petersen, Paul Guilfoyle, Marg Helgenberger, Alan Rosenberg. Rencontre à haut risque. 23.10 Jusqu'au dernier souffle - Série. 23.50 Columbo - Téléfilm policier - S.O.S. Scotland Yard - de Richard Columbo se trouve à Londres où, durant un stage à Scotland Yard, il va procéder à des échanges de vues sur les nouvelles méthodes d'investigation criminelle, avec ses collègues britanniques. 2.30 Reportages. Un an après, les naufrages du Concordia - Magazine. 3.05 Musique - Clips. 3.45 Trés chasse, très pêche. 4.10 Reportages. Les Nouvelles Arches de Noël - Magazine. 5.00 M6 music - Clips. 5.30 M6 Kid - Magazine jeunesse. 6.55 Kid & toi. 7.00 M6 bouffon. 8.30 Cinéfix - Magazine du cinéma. 9.35 Norbert et Jean - Le défi - Magazine - Faire manger à toute une carline soignée les aliments les plus détestés. 10.30 Préparer un menu light pour 4 ames fans de junk food !. 11.45 Le 12 45. 12.05 Mag - Au cœur des urgences pour enfants - Le personnel des urgences pédiatriques de l'hôpital Robert-Debré, à Paris, met tout en œuvre pour soigner les enfants. 13.50 C'est ma vie - Esprit es-tu là ? 15.00 Au cœur d'une école de gouvernantes. 16.30 Accès privé. 17.40 Un trésor dans votre maison - Montau - Le mari de Monique, atteint de la folie de la collection, a accumulé des objets durant des années. 18.45 Le 19.45. 19.55 Soirées de minages - Série humoristique. 21.25 Le véritable amour - Série.

Once Upon a Time, de Gwyneth Horder-Payton, avec Jared Gilmore, Jakob Davies. 18.50. 5.00 M6 music - Clips. 5.30 M6 Kid - Magazine jeunesse. 6.55 Kid & toi. 7.00 M6 bouffon. 8.30 Cinéfix - Magazine du cinéma. 9.35 Norbert et Jean - Le défi - Magazine - Faire manger à toute une carline soignée les aliments les plus détestés. 10.30 Préparer un menu light pour 4 ames fans de junk food !. 11.45 Le 12 45. 12.05 Mag - Au cœur des urgences pour enfants - Le personnel des urgences pédiatriques de l'hôpital Robert-Debré, à Paris, met tout en œuvre pour soigner les enfants. 13.50 C'est ma vie - Esprit es-tu là ? 15.00 Au cœur d'une école de gouvernantes. 16.30 Accès privé. 17.40 Un trésor dans votre maison - Montau - Le mari de Monique, atteint de la folie de la collection, a accumulé des objets durant des années. 18.45 Le 19.45. 19.55 Soirées de minages - Série humoristique. 21.25 Le véritable amour - Série. 22.10 Le cœur du chasseur - Série. 23.00 Le lo me - Plus de secret - Le compagnon de Gillan, un agent infiltré de la DEA, a été enlevé par un dealer qui l'accuse du meurtre de son père. 23.45 Une vie volée - Série. 0.30 Supernatural - Rencontre du 3e type - Jensen Ackles, Jared Padalecki - avec John Dean et Sam enquêtent sur des disparitions imputées aux extraterrestres. Dean est enlevé au milieu d'un champ. 1.15 M6 music / Les nuits du médi-Programme indéterminé.

19.45 ... A la française ! de Edouard Baer, avec Edouard Baer, Alka Balbir. 5.00 Les 2 amours. 5.05 Charlie 1 - Série musicale. 5.55 Télématin - Magazine de services. 8.35 Thé ou café - Magazine culturel. 9.20 Côté match - Multisports. 9.50 Hebdo musique mag. 10.20 Les 2 amours - Jeu. 10.55 Tout le monde veut prendre sa place - Jeu. 12.00 Journal. 12.15 13h15, le samedi. 13.00 Envoyé spécial : la subvention de reportages - Inédit : Carole Bouquet, porte-parole de La Voix de l'enfant. Enfants esclaves. 8 ans après. 13.50 Grand public - Miroirs croisés. 14.45 US marshals, protection de témoins - Série policière - Dernier coup de maître. 15.40 Rugby - Montpellier - Toulouse - Coupe d'Europe - 6e et dernière journée. Poulé 6. 17.45 Order show - Divertissement - humour - Méteo des neiges. 19.00 Journal - Tirage du toto et l'image du jour - Dakar 2013. 21.50 On n'est pas couché - Talk show - Pour la septième saison consécutive, Laurent Ruquier reçoit chaque samedi, en deuxième partie de soirée, de nombreux invités (artistes, sportifs, écrivains, hommes et femmes politiques...) qui font l'actualité, ou se trouvent au centre des polémiques de la semaine. 0.55 Dakar 2013 - Bivouac. 1.20 Hebdo musique mag - Magazine musical. 1.45 La parenthèse inattendue - Magazine de découvertes. 3.30 Thé ou café - Magazine culturel. 4.25 Voyage au bout du monde : Bangkok.

Le cœur des hommes de Marc Espino, avec Gérard Darmon, Jean-Pierre Darroussin. 20:00. 7.00 7 Jours sur la planète. 7.30 Jeunesse. 9.30 À bon entendeur... + ABE + sonde les aspects les plus divers du quotidien des ménages ; teste les fraudes, compare les prix, traque les fraudeurs, met en garde les consommateurs et interpelle les fabricants. 10.00 Coquelicot & Canapé. Tourné en décor naturel dans des lieux d'exception... Coquelicot & Canapé - pose un regard nouveau sur la maison et le jardin. Conseils, reportages, découvertes, dans une atmosphère conviviale, l'émission apporte des réponses pratiques pour profiter au mieux de son chez-soi tout en respectant l'autre. 10.30 Epicerie Fine. 11.00 360° - Géo. 12.00 Habitat 07. 12.30 Journal (RTBF). 13.00 Vivement dimanche. 14.30 Nec plus ultra. 15.00 Journal (TV5Monde). 15.30 Questions pour un champion. 15.55 Football, Olympique de Marseille / Montpellier Hérault Sc. 21e journée du championnat de France de Ligue 1. Au Stade Vélodrome (Marseille). 17.55 Arte reportage.

Le jour d'après de Roland Emmerich, avec Dennis Quaid, Jake Gyllenhaal. 19.50. 4.15 Reportages. 4.50 Eliot kid - Série d'animation. 5.05 Spet - Nouvelle génération. 5.30 Tlou - Magazine jeunesse. 9.20 Automoto - Sports mécaniques. 10.00 Téléfoot - Football. 10.55 l'Affiche du jour. 10.58 Méteo. 11.00 Les douze coups de midi - Jeu. 11.50 Mon assiette santé. 12.00 Journal. 12.25 Du côté de chez vous. 12.35 Méteo. 12.40 Mentalité - Série. 13.35 Dr house - Série. 14.25 Dr house - Série. 15.20 Les experts - Miami - Série. 16.10 Les experts - Miami - Série policière. 17.00 Sept à huit. 18.50 La ou je l'emmenai. 18.55 Méteo. 19.00 Journal. 19.30 Du côté de chez vous. 19.40 Méteo. 21.40 Les experts - Manhattan - Série. Les dessous du match - Saison 6. La star d'une équipe de football américain est retrouvée morte dans les locaux de son club, une seringue contenant un produit dopant à ses côtés. 22.30 Les experts - Manhattan - Série. Mortus - Saison 6. Les experts

Le jour d'après de Roland Emmerich, avec Dennis Quaid, Jake Gyllenhaal. 19.50. 4.15 Reportages. 4.50 Eliot kid - Série d'animation. 5.05 Spet - Nouvelle génération. 5.30 Tlou - Magazine jeunesse. 9.20 Automoto - Sports mécaniques. 10.00 Téléfoot - Football. 10.55 l'Affiche du jour. 10.58 Méteo. 11.00 Les douze coups de midi - Jeu. 11.50 Mon assiette santé. 12.00 Journal. 12.25 Du côté de chez vous. 12.35 Méteo. 12.40 Mentalité - Série. 13.35 Dr house - Série. 14.25 Dr house - Série. 15.20 Les experts - Miami - Série. 16.10 Les experts - Miami - Série policière. 17.00 Sept à huit. 18.50 La ou je l'emmenai. 18.55 Méteo. 19.00 Journal. 19.30 Du côté de chez vous. 19.40 Méteo. 21.40 Les experts - Manhattan - Série. Les dessous du match - Saison 6. La star d'une équipe de football américain est retrouvée morte dans les locaux de son club, une seringue contenant un produit dopant à ses côtés. 22.30 Les experts - Manhattan - Série. Mortus - Saison 6. Les experts

Capital présenté par Thomas Sotto. 19.50. 5.00 M6 Music. 5.00 Abolument stars, présenté par David Lartin et Claire News. 8.35 A mourir de rire. 9.10 Accro privé. 10.15 Sport 6. 10.20 Turbo. 11.45 Le 11h45. 12.05 L'amour est dans le pré. Les Portraits (2/2). 13.55 L'amour est dans le pré. Que sont-ils devenus (2/2). 15.20 D & G - Max et Myriam. Max, Myriam et leurs trois fils de 18, 20 et 24 ans vivent dans un appartement de 70m² où les trois sœurs partagent le même chambre. 16.15 66 minutes - Les histoires qui font l'actu. 18.45 Le 18.45. 19.05 E - M6 - Escapades, inédites, tête de série : les secrets scientifiques des aliments étonnants !. 19.30 Sport 6. 22.00 Magazine - Enquête exclusive. Polices municipales : les nouvelles forces de l'ordre. Présenté par Bernard de la Villardière. Ils sont 200 000 en France. Recrutés et payés par les municipalités. Leur nombre ne cesse d'augmenter. 23.20 Zemmour et rouille. Talk-show présenté par Eric Zemmour et Eric Zemmour. 0.35 Le pont des sacrifiés. Téléfilm de Wolfgang Panner avec Franka Potente, François Gesquié, Lurs Steinrück. Le sujet : Allemagne, avril 1945. Malgré la débâcle et l'imminence de la capitulation, la Wehrmacht mobilise toujours. 2.10 M6 Music - Les nuits de M6 sont composées de clips et de rediffusions des magazines de la chaîne.

Erin Brockovich, seule contre tous de Steven Soderbergh, avec Julia Roberts. 19.50. 5.05 Charlie 1. 6.00 Thé ou café - invité : Jean-Louis Debré. 7.05 Rencontres à XV. 7.30 Les chemins de la foi. Emissions religieuses. Sagesses bouddhistes. 7.45 Islam. 8.15 Justice. 8.30 Matière acurément. 11.05 Tout le monde veut prendre sa place - Jeu. 12.00 Journal. 12.10 12h15, le dimanche Magazine. 13.10 Vivement dimanche - Invités : Chantal Ladesou, Isabelle Morgault. 15.00 Rugby en direct. Leicester (Ang) - Toulouse (Frat) Coupe d'Europe 6e et dernière journée. Poulé 2. 17.00 Stade 2. 17.50 Vivement dimanche prochain. 19.00 Journal et 19.30 le dimanche. 21.55 Magazine - Non élucidé. L'Affaire Picard - Creton. Le 13 octobre 1996, aux environs de Brest, le membre d'un club de tir découvre les corps sans vie de François Picard, 52 ans, pharmacien colonel de la Marine nationale, et Paul Creton, 32 ans, biologiste marin. Le ou les coupables courent toujours. 23.25 Journal. 23.40 Histoires courtes. Cycle « Festival d'Angers : Toutes les premières fois » Oh Willy... Zoo de Nicolas Peskov. 0.25 Vivement dimanche prochain. 1.20 12h15, le samedi. 1.50 Thé ou café invité : Jean-Louis Debré. 3.50 24 heures d'Info. 3.05 Gâtinais, la petite flamme. 3.30 La peur du croco. 3.56 Stade 2. 4.35 24 heures d'Info.

Le village préféré des français présenté par Stéphane Bern. 20:00. 5.00 Afrique presse. 6.30 360° G. 7.00 Tlc. 7.30 Jeunesse. 9.30 Science ou fiction. 10.00 Rising zone. 11.00 En voyage !. 11.35 Ricardo. 12.00 Méditerranée. 12.30 Journal (RTBF). 13.50 Chabada. 14.00 Questions pour un super champion. 15.00 Journal (TV5Monde). 15.30 Le journal de la Méditerranée. 16.00 Kiosque. 17.00 Journal (TV5Monde). 17.10 Internationales. 18.00 La route des oliviers - Documentaire. Olivieraies en mer Egée. Nous sommes en pleine mer Egée, sur l'île grecque de Lesbos, dans la famille Kinikis, et sur les rives de l'Anatolie, chez les Kurait, dans la région d'Ayvalik, centre incontesté de l'oléiculture turque. Une étape qui pose un regard pointu sur les notions de terroir, de territoire et de racines... 19.00 Maghreb-Orient Express. La rédaction de TV5Monde se mobilise pour relayer l'actualité du Maghreb, du Machrek et du golfe. Réactions et décryptage. Présentation : Mohamed Kaç. 19.30 Journal (France 2). 22.00 Journal (TV5Monde). 22.15 Journal (Afrique). 22.30 Journal (RTS). 23.05 Foot 1. 0.05 Hôpital vétérinaire. 1.00 Journal (TV5Monde).

Tournoi Challenge Espoirs Al Hoceima met son titre en jeu face à l'USM

Vainqueur du Challenge Espoirs lors de la saison écoulée, Chabab Rif Al Hoceima mettra son titre en jeu ce dimanche face à l'Union sportive Mohammedia (USM) sur la pelouse du Stade Mimoun El Arci.

Alors que le championnat observe une trêve pour cause de Coupe d'Afrique des nations, le Challenge Espoirs reprendra du service ce week-end par les seizièmes de finale.

Samedi sur la pelouse du Stade Saïdieyine de Fès, le MAS recevra le Tihad Sportif de Temara en une rencontre où aucun pronostic n'est possible tant on ignore tout sur les formations qui seront alignées par Aït Joudy et par l'entraîneur des banlieusards rbatis. L'on sait en effet que cette compétition ne permet pas l'alignement de plus de trois titulaires de l'équipe première.

Ces seizièmes de finale se poursuivront dimanche avec sept autres rencontres du groupe Nord.

Ainsi sur la pelouse du Stade d'honneur d'Oujda, le Renaissance sportif de Berkane sera opposée au Tihad de Tanger en une rencontre où la balance penchera en faveur des hommes d'Abderrahim Talib.

A Al Hoceima, le Stade Mimoun El Arci abritera la rencontre Chabab Rif/Tihad de Mohammedia. Les hommes du duo Dars-Hamidouch doivent aborder avec une extrême prudence ce match, car Hadj Mohamed Nejmi, coach des Mohammediens, est capable de



L'AS FAR (rouge et noir) affronte dimanche l'IZK en 16^e de finale. Ph. Archives

nous concocter une belle surprise.

Beau derby entre l'AS FAR et l'IZK, rencontre qui se déroulera sur la pelouse du Stade Boubker Amar à Salé. Se disputant sur un terrain neutre, cette rencontre est susceptible d'être sanctionnée par un score très équilibré.

A Kénitra, le KAC sera opposé au Mouloudia d'Oujda. Les Kénitrains qui bénéficieront de l'appui de leur public partiront avec les faveurs du pronostic. Mais attention à un excès de confiance des hommes de Zoran Vujovic.

A Meknès, sur la pelouse du Stade d'honneur, les Espoirs du CODM partiront légèrement favoris devant ceux du Tihad de Casablanca.

Tétouan, vainqueur du premier Challenge Espoirs, aura pour hôte au Stade Saniet Rmel, l'AS Salé dirigée par Houcine Ouchella. Ce

Samedi
14h : MAS-UST
Dimanche
15h : RSB-IRT
CRA-USM
AS FAR-IZK
KAC-MCO
CODM-TAS
MAS-ASS
WAF-US MO

dernier saura-t-il contrecarrer les desseins d'Aziz El Amri ?

Le Wydad de Fès et le Tihad d'Oujda disputeront un derby régional assez intéressant.

L'on suivra avec un intérêt tout particulier le duel technico-tactique entre Charles Rossely et Saïd Seddiki. ■

Mustapha Abou-ibadallah

Khouribga Farid Bennar honoré

«L'association presse-communication» a honoré plusieurs journalistes de la ville de Khouribga, dont notre collaborateur Farid Bennar.

Depuis sa création, l'association presse-communication œuvre pour les intérêts des journalistes de la ville de Khouribga. Cette association qui regroupe plus de trente correspondants a inauguré ses activités 2013 par l'organisation d'une grande cérémonie en l'honneur des vétérans et vieux routiers de ce domaine en l'occurrence, Abderrazak Misbah, du journal «Al Itihad Al Ichiraki», Rachid Al Omari de la «MAP».

Abdelmajid Fakhreddine du quotidien «Al Alam» et notre collaborateur, Farid Bennar (Le Matin). Cette cérémonie agrémentée par des films relatant le parcours professionnel de chacun a été marquée par la présence des autorités locales, des élus, des chefs de services extérieurs, des responsables du groupe OCP, des dirigeants de plusieurs

clubs sportifs et des membres des associations sociales. Dans leurs interventions les membres de «l'association presse-communication» ont souligné que l'objectif de la naissance de celle-ci, est le développement de la pratique de presse à Khouribga, à travers l'organisation des ateliers de formations continues au profit des correspondants pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Signalons que notre collaborateur Farid Bennar compte une expérience de 40 ans environ, à travers un certain nombre d'organes de presse, notamment «l'Opinion», «La Nation», «Al Kora», Maroc Soir et enfin «Le Matin».

Il a eu l'occasion de couvrir de grands événements, dont les Jeux méditerranéens organisés par le Royaume en 1983.

Ses écrits ont été toujours appuyés sur des données informatives précises et il bénéficie de l'estime des autorités locales civiles et judiciaires. Le domaine sportif a dominé de même sa vie, vu qu'il a pratiqué le football au sein des équipes du Raja Casablanca (cadets, juniors), de Boujniba et de l'OCK. ■

M.A.I



Khalil Rouissi remettant un cadeau souvenir à notre correspondant Farid Bennar.

Itihad Tanger Abdelhamid Aberchan : «Nous voulons assurer le maintien»

Le nouveau président de l'IRT Tanger, Abdelhamid Aberchan, entouré des membres de son nouveau comité, a tenu une conférence de presse pour faire le point sur la situation du club à l'orée de la phase retour.

Le président du club a expliqué que l'objectif principal de cette saison est le maintien en attendant des jours meilleurs la saison prochaine. Les dirigeants tangerois ont fait appel au technicien marocain, Abdelkader Youmir, pour remettre l'équipe sur de bons rails et projeter d'accéder en pro élite, l'an prochain. «En tant que Tangérois et ancien joueur de l'IRT basket-ball, la situation de l'équipe du football me fait très mal et je souhaite, avec l'aide des membres du comité et des autorités locales, lui rendre son prestige d'antan et donner à ce grand public connaisseur et dévoué une équipe compétitive. Cette année, on doit terminer la saison à une bonne place en élite 2», a indiqué Abdelhamid Aberchan.

De son côté, le nouveau trésorier général Abdelhay Sbai, a rappelé que le nouveau comité a hérité d'un grand déficit financier ; ce

ABDELKADER YOUMIR, NOUVEL ENTRAÎNEUR

«Je suis très heureux de réaliser ce rêve qui est d'entraîner l'IRT qui était une équipe solide, difficile à battre tant dans son fief qu'à l'extérieur et qui a un grand public connaisseur et dévoué. Je mets mes 20 ans d'expérience au service de l'équipe, cette année, nous allons faire de notre mieux pour terminer la saison au milieu du tableau.

Course sur route à Assa Les meilleurs athlètes au rendez-vous

La 7^e édition de la Course sur route feu Rah Fdaili aura lieu le 21 courant à Assa, avec la participation des meilleurs runners nationaux et internationaux.

Ce rendez-vous annuel, qui draine les meilleurs athlètes marocains et étrangers, contribue à la dynamisation de la province d'Assa-Zag, d'autant qu'il coïncidera avec les fêtes traditionnelles de la région commémorant l'Aïd Al Mawlid Annabawi et avec le Moussem annuel de la Zaouia d'Assa.

Les festivités se dérouleront du 20 au 22 courant avec un riche programme culturel, indiquent les organisateurs.

«Cette course d'Assa, devenue un rendez-vous annuel très attendu, contribue au développement économique et social de la ville et à la promotion de ses potentialités historiques et naturelles», souligne Lahoucine Rah, le directeur de la course, ajoutant que «le parcours est tracé de façon à permettre aux participants de découvrir les monuments historiques de la ville,

ses ksours et ses beaux paysages naturels». C'est l'association «Bani d'athlétisme» et «les amis de feu Fdaili Rah» en collaboration avec l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces du Sud du Royaume qui ont initié cette compétition qui est à sa 7^e édition et dont la direction technique sera assurée par l'ancien champion olympique marocain Khalid Skah. Le directeur de la course a reconnu que le soutien de l'ex-champion olympique a toujours été prépondérant et que c'est grâce à lui que les meilleurs coureurs sur route viennent chaque année à Assa. Plus de 300 athlètes sont attendus à Assa, notamment des coureurs nationaux issus de plusieurs clubs du Royaume ainsi que des athlètes étrangers de renommée mondiale.

Parallèlement au volet sportif, les organisateurs ont concocté un riche programme culturel avec des festivités qui se dérouleront du 20 au 22 courant. A rappeler que la dernière édition de cette course a été remportée par l'Éthiopien Gebri Germay Birhnu chez les messieurs et la Marocaine Meryem Lamaachi chez les dames. ■

Abdeslam Bilali



La Course sur route d'Assa a toujours drainé des athlètes de haut niveau.

Lu, Vu, Entendu

Ali Hassouni

● Ouaddou revient sur sa décision.

Abdeslam Ouaddou, qui a proposé ses services

gracieusement à Nancy, a décidé de revenir sur sa décision. Il ne disputera donc pas les six derniers mois de la saison de l'ASNL. Il a quitté le vestiaire «afin de ne pas devenir un frein pour le président Jacques Rousselot, suite aux rumeurs propagées sur un éventuel futur entraîneur», a expliqué Nicolas Holveck sur le site officiel du club. Il a fait ce choix pour le club, même si cela n'augure pas de la suite, puisque Patrick Gabriel demeure notre entraîneur.

● Guardiola alimente déjà les rumeurs.



On l'attendait en Angleterre, à Manchester City ou Chelsea, en Italie au Milan. Après une année sabbatique, Pep Guardiola va finalement s'installer, en juillet prochain, sur le banc du Bayern Munich, et ce jusqu'en juin 2016. Guardiola avait quitté, en mai dernier, Barcelone en pleine gloire (quatorze trophées en quatre ans, un pourcentage de victoires de 76%). À peine 24 heures après l'annonce de son embauche par le Bayern, Guardiola est au centre de plusieurs rumeurs. Les plus récurrentes d'entre elles désignent Raul en tant que son adjoint sur le banc bavarois et Neymar comme sa première recrue en juillet prochain.

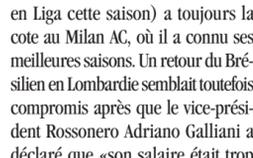
● Confusion autour de Claude

Le Roy. La participation de la République Démocratique du Congo à la CAN 2013

est fortement altérée par l'annonce du départ de son entraîneur français Claude Le Roy, qui aurait déposé sa démission, jeudi dans la soirée. A quelques heures seulement du départ de la compétition, le «Sorcier Blanc» aurait pris cette décision, en soutien à son staff, composé de préparateurs et adjoints congolais, qui accusent la fédération de leur pays, de leur avoir réservé des primes moins importantes que leurs homologues français. Le Roy a, toutefois, relativisé aux micros de la radio française Rfi, vendredi. «Je n'ai jamais annoncé ma démission. J'ai quitté la salle et je suis parti m'enfermer dans ma chambre (...) C'est dingue, c'est dévastateur d'abimer une préparation comme ça, avec un tel manque de respect. (...) On ne respecte pas les engagements vis-à-vis d'eux (des joueurs, ndlr.) et vis-à-vis de mon staff surtout... Les joueurs n'ont d'ailleurs pas voulu s'entraîner par solidarité avec le staff local.»

● Kaka prêt à gagner moins pour revenir.

Simple route de secours au Real Madrid, le milieu offensif Kaka (7 matchs en Liga cette saison) a toujours la cote au Milan AC, où il a connu ses meilleures saisons. Un retour du Brésilien en Lombardie semblait toutefois compromis après que le vice-président Rossonero Adriano Galliani a déclaré que «son salaire était trop élevé». Mais le joueur, lui, se dit prêt à quelques concessions pour retrouver son ancien club. «Je suis dans une situation délicate. Si le Real et Milan se mettent d'accord, je suis prêt à faire des sacrifices pour retourner à Milan», a déclaré l'international Auriverde, cité par «la Gazzetta dello Sport». Kaka touche actuellement près de 750 000 euros par mois.



Abdelmajid Ben Said

Lions de l'Atlas Battre l'Angola pour mieux entamer la CAN

L'heure de vérité a commencé pour Rachid Taoussi et les Lions de l'Atlas qui entame la Coupe d'Afrique des nations face à l'Angola ce soir à 19 h. Un premier match qu'il faudra impérativement remporter pour garder un bon moral pour la suite de la compétition.

Le Maroc entame ce samedi à 19 h la CAN 2013 face à un adversaire, l'Angola, contre lequel les Lions de l'Atlas n'ont jamais perdu. Sur les cinq matchs amicaux livrés face à ce pays, quatre ont été remportés par les Marocains, dont le dernier en date a été disputé à Lisbonne au Portugal le 31 mars 2009 avec une victoire des Lions 2-0.

Aujourd'hui, la situation a changé, l'Angola ayant une formation plus aguerrie avec des internationaux qui font les beaux jours de clubs européens.

La préparation des «Palancas Negras» a été plus qu'honorable puisque ces derniers ont remporté tous leurs matchs amicaux, notamment face à la Zambie, au Cameroun et au Rwanda.

L'entraîneur Gustavo Perrin a annoncé la couleur en déclarant que l'objectif de son équipe nationale était d'oublier la participation chaotique à la dernière CAN 2012 où elle avait été éliminée au premier tour et donc faire un bon parcours lors de cette édition 2013.

Rachid Taoussi et ses poulains sont avertis que l'Angola ne sera pas une simple formalité. Les Lions de l'Atlas ont été parmi les premiers pays à se rendre en Afrique du Sud afin de mieux se préparer.

Le nul en match amical face au tenant du titre la Zambie et la victoire, toujours en match amical, face à la Namibie (2-1) n'ont certes pas été très convaincants, mais Rachid Taoussi, qui a fait tourner



Karim Al Ahmadi aux prises avec un joueur congolais lors de la dernière confrontation amicale entre les deux pays.

son groupe, a eu une idée sur le noyau de l'équipe nationale.

Les sensations de Hamdaoui

Les blessures de Younes Belhanda et de Mehdi Nemli ont, quelque peu, perturbé le schéma du sélectionneur, mais cela a permis à Abdelilah Hafidi de rester dans le groupe d'où il avait été écarté par le sélectionneur. Plusieurs schémas tactiques ont été mis en place et il est clair qu'ils seront appliqués en fonction de l'adversaire. En défense, le gardien de but Nadir Lemyaghri reste indiscutable à son poste, au même titre que Mehdi Benatia, le défenseur central qui aura à ses côtés certainement Adil Adoua, un duo qui a fait ses preuves lors des derniers matchs, et Abdelhamid El Kaoutari, le défenseur qui monte en puissance. Sur l'autre côté, on verrait bien un

Abdellatif Noussair, à moins que le sélectionneur n'ait une préférence pour Abderrahim Chakir. En milieu de terrain, trois joueurs sont indispensables, en l'occurrence Karim Ahmadi, Abdelaziz Barrada et Adil Harmach, alors qu'en attaque, Mounir El Hamdaoui, qui a retrouvé toutes sensations, sera certainement aux côtés de Youssef El Arabi. Les Angolais ont un bombardier qu'il faudra neutraliser, en l'occurrence Manucho Gonçalves, l'attaquant de Valladolid. Reste un point important, l'arbitrage et déjà le nom de celui qui a été désigné nourrit des appréhensions. Il s'agit du Mauricien Rajindraparsad Sechurn, responsable de la défaite du Maroc face à l'Algérie. Il n'a pas une bonne réputation sur le continent et on croise les doigts pour qu'il soit le plus correct possible. ■

Abdeslam Bilali

Rachid Taoussi, sélectionneur des Lions de l'Atlas «Nous sommes prêts à 100%»

Dans un point de presse, donné jeudi à Johannesburg, le sélectionneur national, Rachid Taoussi, a indiqué que les Lions de l'Atlas sont prêts à 100% pour affronter l'Angola. Il a, en outre, déclaré qu'il a bien analysé l'équipe angolaise qu'il respecte bien. Avant d'ajouter que l'objectif des Lions de l'Atlas est d'atteindre au minimum les quarts de finale.

Le Matin : Est-ce que l'équipe marocaine est prête pour le premier match ?

Rachid Taoussi : Je suis content de retrouver les journalistes marocains qui viennent nous rejoindre en Afrique du Sud. Votre présence va nous motiver encore davantage. Concernant notre préparation, on est resté fidèle du plan de travail que nous avons tracé au Maroc avant de venir en Afrique du Sud. Ce plan comme vous savez est basé sur trois phases. Je remercie tous ceux qui ont participé de près à la mise en place de ce programme (la Fédération, le staff technique et médical et surtout les joueurs qui ont fait preuve d'une grande responsabilité en restant disciplinés depuis le début de stage. Les joueurs sont conscients de leurs responsabilités.

Et quand vous avez des joueurs conscients de leurs responsabilités, vous pouvez facilement atteindre les



Rachid Taoussi.

objectifs fixés. «Hamdoulillah», on a atteint tous nos objectifs que se soit au niveau de la première phase dite de l'adaptation où on a atteint entre 50 et 60% des objectifs fixés. Le match amical contre la Zambie nous a permis de corriger certaines choses. Lors de la seconde phase, on a pu monter en puissance pour atteindre entre 75 et 80% de nos objectifs. Et on l'a vu lors du match amical face à la Zambie

On a donné un volume de jeu conséquent à chaque joueur pour que tout le monde soit prêt pour le premier match. Actuellement, on a atteint 100% de nos objectifs fixés. L'équipe nationale est prête physiquement, tactiquement, techniquement et mentalement pour

ce grand rendez-vous footballistique africain pour redonner le sourire aux supporters de l'équipe nationale et notre objectif est de passer le premier tour.

Est-ce que vous connaissez bien vos adversaires ?

Oui. On connaît les équipes de notre groupe avec qui on va jouer et aussi leurs joueurs. On a fait une analyse de l'équipe angolaise, mais on compte beaucoup plus sur les potentialités et l'esprit de notre équipe et sur notre jeu. Connaître l'équipe adverse est très important, mais se focaliser sur son équipe c'est encore plus important. Que se soit Manucho, Djalma, Moses pour

CAN 2013 C'est parti...

Ce samedi débute la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2013. La fête africaine qui réunit les seize meilleures équipes nationales du continent. Le premier match oppose l'Afrique du Sud, le pays hôte, au Cap-Vert, l'invité surprise, à partir de 16 h, à Soccer City.

«Une célébration africaine» c'est le thème de la cérémonie d'ouverture de la 29^e édition de la Coupe d'Afrique des Nations (19 janvier-10 février), qui est organisée en Afrique du Sud. La grande fête du football africain démarrera donc avec une palette de 900 personnes, qui offriront un spectacle inoubliable aux spectateurs et téléspectateurs en Afrique et dans le monde entier. Trois ans après avoir accueilli le premier Mondial africain (Coupe du Monde 2010), le pays de Nelson Mandela revient au-devant de la scène internationale, avec cette fois-ci, la CAN tant convoitée par les sélections africaines.

Dix des seize équipes participantes ont déjà soulevé le trophée, ce qui rend la CAN 2013, une des plus relevées, malgré l'absence du détenteur

du record au palmarès, l'Égypte, qui a triomphé en Afrique à sept reprises, dont trois de suite, entre 2006 et 2010.

Il s'agit également de la plus courte période entre deux éditions de la CAN. En effet, il ne s'est écoulé que douze mois, depuis la 28^e édition, co-organisée par le Gabon et la Guinée Équatoriale en 2012.

Les Bafana-Bafana ouvrent le bal

Le premier match de la CAN 2013, mettra aux prises, le pays hôte, l'Afrique du Sud au Cap-Vert, pour le compte du groupe A, comportant aussi le Maroc et l'Angola. Si les «Bafana-Bafana» sont ultra-favoris, il ne faut pas sous-estimer la sélection du Cap-Vert, qui a réussi à se qualifier pour sa première Coupe d'Afrique, en battant lors des qualifications, le Cameroun de Samuel Eto'o. Avec le record du plus petit pays à participer, avec une population de 506 000 habitants, les «Requins Bleus», sans être de véritables outsiders, pourraient créer pas mal de problèmes à leurs adversaires du jour. Cependant, on voit mal comment l'Afrique du Sud, qui a remporté le trophée en 1996, et qui sera poussée par son large public, manquera à l'appel de sa propre fête. Même si les «Bafana Bafana» doivent se rendre à l'évidence qu'ils ne font plus partie des Grands d'Afrique. ■

Amine El Amri



La grande fête du football africain donne rendez-vous aux amateurs du ballon rond, cet après-midi à Johannesburg, au Soccer City Stadium.

PH.AFP

nous c'est l'Angola. L'équipe angolaise va affronter l'équipe marocaine. Le football est un sport d'équipe. Bien sûr, on respecte Manucho et on respecte l'Angola.

Quel est votre objectif lors de cette CAN ?

L'ambition de tous les Marocains et de tous les joueurs est d'atteindre un stade plus loin de la compétition, mais on ne peut pas y arriver si on n'est pas rationnel et si on n'est pas logique dans notre démarche de travail. On faisant le diagnostic des dernières participations du Maroc à la CAN, on a vu qu'il était préférable de fixer un objectif minimum qui est de franchir le premier tour. Après on a les potentialités de grandir avec la compétition. Pour l'instant, on se fixe comme objectif de sortir de la phase de poule. Il y avait beaucoup d'équipes qui étaient des outsiders et qui ont remporté par la suite le titre. C'est le cas de la Zambie il y a un an. Nous, on va rester les pieds sur

terre, mais on va se focaliser sur l'objectif minimum de passer le premier tour et l'appétit vient en mangeant. On commence d'abord par bien négocier le premier match contre l'Angola.

Pourquoi avez-vous écarté Houcine Kharja de la liste des joueurs retenus pour cette CAN ?

En ce qui concerne Houcine Kharja, c'est un choix en fonction de ma façon de travailler, de ma conception de jeu, mais je crois que mon choix doit être respecté. Je respecte le joueur qui a tout donné à l'équipe nationale. Ce n'est pas une élimination définitive. C'est un choix pour ce moment vu ces prestations avec son nouveau club au Qatar qui est mal barré. Je connais la personne qui va nous souhaiter bonne chance et que la porte est toujours ouverte pour tout joueur qui répond aux critères de choix de sélectionneur. ■

Propos recueillis sur le site de la FRMF

DÉCLARATIONS

«La mobilisation des joueurs est la clé du succès face à l'Angola»



S'adressant à la presse lors du point de presse de jeudi à côté de Rachid Taoussi et Mehdi Benatia au Soccer City Stadium, Nadir Lamyaghri a indiqué que la clé de la victoire sur l'Angola passe par une mobilisation de tous les joueurs. On a un seul objectif concernant ce match, c'est la victoire. Si on gagne ce match, on aura 30% de chance de se qualifier au prochain tour. J'espère que l'ensemble des joueurs sera mobilisé pour réaliser un bon résultat.

Nadir Lamyaghri, capitaine des Lions de l'Atlas

WEEK END sportif



FRANCE / 21^e JOURNÉE

Samedi :
16h00 Olympique de Marseille – Montpellier
19h00 AC Ajaccio – Valenciennes
19h00 FC Sochaux – Stade Reims
19h00 Toulouse – Nancy
19h00 Brest – Saint-Etienne
19h00 Lorient – ES Troyes

Dimanche :
13h00 Bastia – Rennes
16h00 Lille – Nice
20h00 Bordeaux – Paris Saint-Germain



ESPAGNE / 20^e JOURNÉE

Samedi :
15h00 Grenade – Rayo Vallecano
17h00 Real Sociedad – FC Barcelone
19h00 Getafe – FC Séville
21h00 Malaga – Celta Vigo

Dimanche :
11h00 Osasuna – Deportivo La Corogne
16h00 Valladolid – Saragosse
18h00 Atletico Madrid – Levante
20h00 Valence – Real Madrid

Lundi :
20h30 Real Betis – Athletic Bilbao



ITALIE / 21^e JOURNÉE

Samedi :
17h00 Palerme – Lazio Rome
19h45 Juventus – Udinese

Dimanche :
11h30 Fiorentina – Napoli
14h00 Milan AC – Bologne
14h00 Atalanta – Cagliari
14h00 Chievo Vérone – Parme
14h00 Sienne – Sampdoria
14h00 Pescara – Torino
14h00 Genoa – Catane
19h45 AS Roma – Inter Milan



ANGLETERRE / 23^e JOURNÉE

Samedi :
15h00 Manchester City – Fulham
15h00 Liverpool – Norwich City
15h00 Newcastle – Reading
15h00 Wigan – Sunderland
15h00 West Ham – Queens Park Rangers
15h00 Swansea – Stoke City
17h30 West Bromwich – Aston Villa

Dimanche :
13h30 Chelsea – Arsenal
16h00 Tottenham – Manchester United

Lundi :
20h00 Southampton – Everton



ALLEMAGNE / 18^e JOURNÉE

Samedi :
14h30 Bayer Leverkusen – Eintracht Frankfurt
14h30 Bayern Munich – Greuther Furth
14h30 Hoffenheim – Borussia M'Gladbach
14h30 Wolfsburg – Stuttgart
14h30 Mayence – Fribourg
17h30 Werder Brême – Borussia Dortmund

Dimanche :
14h30 Nuremberg – Hambourg
16h30 Fortuna Dusseldorf – Augsburg